

SÉANCE DU 13 MAI 2009

CONVOCAATION

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le MERCREDI 13 MAI 2009 à 19h00, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

Administration Générale, Travaux et Vie Associative

- PROJET DE POLE COMMERCIAL PLACE DU JEU DE PAUME
- AFFECTATION DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2009 6574 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
- ADHÉSION AU RÉSEAU NATIONAL DES MAISONS DES ASSOCIATIONS
- CRÉATION DU CONSEIL DE LA PROSPECTIVE
- BILAN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (C.C.S.P.L.) DE L'EXERCICE 2008
- ÉGLISE SAINT ÉTIENNE : ACHÈVEMENT RESTAURATION DES TOITURES - CONVENTION DE MISSION D'ARCHITECTE
- DÉTERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE
- AVENANT DE PROLONGATION DE LA DSP FOURRIÈRE AUTOMOBILE MUNICIPALE
- CONVENTION POUR LA GESTION PROVISoire DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE L'EAU
- AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN MATIÈRE SYNTHÉTIQUE AVENUE MARCEL DASSAULT - STADE PIERRE OMET
- AMÉNAGEMENT DU PARC MARCEL DASSAULT - LOT 1 : VRD - AVENANT N°1
- APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques

- ADHÉSION A L'ASSOCIATION FINANCES-GESTION-ÉVALUATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (AFIGESE-CT)

Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville

- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION 'RÉNOVATION DES VITRINES'
- CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE BEAUVAIS - MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU GRAND BEAUVAISIS
- CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE PROGRAMMATION COMPLÉMENTAIRE 2009
- CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE - PROGRAMMATION 2009 FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

Petite Enfance, Famille, Logement, Santé, Plan ALZHEIMER, EPODE, DALO, Hébergement d'Urgence

- CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'O.P.H.S. INSTITUT LÉON BERNARD - MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE

Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
- ADHÉSION À UNE ASSOCIATION : AGENCE POUR LE PICARD
- FESTIVAL PIANOSCOPE 2009 SIGNATURE DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement

- BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR LA VILLE EN 2008
- ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE AIME BESNARD
- RÉSERVES FONCIÈRES MARISSSEL ACQUISITION DEDREUX
- ACQUISITION D'IMMEUBLE RUE DU PONT LAVERDURE ZONE DE RECONVERSION URBAINE
- ACQUISITION PARCELLES BOULEVARD DE L'ILE DE FRANCE
- CESSION DE PARCELLES AU CONSEIL GÉNÉRAL
- TRANSFERT CRÈCHE SAINT-QUENTIN À LA VILLE DE BEAUVAIS
- RÉVISION SIMPLIFIÉE DU P.L.U. POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INSTITUT LASALLE BILAN DE LA CONCERTATION AVEC LA POPULATION
- DÉNOMINATION DE VOIES - LOTISSEMENT 'BEAULIEU'

- AVIS DE LA COMMUNE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU P.L.U. DE BEAUVAIS - MISE EN CONFORMITÉ DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION AÉRONAUTIQUE

Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse

- CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL
- INDEMNITÉS DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS
- CONVENTION E.M.P. VOISINLIEU
- MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ACCUEIL DU MATIN DES ALSH

Sécurité, Prévention de la Délinquance

- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE L'OISE ET LA VILLE DE BEAUVAIS

- SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2009 - ASSOCIATION I.F.E.P.

Sport, Jeunesse

- ORGANISATION D'UN RAID NATURE
- TRANSPORTS DES ÉLÈVES DU 1ER DEGRÉ VERS LES INSTALLATIONS SPORTIVES DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUPRÈS DU DÉPARTEMENT
- FRÉQUENTATION DES PISCINES COUVERTES DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUPRÈS DU DÉPARTEMENT
- MISE A DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AVENANT N°1 À LA CONVENTION SIGNÉE AVEC LES DIVERS UTILISATEURS
- ORGANISATION DE L'OPÉRATION 'L'ÉTÉ S'ANIME 2009'
- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE 'VILLE VIE VACANCES'
- OPÉRATION ' COUP DE POUCE VACANCES 2009 '
- RÈGLEMENT D'UNE COTISATION ANNUELLE À LA LIGUE DE PICARDIE DE VOILE
- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
- AIDE À LA FORMATION B.A.F.A. / B.A.F.D.
- DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

Fait à Beauvais, le 6 mai 2009

Le mercredi 13 mai 2009 à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Ville de BEAUVAIS, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRÉSIDENT : Mme Caroline CAYEUX

PRÉSENTS : Mme Caroline CAYEUX, M. Franck PIA, M. Jean-Luc BOURGEOIS, M. Eric MARDYLA, Mme Claire BEUIL, M. Sébastien CHENU, M. Olivier TABOUREUX,

M. Jean-Marie JULLIEN, Mme Marie-Anne FIZET-GORIN, M. Armand BORGNE, Mme Claire LEROY, Mme Lucienne BERTIN, M. Antonio DA CUNHA, Mme Catherine THIEBLIN, M. Ali DJENADI, Mme Elisabeth LESURE, Mme Cécile LALOI, Mme Jacqueline MENOUBE, Mme Fatima ABLA, M. Thierry AURY, M. Richard HAUDOIRE, M. Serge ADAM, Mme Odette BLEIN, Mme Malika BOUBEKÈR (Représentée par Mme CAYEUX à partir du dossier n°2), Mme Cécile CHAMORIN, M. Xavier CNOCKAERT (Représenté par Mme ROUIBI à partir du dossier n°2), Mme Corinne CORILLION, Mme Hélène DE NATTES (Représentée par M. VIBERT à partir du dossier n°2), Mme Priscille DIKONGUE NYABEN, M. Jacques DORIDAM, M. François GAIRIN, M. José HIBERTY, Mme Farah JEDDI (Représentée par Mme CHAMORIN à partir du dossier n°2), M. Charles LOCQUET, M. Mamadou LY, M. Pierre MICHELINO, Mme Brigitte MOUALEK, Mme Béatrice PERNIER, Mme Francine PICARD, M. Mehdi RAHOUI, Mme Anne ROUIBI-GEFFROY, M. Philippe VIBERT, M. Thibaud VIGUIER, Mme Nicole WISSOTZKY

ABSENTS :

POUVOIRS : Mme Sylvie HOUSSIN à M. Thibaud VIGUIER

Date d'affichage	:	20/05/2009
Date de la convocation	:	07/05/2009
Nombre de présents	:	44 au dossier n°1 40 à partir du dossier n°2
Nombre de votants	:	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Mademoiselle Hélène DE NATTES

Mme Le MAIRE : Mes chers collègues, avant de commencer l'ordre du jour de ce Conseil, je voudrais vous rappeler que vous avez sur vos tables l'annexe à la délibération numéro 4 : « *Création du Conseil de la Prospective* » qui est modifiée et la délibération numéro 28 « *Transfert de la Crèche Saint-Quentin* » qui est retirée de l'ordre du jour. Avant de passer au premier point, Mesdames et Messieurs les élus, je voudrais vous proposer d'observer une minute de silence en hommage à la mémoire de Monsieur Gérard MEADEB, ancien Maire-adjoint de la Ville de Beauvais, décédé le dimanche 26 avril. Principal du collège Henri Beaumont, il occupa en ce Conseil les fonctions d'Adjoint délégué au Sport, à la Jeunesse et aux Loisirs de 1977 à 1985, date à laquelle il a démissionné pour des raisons personnelles et professionnelles pour siéger jusqu'en 1989 en qualité de Conseiller Municipal. Comme nous l'avons fait en 2006 au moment où notre ville fut désignée ville la plus sportive de France, il me semble important de se souvenir et de saluer la mémoire de cet ancien élu qui a contribué par son action et son investissement au sein de notre cité à faire de Beauvais une ville très sportive. Je vous remercie.

Mes chers collègues, avant d'aborder l'ordre du jour de notre Conseil Municipal et en particulier le rapport numéro 1 relatif au projet de pôle commercial Place du Jeu de Paume, je souhaite solennellement et avec gravité interpeller nos collègues de l'opposition au sujet de la tribune publiée dans la rubrique « *expression politique* » du journal municipal « Beauvais Notre Ville » du mois de mai 2009, sous le titre « MEGA CENTRE COMMERCIAL c'est signé... par qui ? ». Je précise à l'ensemble de nos collègues que cette tribune a été adressée par Madame HOUSSIN, Chef du groupe Vivre Ensemble Beauvais et qu'elle ne comporte la mention nominative d'aucun

Élu du groupe comme cela arrive d'ailleurs habituellement. Par conséquent, elle engage a priori la totalité des Élus de l'opposition. Elle vous engage donc tous. Au-delà de l'expression démocratique et du débat public contradictoire indispensable au bon fonctionnement dans la vie politique de la cité que je respecte et j'encourage, au-delà de la critique quelquefois abusive et pour le moins excessive de l'opposition sur ce projet, il y a une phrase particulièrement grave et purement scandaleuse que le groupe d'opposition a insérée dans son texte. Et je vais lire, mes chers collègues, cette phrase à l'ensemble du Conseil Municipal. Je cite : « *malgré tout cela, aucun argument, aucune remarque des uns et des autres n'a pu détourner Madame Le Maire de son engagement envers Foruminvest. Un entêtement tel que l'on peut légitimement s'interroger sur ce lien si fort et si indestructible* ». C'est pourquoi je réclame solennellement à l'opposition des explications claires et sans aucune ambiguïté sur la signification de cette phrase et son interprétation réelle. Je souhaite donc qu'en son âme et conscience chaque membre de l'opposition daigne éclairer le Conseil Municipal sur sa responsabilité dans la rédaction de cette phrase et nous fasse connaître publiquement sa position, à savoir si chacun d'entre vous cautionne la publication de cette tribune, du moins pour la partie citée par mes soins. J'attends donc des explications nominatives de chaque Élu présent ici ce soir. C'est les yeux dans les yeux que je vous pose directement ma question :

Que voulez-vous dire par cette phrase ? Que signifie pour vous la phrase « *Avoir un lien si fort et si indestructible avec la société Foruminvest* » ? De quel lien voulez-vous parler au juste ? À quoi pensez-vous exactement ? Je vous informe que je ne commencerai pas l'ordre du jour du Conseil Municipal tant que mes collègues et moi-même n'aurons pas pris connaissance de vos explications et du « pourquoi » de cette tribune ? J'attends votre réponse.

Mme MOUALEK : Alors, tout d'abord, je tiens à préciser — ça va sûrement fâcher pas mal de monde, mais tant pis — que personnellement, je n'étais pas au courant de ce qui était écrit dans la tribune.

Mme Le MAIRE : Vous l'avez lue depuis, Madame MOUALEK ?

Mme MOUALEK : Je l'ai lue depuis, quand elle est sortie. Je ne sais pas me prononcer forcément. Je pense que c'est effectivement tendancieux. Maintenant, ce qu'avait Madame HOUSSIN dans sa tête, je pense que ça sera à elle de se positionner. Moi, en tant que membre du groupe, de toute façon, je ne peux être que partie. Mais, je tiens à le dire.

Mme Le MAIRE : Excusez-moi, Madame MOUALEK !

Mme MOUALEK : Oui.

Mme Le MAIRE : Je ne peux être que partie ?

Mme MOUALEK : Je ne peux pas dire autre chose que ce qui est écrit puisque mon nom est engagé dans ce qui est écrit.

Mme Le MAIRE : Donc, vous cautionnez ce qu'il y a d'écrit ?

Mme MOUALEK : Je ne cautionne rien du tout. Je vous dis, je ne sais pas ce que ça signifie plus que ça. Voilà ! Je tiens à préciser qu'on lavera notre linge sale en famille, si on peut dire l'expression comme elle se dit. Mais que, personnellement, je n'étais pas au courant de la tribune.

Mme Le MAIRE : Merci, Madame MOUALEK.

Mme ABLA : Concernant cette tribune, je voulais aussi préciser que je n'ai pas été associée à son écriture, ni à sa validation, par conséquent, je me refuse à la commenter.

Mme Le MAIRE : Pardonnez-moi d'insister, Madame ABLA. Vous refusez de la commenter, je respecte. Est-ce que vous cautionnez la phrase dont j'ai parlé en introduction ?

Mme ABLA : Je ne me sens pas concernée par son contenu dans la mesure où je vous l'ai précisé, je n'ai pas été associée à son écriture et à sa validation.

Mme Le MAIRE : Merci, Madame ABLA.

M. VIGUIER : Oui, Madame le Maire, il me semble, avec tout le respect qui vous est dû et qui est dû à votre fonction, qu'il y a véritablement une inversion totale de la problématique du dossier dont il est question où vous nous demandez individuellement ce que nous avons à fournir comme explication au sujet du dossier du Centre Commercial du Jeu de Paume. Alors que justement, ce qui nous étonne, Madame le Maire, c'est justement... Si vous me permettez !

Mme Le MAIRE : Je vous écoute, Monsieur.

M. VIGUIER : Ce qui nous étonne justement, Madame le Maire, c'est le manque d'explication, le peu d'éléments dont à cet instant nous disposons en tant qu'élus du Conseil Municipal de Beauvais quant au protocole d'accord que vous souhaitez nous voir entériner ce soir, liant la Ville de Beauvais et la Société Foruminvest. À cet instant, je redis d'ailleurs que les Commissions Municipales qui se sont réunies pour préparer la séance n'ont pas eu à connaître le projet de protocole d'accord qui, nous a-t-on dit n'était pas prêt. Ce qui démontre que depuis dix mois...

Mme Le MAIRE : Monsieur VIGUIER, je me permets de vous interrompre parce que ça n'est pas le sujet.

M. VIGUIER : Ma réponse ne vous satisfait pas peut-être, Madame le Maire.

Mme Le MAIRE : Monsieur VIGUIER, ça n'est pas le sujet des cinq minutes qui viennent.

M. VIGUIER : Est-ce que vous voulez me dicter ma réponse peut-être, Madame le Maire, si vous le souhaitez ?

Mme Le MAIRE : Je vous pose une question, vous répondez hors sujet, Monsieur VIGUIER.

M. VIGUIER : Simplement, ce que je veux dire, c'est qu'au jour d'aujourd'hui, nous attendons de vous des explications, Madame le Maire, sur ce dossier, et pas l'inverse. Nous attendons de vous des explications pour connaître les motivations précises qui sont celles de la Municipalité de Beauvais quant à la mise en œuvre de ce Centre Commercial sur la Place du Jeu de Paume et pas l'inverse. Ne renversez pas la problématique. Ce que nous attendons, ce soir, Madame le Maire, et ce qu'attendent avec nous les Beauvaisiens, ce sont des explications, des justificatifs sur ce projet. N'inversez pas les rôles.

Mme Le MAIRE : Monsieur VIGUIER, je ne répondrai pas sur le fond maintenant.

M. VIGUIER : Nous non plus. Et quant à nos motivations, vous les connaîtrez dans les minutes qui viennent puisqu'il me semble que le premier point de l'ordre du jour traite justement du projet d'implantation d'un Centre Commercial sur la Place du Jeu de Paume.

Mme Le MAIRE : Monsieur VIGUIER, je ne commencerai pas le Conseil Municipal si vous ne m'expliquez pas ce que vous sous-entendez dans votre phrase. Je veux savoir. Monsieur VIGUIER, vous n'avez pas l'intention de répondre ? Je vous parle.

M. AURY : Madame le Maire, tout d'abord, je voudrais savoir si à chaque Conseil Municipal, nous aurons comme ça une petite séance d'explications sur les différentes tribunes municipales. Ça ne me dérange pas. Si vous décidez qu'on ins-

titue cela, pourquoi pas ? J'avoue que je suis un petit peu surpris. En pas mal d'années de mandat, je n'avais encore jamais assisté à cela. J'avoue que la question que les Beauvaisiens se posent, c'est : pourquoi vous leur avez caché durant toute la campagne municipale ce projet qui était déjà bien engagé et pour lequel vous aviez eu, et le mot est exact, des liens, des relations avec la Société Foruminvest ? Pourquoi, Madame le Maire, avez-vous caché ce projet aussi important et dont vous nous expliquez aujourd'hui qu'il est le projet phare de votre deuxième mandat ? Pourquoi l'avoir caché aux Beauvaisiens durant toute la campagne des municipales il y a un an, alors que cette campagne des municipales aurait dû être le temps privilégié du débat démocratique avec les Beauvaisiens ? C'est cela la question que les Beauvaisiens se posent. Ensuite, si vous avez des liens d'amour, des liens de je-ne-sais-quoi avec Foruminvest, vous savez, les liens que l'on peut avoir, ça peut être extrêmement développé. Madame le Maire, je croyais que vous étiez la responsable de la police de l'assemblée ? Je m'aperçois que selon les cas, vous avez aussi un comportement à géométrie variable et que selon vos liens avec certains Conseillers municipaux, ils sont autorisés à faire du brouhaha et à masquer ou à tenter de masquer les interventions d'autres. De tout cela, nous aimerions que l'on revienne vraiment au sujet de ce soir sur : pourquoi vous voulez absolument passer en force ce projet Foruminvest et qu'on ouvre enfin le débat ?

Mme Le MAIRE : Si je vous suis bien, Monsieur AURY, alors peut-être est-ce vous qui avez écrit cet article ? Ça doit être vous.

M. AURY : Suis-je obligé de répondre, Madame le Maire ? Est-ce que c'est vous qui rédigez toutes vos déclarations ? On va jouer comme ça ? Non. Je crois que ça n'intéresse pas beaucoup les Beauvaisiens. Encore une fois, venons sur le fond du dossier, Madame le Maire. Ne tentez pas de faire diversion ce soir. Je sais que la meilleure défense, c'est l'attaque. On a dû vous le conseiller ce soir dans une situation un petit peu difficile pour vous. Venons au sujet. Venons au fond du sujet Foruminvest.

M. CHENU : Longtemps, j'ai pensé que l'opposition avait à cœur de se battre pour ou contre un projet précis, pour ou contre une politique et c'est plus ou moins son rôle d'ailleurs. Bien sûr, je n'ignore rien du petit jeu politique qui permet d'exister et de faire parler de soi lors du Conseil Municipal. Il fait partie de l'exercice démocratique et je trouve que parfois, il y ajoute un peu de sel, ce qui n'est pas forcément déplaisant. Mais, dans le cas présent, une partie de l'opposition, uniquement une partie d'entre elle, vient de franchir un cap, celui de la corruption spirituelle. Avec vos insinuations de copinage, chers collègues, vous déplacez cyniquement un débat en laissant entendre que Caroline CAYEUX — parce que je vais être très précis — aurait finalement pu toucher quelques subsides dans ce projet commercial de la Place du Jeu de Paume. Et nous l'avons tous compris ainsi, car votre tribune a été rédigée en ce sens, pour faire naître le doute dans l'esprit des Beauvaisiens. Il est important bien entendu qu'au procès-verbal chacun d'entre vous puisse donner quelques explications pour qu'elles y figurent clairement. Corruption spirituelle, parce que vous ne lancez pas une vérité, bien entendu, mais vous insinuez 50 fois pire pour faire naître le doute, je l'ai dit, dans l'esprit des Beauvaisiens, et bien loin d'ailleurs du débat que vous réclamez et qui se tient depuis longtemps déjà. Alors, sachez-le, chers collègues, l'opinion pardonne facilement tous les vices, sauf la lâcheté et c'est bien de lâcheté dont vous faites preuve ce soir, cette lâcheté qui commence là où cesse sa puissance pour paraphraser KLEIN. Votre lâcheté qui commence là où vos arguments vacillent. Certes, je ne suis pas surpris de cette lâcheté politique sous la plume d'un élu communiste, unijambiste de la mémoire dont l'histoire politique le lie longtemps au soutien des pires régimes.

Vive protestation de l'opposition

Mme Le MAIRE : S'il vous plaît !

M. CHENU : C'est vrai, unijambiste de la mémoire.

M. AURY : Monsieur CHENU nous fait son petit numéro. Ça faisait très longtemps.

Mme Le MAIRE : Monsieur AURY, Monsieur CHENU a la parole.

M. AURY : Écoutez, Madame le Maire, je suis offensé, calomnié.

M. CHENU : Thierry AURY, laissez-moi parler, je ne vous ai pas coupé la parole. Laissez-moi parler, vous n'avez même pas été capable de répondre au Maire. Laissez-moi parler.

M. AURY : Madame le Maire, je me sens offensé par ce qui vient d'être dit et je souhaite vraiment que Monsieur CHENU retire ses propos.

M. CHENU : Monsieur AURY, vous n'avez pas la parole. On n'est pas au Parti Communiste, vous n'avez pas la parole. Vous n'avez pas la parole, Thierry AURY. Sous entendu, vous offensez la majorité, vous faites naître d'une façon cynique et quasiment diffamatoire, dit Maître GAIRIN, un sentiment de doute dans l'esprit des Beauvaisiens.

M. AURY : Si c'est diffamatoire, arrêtons-la les choses et portez les en Justice.

M. CHENU : Laissez-moi parler et assumez vos propos. D'où l'intérêt, cher Thierry AURY, que chacun puisse s'exprimer clairement et que vos propos soient consignés au procès-verbal. Nous avons entendu ceux de Madame MOUALEK et de Madame ABLA qui se désolidarisent de facto d'un certain nombre de sous-entendus et de propos qui sont tenus dans cette tribune politique. Vous, vous êtes certainement unijambiste de la mémoire, mais en tous les cas, sur ce sujet-là, vous ne savez pas trop sur quelle jambe marcher visiblement. Je suis surpris de voir qu'une partie de l'opposition s'accorde pour salir une équipe, un Maire, plutôt qu'à combattre sur le terrain des idées. Vous savez que la défense la plus sûre contre la tentation, c'est la lâcheté. C'était Mark TWAIN qui disait ça. Est-ce que c'est parce que certains d'entre vous sont tentés de soutenir le projet aujourd'hui qu'ils en sont là ou est-ce que ce sont ceux qui tiennent la plume dans cette tribune, qui se cachent d'ailleurs derrière leur plume puisqu'aucun d'entre eux ne veut l'assumer réellement et essayent d'entraîner les autres dans l'insinuation, le sous-entendu, l'amalgame et le cynisme ? Beauvais vaut beaucoup mieux, vous le savez bien, chers collègues. On accepte la critique et la contradiction, c'est tout à fait normal, mais le mensonge plus difficilement. Mentir, c'est le talent de ceux qui n'en ont pas et, croyez-moi, l'absence de talent n'est pas exactement l'image que je me fais de l'opposition pourtant.

Vive protestation de l'opposition.

Mme Le MAIRE : S'il vous plaît ! je tiens à ce que chaque élu de l'opposition s'exprime sur ce texte. Madame ROUBI. Vous voulez sortir, Madame, peut-être ?

M. AURY : Je constate surtout que vous mettez le désordre, Madame le Maire, dans cette assemblée.

Mme Le MAIRE : Monsieur AURY, on ne vous a pas donné la parole. Madame ROUBI.

M. VIGUIER : Nous nous devons de prendre la parole puisque vous la donnez à des gens qui ne la demandent pas nécessairement.

Mme Le MAIRE : Eh bien, je regrette.

M. VIGUIER : Ce soir, vous avez décidé de perturber le Conseil Municipal, Madame le Maire.

Mme Le MAIRE : Non. C'est moi qui maîtrise le déroulé.

M. VIGUIER : Non. Vous ne maîtrisez rien, ça se voit. Vous ne vous maîtrisez pas vous-même.

Mme Le MAIRE : Si vos collègues acceptaient en toute franchise de dire ce qu'ils pensent de cette tribune, peut-être serez-vous édifié Monsieur VIGUIER. Madame ROUBI, vous n'avez rien à dire ? Qui ne dit mot consent.

Mme ROUBI : Je dis simplement que si vous jugez cette tribune diffamatoire, tirez-en les conséquences. C'est tout.

Mme Le MAIRE : J'en tirerai sûrement les conséquences.

M. RAHOUI : Vu que c'est mon tour d'être interrogé, je vais aussi répondre, Maître CAYEUX, et répondre publiquement. Tout d'abord, j'ai une question aussi à vous poser. Si je ne donne pas la bonne réponse, est-ce que je devrai aller au coin ? Vu que nous sommes dans une grande salle de classe, à partir d'aujourd'hui au Conseil Municipal, peut-être que j'irai au coin, nous allons le savoir dans très peu d'instant. C'est vrai que nous n'avons pas le choix de faire une tribune politique au travers de ce bulletin municipal contrairement à vous qui avez décidé de faire une affiche pour inviter à une paella géante. La différence entre vous et nous, c'est qu'on fait de la politique et on l'assume et je resterai toujours ce soir, après ce Conseil, membre de mon groupe comme je le suis resté après la publication de cette tribune.

Mme Le MAIRE : Donc, si je comprends bien, vous assumez totalement.

Mme MÉNOUBÉ : Madame le Maire, je pense que cette situation découle de l'atmosphère qui prévaut dans cette assemblée et je trouve ça vraiment dommage.

Mme Le MAIRE : Je ne vois pas le rapport, Madame MÉNOUBÉ.

Mme MÉNOUBÉ : Laissez-moi m'expliquer, Madame le Maire. Je n'ai pas l'habitude de prendre la parole, mais vous me l'avez donnée. C'est mon deuxième mandat. Cette tribune est une tribune où on lynche les gens et je trouve ça déplorable parce que nous sommes là pour Beauvais. Nous sommes là pour travailler pour Beauvais. Vous avez un projet sur un Centre Commercial. Nous, c'est notre devoir, on s'est engagé ainsi auprès des Beauvaisiens de vous dire ce qu'on en pense, je ne pense pas que ce soit de la diffamation ou quoi que ce soit si on vous fait une remarque. Encore que ce qu'a dit Monsieur CHENU, moi, je ne suis pas tout à fait d'accord avec cette interprétation-là, mais ça traduit l'atmosphère qu'il y a dans cette assemblée. Et les gens comme nous qui n'avons pas l'habitude d'invectiver, il faut savoir que ce n'est pas évident. Et Madame le Maire, vous avez le rôle de nous rassembler, opposition comme majorité, pour travailler pour Beauvais. Je pense que votre rôle est de calmer, Madame le Maire, ce n'est pas d'envenimer.

Mme Le MAIRE : Madame MÉNOUBÉ, je n'ai pas l'habitude. Depuis huit ans, jamais, jamais Madame MÉNOUBÉ, vous devez vous en souvenir, je ne suis intervenue publiquement sur une tribune de l'opposition. Mais là, je n'ai pas l'habitude d'être diffamée et de laisser passer, c'est tout. Madame NYABEN.

Mme NYABEN : Je comprends que Caroline soit touchée, je trouve que vraiment, il faut que nous restions sur la politique. Parce que je viens d'être élue et j'aimerais que tout se passe calmement et je n'aimerais pas que Caroline soit insultée parce qu'elle est Maire. Il faut rester à votre place. Ce n'est pas la peine de la diffamer parce qu'elle fait son travail et j'espère que vous ferez des efforts pour la prochaine fois. Merci.

Mme Le MAIRE : Monsieur VIGUIER.

M. VIGUIER : Oui, Madame le Maire et mes chers collègues et notamment Madame NYABEN qui vient d'intervenir. Notre collègue Sébastien CHENU vient dans son allocution d'insulter les membres de l'opposition de lâcheté et de mensonges. Et vous avez, Madame le Maire, applaudi à la conclusion de son intervention. Je crois que c'est la plus belle illustration des sages propos que vient de tenir notre collègue et amie Jacqueline MÉNOUBÉ ce soir.

Mme Le MAIRE : Au fond de ce dossier, j'ai bien compris finalement les insinuations que l'opposition voulait mettre sur mes décisions. J'ai compris aussi les insinuations que j'aurais avec ce groupe des liens occultes. Vous l'avez dit. Vous avez aussi jeté la suspicion et l'opprobre sur ma personne et, par conséquent, sur mon équipe municipale tout entière, sachez que c'est inacceptable. Il m'est donc impossible de laisser se propager d'aussi graves insinuations qui portent atteinte à ma probité et à ma fonction de Premier Magistrat. Selon les explications que vous m'avez données, je vais donc en tirer les conséquences judiciaires qui s'imposent. Je pensais sincèrement avoir tout vu dans ce domaine au cours du précédent mandat, mais là, je ne cache vraiment pas mon écœurement et mon dégoût devant de tels procédés. Je passe la parole à Jean-Marie JULLIEN pour présenter la délibération.

PROJET DE POLE COMMERCIAL PLACE DU JEU DE PAUME

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

L'étude préalable au Schéma de Développement Commercial a mis en avant une évasion commerciale représentant une perte de chiffre d'affaires pour les commerçants beauvaisiens de près de 110 millions d'euros, ainsi qu'une forte attente d'enseignes décelée auprès de la population à travers des enquêtes.

Cette évasion commerciale s'explique en grande partie par le manque de grandes enseignes nationales et internationales, absentes du centre ville faute de locaux adaptés.

Afin de répondre à l'attente des consommateurs et d'endiguer l'évasion commerciale, la Ville de Beauvais a repris contact avec la société Foruminvest France, spécialisée dans l'investissement, la promotion et la gestion/animation de centres commerciaux en centre ville.

Le protocole d'études entre la Ville de Beauvais et la société Foruminvest France, présenté lors du Conseil Municipal du 11 juillet 2008, a permis d'élaborer un projet et de réaliser une importante phase de concertation durant laquelle l'ensemble des Beauvaisiens a eu la possibilité de venir donner son avis sur le projet d'implantation d'un pôle commercial sur la Place du Jeu de Paume.

Suite à cette phase de concertation, la programmation du projet a été modifiée et sera composée de :

– 19 000 m² environ de surfaces commerciales soumises à autorisations administratives répartis sur deux niveaux et représentant 80 lots environ.

– 2 500 m² de logements environ

– 800 places environ de stationnement en souterrain

La programmation du projet étant arrêtée, la Société Foruminvest France doit à présent obtenir les autorisations administratives préalables à la cession du foncier. Pour cela, il est proposé au Conseil Municipal:

- d'approuver le protocole d'accord ci-joint en vue de la construction d'un pôle commercial sur la Place du Jeu de Paume,
- d'autoriser la Société Foruminvest France à présenter un dossier devant la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC),
- d'autoriser la Société Foruminvest France à déposer le permis de construire,
- d'autoriser la Société Foruminvest France à déposer toutes les autres demandes d'autorisations administratives afférentes à ce projet (ICPE, Dossier Loi sur l'Eau,...)
- de diligenter les enquêtes publiques préalables à la désaffectation et au déclassement des espaces publics devant être cédés à Foruminvest France, à savoir notamment le parking de la place, l'extrémité de la rue Jacques de Guehengnies côté rue du 27 juin et la partie du boulevard Saint André permettant la construction des trémies d'accès au parking,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 27/04/09, a émis un avis favorable.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 29/04/09, a émis un avis favorable avec 1 voix contre.

Le vote a lieu au scrutin public :

Caroline CAYEUX	pour
Jean-Marie JULLIEN	pour
Franck PIA	pour
Claire BEUIL	pour
Marie-Anne FIZET-GORIN	pour
Jean-Luc BOURGEOIS	pour
Olivier TABOUREUX	pour
Catherine THIEBLIN	pour
Priscille DIKONGUE NYABEN	pour
Jacques DORIDAM	pour
François GAIRIN	pour
Corinne CORILLION	pour
Cécile LALOI	pour
Ali DJENADI	pour
Odette BLEIN	pour
Serge ADAM	pour
Armand BORGNE	pour
Claire LEROY	pour
Nicole WISSOTZKY	pour
Francine PICARD	pour
Lucienne BERTIN	pour
Antonio DA CUNHA	pour
Pierre MICHELINO	pour
Eric MARDYLA	pour
José HIBERTY	pour
Richard HAUDOIRE	pour
Béatrice PERNIER	pour
Malika BOUBEKER	pour

Elisabeth LESURE	pour
Charles LOCQUET	pour
Mamadou LY	pour
Philippe VIBERT	pour
Sébastien CHENU	pour
Cécile CHAMORIN	pour
Farah JEDDI	pour
Hélène DE NATTES	pour
Jacqueline MENOUBE	contre
Fatima ABLA	abstention
Sylvie HOUSSIN	contre
Brigitte MOUALEK	abstention
Anne ROUIBI-GEFFROY	contre
Thierry AURY	contre
Xavier CNOCKAERT	contre
Thibaud VIGUIER	contre
Mehdi RAHOUI	contre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 7 voix contre et 2 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le protocole d'accord sur la réalisation du projet d'aménagement sur la Place du Jeu de Paume.

M. JULLIEN : Merci, Madame le Maire. Quelques mots dans cette affaire de projet de Pôle Commercial de la Place du Jeu de Paume. Si je devais résumer en trois mots les propos que je vais tenir, je dirais que ce projet est un juste équilibre. C'est un juste équilibre à travers le protocole qui vous est soumis ce soir. C'est un juste équilibre entre un ambitieux projet d'aménagement du centre-ville, avec le développement de la vie commerciale de notre Cité. Ah oui, la négociation fut longue et rude. La concertation a été largement développée sur plusieurs mois. Mais, elle a abouti aujourd'hui à un projet ramené aux réelles possibilités de notre Cité tout en assurant le financement total de l'opération décrite dans votre dossier, sans que cela ne coûte rien aux Beauvaisiens. Alors, bien sûr, autour de ceci, nos chers opposants crient : « *Au loup !* » non seulement par les diverses déclarations déjà faites, mais aussi par le tract que j'ai sous les yeux, qui mêlent, sous prétexte de défendre la Place du Jeu de Paume, des arguments sans rapport avec le dossier, à savoir pêle-mêle la hausse des impôts, le déficit de l'Aquaspace, le financement des travaux de l'aéroport et j'en passe, y compris des propos vis-à-vis de Madame le Maire insultants quant à l'existence de sa résidence à Beauvais. Mes chers collègues de l'opposition, seriez-vous tant à court d'arguments pour empêcher Beauvais d'entrer de plain-pied dans le XXI^{ème} siècle ? C'est avec des arguments comme les vôtres que Beauvais en 1850 a refusé l'arrivée du chemin de fer ou tout au moins a fait en sorte que la Compagnie du Nord est passée par Clermont pour faire la ligne internationale Paris Lille la Belgique. C'est aussi avec des arguments tout aussi conservateurs que Beauvais a perdu l'UTC en 1973 puis des écoles d'ingénieurs et j'en passe. Et si je devais vous écouter, mes chers collègues de l'opposition qui, au nom du socialisme, au nom d'idées de gauche, devraient avoir une vision progressiste, je ne verrais à travers votre opposition qu'une vision très conservatrice. Et c'est au nom du conservatisme le plus éhonté que vous voulez que rien ne change à Beauvais alors que le risque de perdre de la clientèle beauvaisienne est plus présent que jamais aux portes de notre Cité. Alors, j'espère que vous vous êtes penchés sur les projets aux alentours de Beauvais qui menacent sévèrement notre commerce local et j'en cite quelques-uns. Par exemple, à Clermont de l'Oise, à un quart d'heure de Beauvais, nous allons avoir en 2011 : 24 256 mètres carrés de surface commerciale sous le nom de Parc des Templiers avec un hypermarché Leclerc de 7 900 mètres carrés et 1 372 places de parking avec 44 boutiques en galerie marchande. A Nogent-sur-Oise, c'est à une demi-heure de Beauvais, c'est tout proche, une extension à 12 500 mètres carrés avec un total de boutiques de 39 commerces aux alentours du Pôle Commercial Auchan. Creil-Saint-Maximin qui est le plus grand Centre Commercial au nord de la Région Parisienne, là aussi tout proche, extension projetée de 20 hectares en plus des 120 hectares déjà occupés, soit 148 + 36 commerces et le nom de l'opération, je vous le cite, ça sera la rue du shopping. Je ne vous citerai que pour mémoire l'évasion commerciale déjà connue et recensée par l'étude sur le développement commercial déjà achevé. Alors, pour mémoire, le Cabinet qui nous a fait ça, c'est le Cabinet Mall & Market. Elle a été déposée en Communauté d'Agglomération selon laquelle nous sommes tombés actuellement à un seuil de pénétration commerciale de centre-ville inférieure à 20 %. Dangereux pour la pérennité de l'activité commerciale du centre-ville si nous ne faisons rien. Tout ceci montre l'obligation de faire revenir les clients éventuels en centre-ville par une proposition forte, celle d'un Pôle Commercial important en centre-ville. Car vous savez, mes chers collègues, il y a une règle forte en matière de commerce. Le monde attire le monde et la clientèle. C'est ce qu'on compris bien d'autres villes qui avancent résolument vers le XXI^{ème} siècle. Je prends l'exemple de Valenciennes avec son Pôle Commercial de la Place d'Armes à proximité de l'Hôtel de Ville. Et si je me suis permis d'aller voir sur place que son promoteur n'était pas Foruminvest, c'est qu'il s'agissait d'un de ses concurrents agissant dans des conditions comparables. Je me suis permis lors de ma visite de discuter avec de multiples commerçants à

proximité de ce Pôle Commercial. Ils m'ont tous dit, je cite : « Au début, on était contre. Mais, maintenant, nous sommes contents de cette opération », car on a doublé notre chiffre d'affaires. J'en ai parlé récemment à Dominique RIQUET, Maire de Valenciennes, pas plus tard qu'il y a trois semaines, qui m'a indiqué que devant le succès de l'opération, il était envisagé de réaliser une deuxième opération identique. Partout en France, on se lance dans des opérations de réhabilitation de commerces en centre-ville tournant le dos aux Centres Commerciaux classiques de périphérie. Je ne vous parlerai pas du Centre de la rue de Béthune à Lille inauguré par Madame AUBRY qui, à ma connaissance, n'a pas rendu sa carte du Parti Socialiste. Mais, je prendrai l'exemple de Monsieur DESTOT Maire socialiste qui soutient le projet agronome de la Caserne de Bonne de 16 853 mètres carrés. Je vous citerai le projet du Maire communiste René PROBY à Saint-Martin-d'Hères qui soutient un projet des Halles Neyrpic à 40 000 mètres carrés. Vous voyez donc que la gauche aussi s'engage résolument dans ses projets. Alors, pourquoi ce qui paraît raisonnable à d'autres Maires de gauche serait-il déraisonnable lorsque c'est notre majorité qui présente le projet ? Ne s'agit-il pas, mes chers collègues, tout simplement d'une jalousie mal placée alors qu'en votre for intérieur, vous auriez aimé le faire vous-mêmes ? C'est pourquoi vous devez reconnaître que le temps passé à travailler à ce dossier, à informer la population, à négocier rudement des conditions favorables à notre ville, permet vraiment de dire que ce projet est juste et équilibré. Il financera, outre le Pôle Commercial, 40 logements, la rénovation des rues Jeanne d'Arc, la rue Guéhengnies, la rue du 27 juin, et constituera une porte d'entrée agréable et attirante pour notre centre-ville. Je ne vous cache pas que je crois fermement à la réussite de ce projet et à la dynamisation de la vie du centre-ville beauvaisien et notamment au nouvel essor de notre commerce de centre-ville.

Mme ROUBI : Chers collègues, à la lecture du dossier de préparation de ce Conseil, nous avons été très surpris par le peu d'éléments qui sont de nouveau portés à notre connaissance. A la délibération proprement dite n'est joint que le protocole d'accord entre Foruminvest et la Ville de Beauvais accompagné d'annexes -le plan de principe- mais il manque le plan du second niveau qui est prévu puisqu'il y a normalement deux niveaux et nous n'avons que le parking, le premier niveau et le plan de l'emprise foncière. Ces documents nous paraissent insuffisants pour que nous puissions délibérer en toute connaissance de cause, car de nombreux points posent question pour un projet d'une telle ampleur et qui va, s'il voit le jour, profondément modifier notre ville. Tous les membres de notre assemblée délibérante doivent avoir connaissance de l'intégralité du dossier afin de respecter l'application de l'article L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales qui figure dans le règlement intérieur du Conseil Municipal et qui stipule « *Tout membre du Conseil Municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la Commune qui font l'objet d'une délibération* ». Ainsi, nous vous demandons, Madame le Maire, de reporter ce vote à un prochain Conseil après avoir communiqué à tous les Conseillers municipaux l'ensemble des éléments de ce projet.

Mme Le MAIRE : Les éléments, vous les avez eus dans le dossier. Concernant l'étape de cette délibération, il est absolument faux de dire que vous n'avez pas les documents qui vous permettent depuis d'ailleurs les neuf mois de présentation, de débats, de discussions, de présentation de la maquette et d'éventuels dessins qu'il y a eu au rez-de-chaussée de cette Mairie à la fin de l'année. Il me semble que l'affaire a été largement débattue. Plus de 50 réunions, si je ne m'abuse, ont été faites à travers la ville. Les documents me paraissent parfaitement en conformité avec les recommandations du Code des Collectivités.

M. PIA : Je voudrais ajouter, mes chers collègues, que ce dossier est passé dans ma Commission. Et que lors de cette

Commission où Monsieur RAOUHI d'ailleurs était présent, bien qu'il ne fasse pas partie de la Commission, mais que j'ai accueilli avec beaucoup de joie, si je puis dire, je crois que je me suis bien expliqué sur cette question, Monsieur RAOUHI, mais il y avait aussi ma collègue Fatima ABLA, sur le fait que nous avions effectivement cette convention qui était en cours de rédaction. Et que nous nous tenions de toute façon à la disposition de chacun et de chacune d'entre vous pour vous fournir toutes les informations nécessaires. Les services - et Monsieur PROUST était présent - étaient tout à fait prêts à répondre à vos questions. Je ne sais pas si vous avez pu contacter Monsieur PROUST, si vous aviez quelques questions plus précises en dehors de ce qui vous a été présenté dans le rapport, mais vous pouviez tout à fait le faire. Je crois que systématiquement dans les commissions on indique toujours que les membres de l'opposition ont tout à fait la possibilité de s'adresser directement aux services pour parfaire leur information.

M. JULLIEN : Un petit complément d'information. Si vous avez bien lu le projet de délibération, c'est une délibération de principe. Or, si vous voulez des détails sur les plans, je vous renvoie à la lecture de la délibération qui dit : « autoriser la Société à déposer un permis de construire », et c'est dans le dossier de permis de construire qu'on aura le détail final de l'ensemble des éléments. Sachant qu'au jour d'aujourd'hui, on ne voit pas comment la Société Foruminvest, sans l'autorisation que nous devons donner aujourd'hui, pourrait présenter un permis de construire qui, en l'état de cause, sera rédigé dès demain, si nous avons un vote favorable du Conseil Municipal aujourd'hui. Ce n'est pas tout à fait le moment, c'est l'étape suivante.

M. AURY : Toujours sur cet aspect souligné par Anne ROUBI, quand même, on est sur un dossier que vous présentez vous-même comme le dossier phare du mandat. C'est un investissement considérable. On décide de supprimer une des grandes places publiques de la ville et de la transformer en Centre Commercial. C'est un projet énorme, on double la surface commerciale du centre-ville et tout ça tient en dix feuilles. En dix feuilles ! Vous disiez tout à l'heure qu'il y a des choses que vous n'aviez jamais vues. Moi non plus. J'avoue que là, l'indigence du dossier qui nous est présenté ce soir, je n'ai jamais vu ça non plus. J'avoue que vous devriez être pour le coup un petit peu prudente, parce qu'il se trouve que ce soir, on a, quelques dossiers plus loin, le dossier qui fait suite à l'annulation de la Délégation de Service Public de l'Eau par un jugement du Tribunal Administratif d'Amiens. Or, que pointe le Tribunal Administratif d'Amiens dans son jugement ? Que l'information de l'assemblée délibérante a été insuffisante. Que les dispositions relatives aux mesures de publicité n'ont pas été respectées. Que le choix du délégataire est entaché d'une erreur manifeste d'appréciation. Je trouve, même si là évidemment il ne s'agit pas d'une Délégation de Service Public, qu'on pourrait faire les mêmes observations à propos du dossier qui nous est présenté ce soir. Non, on n'a pas les moyens, ce soir, on n'a pas un dossier sérieux permettant de mesurer l'ensemble de l'opération que vous voulez réaliser. Le dossier devrait faire une vingtaine de centimètres. On est quand même dans une ville où le Plan d'Occupation des Sols, c'était la municipalité précédente, a été annulé parce que tous les Conseillers municipaux n'avaient pas reçu l'intégralité de toutes les pièces relatives au POS alors même qu'il y avait un accord unanime du Conseil pour qu'il en soit ainsi. Je trouve que là, ce soir, on persévère, vous perséverez dans cette erreur, dans cette faute. Nous n'avons pas les moyens de juger en toute connaissance de cause sur un projet aussi important que celui-là.

M. DORIDAM : Oui, Madame le Maire, mes chers collègues. Je crois finalement, mes chers collègues de l'opposition, que vous avez comme stratégie aussi d'affirmer et de considérer que toute contrevérité est bonne à dire. Je crois qu'il faut peut-être vous rafraîchir la mémoire un petit peu.

Au-delà des choix qui peuvent différer dont on peut s'opposer et c'est parfaitement légitime sur des dossiers, sur des projets, dire qu'on veut passer en force sans transparence ni concertation, là, franchement, je crois que vous exagérez. Alors, c'est vrai, vous le croyez ou vous ne le croyez pas, ce projet n'était pas dans notre programme municipal, la proposition a été faite après. Vous le croyez ou vous ne le croyez pas, c'est votre problème en tout cas. C'est la certitude que j'en ai, c'est la conviction, je vous demande aussi de me donner quitus là-dessus. Une fois que nous nous sommes mis en place et que nous avons reçu la proposition de Foruminvest, qu'est-ce qu'on a fait ? On a discuté entre nous certes, mais pas très longtemps, parce qu'on a estimé qu'une proposition de cette importance méritait d'être rendue publique le plus rapidement possible et c'est ce que nous avons fait. C'est déterminant pour l'avenir de notre ville, il n'était pas question de travailler en catimini, comme vous avez l'air de le croire, sans rien occulter y compris de son ampleur. Parce que vous l'avez bien vu et nous le savions d'ailleurs à cette époque-là lorsque nous avons reçu cette proposition, c'était déraisonnable. C'était quelque chose qui ne correspondait pas du tout à la dimension de notre Agglomération, la première proposition. Ensuite, on a pris le chemin de la transparence avec une délibération en Conseil Municipal afin qu'un protocole d'accord soit signé et fixe les conditions d'étude de ce projet. Une réunion d'information, Mesdames et Messieurs de l'opposition, a été organisée pour vous au lendemain de cette délibération. Transparence et concertation, il y en a quand même eu avec vous. A la rentrée, un ensemble de réunions de présentation du projet a été organisé, 1er, 2 et 3 septembre, rassemblant les premiers concernés : commerçants et riverains. Nous avons eu aussi le 15 septembre une réunion plénière en Conseil Municipal. Mesdames et Messieurs de l'opposition, vous avez pu prendre connaissance des premières esquisses dans le même temps que l'ensemble des membres du Conseil Municipal, et vous avez pu questionner aussi directement les dirigeants de Foruminvest. J'insiste sur ce point. Il ne s'agissait pas de quelconques délégués, mais bien des responsables directs de la proposition de la concrétisation, ou non d'ailleurs, de ce projet. 16 et 17 septembre, la même présentation a été faite deux soirs de suite sous la conduite notamment de Jean-Luc BOURGEOIS et de Charles LOCQUET ici même. 30 septembre, c'est l'Union des Commerçants et Artisans de Beauvais qui obtient la présentation qu'elle avait demandée. Pour aller plus loin auprès de la population, rencontres et entretiens plus individualisés ont eu lieu à la demande de celles et ceux qui le souhaitaient, plus de 50 réunions ont ainsi été organisées avec les commerçants et riverains notamment. Transparence et concertation même pratiquement à la carte. Du 11 au 25 octobre, 1 069 Beauvaisiens très exactement sont venus se renseigner sur le projet à l'Hôtel de Ville où il y avait un show-room en bas. 430 ont consigné par écrit leur avis, 73 % d'entre eux se disant favorables au projet, 61 % redisant leur insatisfaction de l'état du commerce actuel. Ces 430 avis que j'ai ici en originaux étaient à votre disposition, comme en atteste une copie de lettre que j'ai ici, adressée par Madame le Maire à Madame HOUSSIN. Mais, vous n'êtes jamais venus les chercher, c'est peut-être trop lourd pour vous. Le 30 et 31 octobre, l'Institut CSA — alors, on peut contester le fait d'avoir fait un sondage, mais on ne peut pas contester le professionnalisme, ni l'indépendance du CSA — a réalisé un sondage. 803 personnes sondées sur une ville, c'est énorme. En général, ce sont des échantillons nationaux. 60 % des sondés se sont déclarés favorables au projet. Là encore, vous avez pu également bénéficier d'une présentation, pour vous, des résultats de ce sondage avec ceux qui l'ont réalisé (transparence, concertation et information). En réunion publique encore, le 10 décembre, on a reparlé de ce projet qui là encore se concrétiserait ou non, la décision n'était pas prise lorsque nous avons livré plus largement notre projet cœur de Ville d'aménagement et de complément avec des logements étudiants, de Théâtre ou encore de parking Place Foch. Des dispositions qui figuraient dans nos engagements puisque ce

sont des choses qui se réaliseront quoiqu'il arrive, et on l'a dit à cette époque-là. Je vous fais grâce aussi du grand Forum, des huit réunions de Comités de Quartiers au cours desquelles on a pu être interrogé. Madame le Maire et mes collègues ont répondu aussi à ce sujet aux questions que les Beauvaisiens nous avaient posées dans les différentes permanences. Alors, si on devait tout additionner, vous dites que vous n'êtes pas informés, pas au courant, il n'y a quand même pas loin de 5 000 personnes qui, physiquement, ont pu se renseigner et puis je ne voudrais pas ne pas rendre hommage à ma profession sur ce plan-là. J'avoue que j'ai été un peu frustré de ne pas pouvoir écrire sur ce dossier puisque je n'exerce plus dans cette ville. Entre les deux quotidiens et les deux hebdomadaires diffusés au total à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires, il y a quand même eu une centaine d'articles de fond. Alors, qui peut nous faire croire que les habitants de notre ville, quel que soit leur quartier, n'ont pas été informés ? C'est tant et si vrai que si on analyse aussi les résultats de la consultation en ligne menée récemment à deux reprises par un hebdomadaire du vendredi, jamais il n'y a eu une telle participation et vous savez bien qu'en la matière, on peut battre le rappel, faire campagne, mais on ne peut pas brûler les urnes. Ce n'est pas possible. La première enquête : 1 669 avis, 90 % favorables. Deuxième enquête dont les chiffres de participation étaient du même ordre. Alors, est-ce raisonnable, optimiste pour la création d'emplois ? Ça en supprimera-t-il ou ça ne changera-t-il rien ? 78 % des personnes interrogées répondent que ce sera créateur d'emplois. Tout ça, c'est un ensemble d'informations auxquelles vous avez eu accès à partir de documents existants et puis, hier soir, le responsable de publication nous a dit en réunion de Comité de Quartier, encore publique, que ces résultats d'enquêtes en ligne correspondaient bien au sentiment des gens de la rue qu'ils ont interrogés. Je crois que jamais, de la mémoire que je possède de cette ville, une concertation d'une telle ampleur n'a été menée et aussi en amont. Alors, ne venez pas dire que cette transparence, cette concertation n'ont été que formelles. Le dimensionnement, comme l'a dit Jean-Marie JULLIEN tout à l'heure, bien plus compatible aujourd'hui à la taille de notre Agglomération et de fait plus raisonnable du projet, est bien le fruit direct de cette transparence et concertation qu'on a instauré d'entrée. Ne croyez pas que nous nous sommes fait violence et que nous nous sommes mis en cas spécialement pour passer en force un dossier. Nous avons agi en fait comme nous le faisons pour d'autres projets que ce soit la rénovation urbaine de Saint-Jean, le réaménagement de la rue de Clermont, la requalification de la Cité des Fleurs à Notre-Dame-du-Thil, transparence et concertation de A à Z. Nous n'avons pas hésité non plus sur le registre de la transparence et ça, c'est quelque chose que plusieurs d'entre nous ont dit publiquement, à faire part aussi de notre questionnement légitime avant de proposer une décision finale sur un tel projet. Quand on est élu, on ne peut pas prendre une telle décision à la légère sans s'interroger et on l'a fait, croyez-nous. Je crois qu'en la matière, si on ne prétend donner aucune leçon, on n'en a pas à recevoir non plus. La démocratie locale et directe, nous l'avons exercée. Alors, il y a une chose – ça, je connais votre argumentation – que n'a pas jugée utile Madame le Maire, c'est effectivement d'organiser un référendum. D'abord, nous estimons avoir mené en toute transparence l'information et la concertation autour de ce projet et qu'il ne s'avère pas nécessaire d'organiser un référendum pour connaître la vie des Beauvaisiens et des Beauvaisiennes. Tout a été dit, tout a été explicité et tous les avis ont été écoutés. D'ailleurs, à ce propos, vous nous avez annoncé ici même des milliers de signatures pour nous convaincre du contraire. Madame le Maire, vous a même dit ici publiquement, et c'est consigné, que si tel était le cas, la question pourrait peut-être se reposer. Il y a 60 demandes consignées sur votre site en ligne cet après-midi, à moins qu'il y ait une défaillance technique. Je pense que la mayonnaise n'a pas pris à moins d'une manœuvre de dernière minute de toutes les façons trop tardive. Vous n'avez pas apporté la preuve tangible que nos concitoyens ont envie de s'exprimer encore plus

avant. Alors, au passage, vous tentez de nous faire croire peut-être comme vous l'avez déjà fait dans diverses discussions ailleurs que toutes les signatures du monde pourraient nous imposer un référendum. Alors, vous connaissez trop bien le Code Electoral pour ne pas ignorer que les électeurs par extension du droit de pétition peuvent l'exiger, même s'ils atteignent le seuil minimum du cinquième d'entre eux uniquement une proposition d'inscription à l'ordre du jour. Alors, on n'en est pas là parce qu'effectivement, il va de soi que si telle proposition était faite, nous ne sommes pas comme certaines municipalités qui refusent d'entendre un certain nombre de choses. Mais, pour s'amuser, on peut dire qu'il y a référendum et référendum. Je vais prendre un exemple, pas tout à fait au hasard, j'en conviens. Aubagne dans les Bouches-du-Rhône, 100 hectares à urbaniser dans des paysages décrits dans des ouvrages de référence de Marcel PAGNOL. 28 270 électeurs, on n'est pas très loin de Beauvais, mais on est à peu près dans les mêmes catégories. 6 967 participants (24 %). Contre le projet, 93 %. Que croyez-vous qu'il advint ? Le Maire Parti Communiste considérant que vu l'abstention comparée aux élections municipales, c'était l'expression que la population était derrière son équipe, il a donc validé le projet. Alors, pour terminer, je voudrais en revenir au projet lui-même, pour que nous en discutons ce soir, et je voudrais faire, ce qui n'est pas tout à fait dans mes habitudes, référence à Georges CLEMENCEAU qui disait : « Il faut savoir ce que l'on veut ». Nous, nous nous sommes forgés un avis par cette large concertation justement avec nos concitoyens. Alors, il ajoutait : « Quand on le sait, il faut avoir le courage de le dire ». Eh bien, c'est ce que Madame le Maire a fait en notre nom à tous en annonçant que notre majorité au terme de ses réflexions et de ses mois d'écoute se prononçait en faveur du projet. Et Georges CLEMENCEAU concluait : « Et quand on le dit, il faut avoir le courage de le faire ». Eh bien, c'est ce qu'on vous propose ce soir.

Mme ROUBI : Je reprends la parole pour recentrer sur ce que j'ai demandé et ce que j'ai dit. Pour l'assemblée délibérante ici, les Conseillers municipaux, le dossier d'information n'est pas à notre avis complet, il manque des informations. Nous n'avons pas de caractéristiques techniques, de caractéristiques environnementales, de caractéristiques urbanistiques. Il nous manque vraiment des éléments importants par rapport à ce dossier. Monsieur DORIDAM fait référence à toutes les informations précédentes, le sondage du CSA, nous avons eu le dossier de presse, la présentation en diaporama. Mais nous n'avons pas l'intégralité du sondage CSA. Les résultats par âge des réponses, par catégories socioprofessionnelles, tout ça, nous ne les avons pas. Le CSA a bien fait un sondage complet. Je les ai demandés et ça a été une réponse un petit peu embarrassée en disant que c'était uniquement ça qui était disponible. C'est le dossier de presse, ça n'est pas l'intégralité du sondage. Je répète que nous souhaitons être informés le plus largement possible de tous les dossiers qui concernent cette assemblée.

M. PIA : Je constate que lorsque vous avez finalement assez peu d'arguments semble-t-il ce soir sur le fond du dossier parce que ce qui est un petit peu regrettable, c'est que... Ah, j'espère bien parce que je pense quand même qu'aujourd'hui, pour le moment, on reste sur des questions de forme. Ce que je conçois tout à fait, mais vous n'avez pas encore abordé les questions de fond. Sur la forme, simplement ce que je peux vous répondre, c'est que j'ai un peu le sentiment que vous n'avez pas véritablement lu la délibération. Ce soir, on vous demande d'approuver un protocole d'accord qui est effectivement une transaction avec la Société Foruminvest où on fixe des conditions de prix, l'autorisation par rapport à la CDAC maintenant. Avant, ça s'appelait la CDEC, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, puisqu'il va bien falloir que cette Société fasse cette demande auprès de cette Commission, le permis de construire et ensuite les différentes autorisations qui auront lieu au titre des installations

classées, de la Loi sur l'Eau et toute autre législation. Parce qu'effectivement, il ne nous a pas échappé que ce projet était un projet important, qui allait impacter à la fois les problématiques d'urbanisme, les problématiques de l'eau, etc. Pour monter ces dossiers, extrêmement lourds et coûteux, il faut bien qu'à un moment donné on se mette d'accord avec la Société. C'est bien tout le fond justement de ce protocole. Maintenant, toutes les études dont vous parlez, puisque vous réclamiez finalement un pavé où vous auriez tout le descriptif du projet, cela va intervenir dans un second temps quand la Société fera ses demandes au titre des différentes autorisations prévues par les Lois d'Urbanisme, par les Lois d'Installations Classées, Loi sur l'Eau et autre. Et c'est à ce moment-là que vous aurez et nous aurons, nous-mêmes d'ailleurs, une connaissance précise du projet et nous pourrions nous déterminer puisque c'est le Maire qui accorde les autorisations sur le bien-fondé du projet par rapport aux aspects et au parti pris architecturaux et d'urbanisme. Du reste, le CAUE, ça a été dit tout à l'heure par Jean-Marie JULLIEN, qui va aider justement à la fois la Ville, mais aussi la Société Foruminvest à monter son dossier en termes d'urbanisme. Nous n'en sommes, ce soir, qu'à une démarche très en amont et c'est vrai que bien évidemment, ce dossier pendant plusieurs mois va avancer pas à pas et nous aurons certainement l'occasion encore d'en discuter avec les Beauvaisiens parce qu'un tel projet sera soumis en enquête publique. Bien évidemment, nous ne serons pas insensibles aux éléments de cette enquête publique. On ne pouvait pas ce soir vous donner plus d'éléments dans le sens où il y a besoin de retravailler et de continuer à travailler sur ce projet. Toutefois, il est important, pour que cette Société puisse avancer dans ce projet, de signer ce protocole et c'est là que la question de fond se pose. Je vais vous répondre quand même puisque j'ai la parole sur cette question de fond. Je conçois qu'en tant qu'élu, quand on prend une telle décision, c'est un véritable cas de conscience. Parce que nous avons tous bien en vue les désagréments, les nuisances que va avoir ce projet par rapport aux riverains, par rapport aussi aux craintes que nous avons pour les commerçants. Tout ça, nous l'avons bien intégré et nous le comprenons. Qu'est-ce qui fait aujourd'hui et pourquoi la majorité municipale propose ce projet ? C'est parce que nous avons le sentiment bien fondé, je le crois profondément, que si nous ne faisons rien au niveau commercial dans cette ville, le centre-ville et le commerce de centre-ville à Beauvais vont péricliter. Pourtant, nous n'avons pas ménagé nos efforts. J'ai eu avec mon collègue Bernard PARMENIER l'occasion de travailler sous le précédent mandat sur les questions économiques et sur les questions forcement commerciales, il y a eu un certain nombre de dossiers. On a eu un Schéma de Développement Commercial. On a eu un FISAC. On a eu toute une série d'actions pour essayer de redynamiser ce centre-ville parce que nous pensons qu'en termes d'attractivité, il est important d'avoir un centre-ville fort, et force est de constater que par rapport à tous ces projets qui ont lieu, qui se montent en périphérie de ville, qui existent ou qui vont exister et qui sont en projet aujourd'hui ou qui le seront plus tard, si nous ne réagissons pas, les choses se feront à l'extérieur de Beauvais et nous allons passer à côté du train. On a déjà loupé le train, comme on dit souvent, il y a quelques années, il y a 150 ans. Je crois que ce train-là, il ne faut pas le rater. Il faut monter dans le wagon et aller dans ce projet de développement, qui est à mon sens fondamental pour l'avenir de notre territoire. Un autre point aussi que je voulais évoquer, celui de l'emploi. J'ai la charge de l'emploi. J'ai aussi la charge de tout ce qui concerne l'insertion et je crois, aujourd'hui, qu'un tel projet est une aubaine par rapport à la problématique de l'emploi. 600 emplois vont être créés, 120 millions d'investissements, tout ça sont des retombées énormes au niveau économique, et un investisseur privé qui accepte de faire confiance à la Ville de Beauvais pour monter un tel projet, j'estime que ça ne peut pas se refuser. Alors, c'est vrai qu'on peut tout à fait concevoir des craintes. On dit que la Place du Jeu de Paume est une place historique sur Beauvais, OK, mais ce projet fera partie également de l'histoire

de Beauvais et ce projet sera construit avec tous les Beauvaisiens. Tout ce que je demande, comme l'a exprimé d'ailleurs parfaitement l'architecte du CAUE hier, c'est que tous les Beauvaisiens soient mobilisés sur ce projet pour que ce projet réussisse. D'ailleurs, au niveau de l'emploi, je vous rappelle, et c'est inscrit dans le protocole, qu'il y aura une convention d'insertion qui va être signée avec Foruminvest, à la fois par rapport à la construction et aux chantiers qui vont avoir lieu, mais aussi un accompagnement des différents commerces et activités qui seront intégrés dans ce Centre Commercial pour aider justement à trouver les emplois nécessaires. Alors, moi, ce que je vous dirais, Mesdames et Messieurs de l'opposition, c'est que de toute façon, je sais très bien que ce soir on n'arrivera pas à vous convaincre parce que quels que soient les grands projets que nous ayons eus dans cette ville, on peut citer le projet de rénovation urbaine Saint-Jean, la piscine, la place des Halles et tous ces autres grands projets que nous avons menés sur cette ville, vous avez été systématiquement contre. C'est vrai que pour vous, c'est une aubaine ce projet, ça vous permet d'exister, de montrer effectivement que vous jouez votre rôle d'opposition. Je ne crois pas que ce soit d'ailleurs un rôle très apprécié par les Beauvaisiens parce que avant tout ce qu'ils apprécient, ce sont des élus qui soient constructifs et qui aient des choses à apporter. Or vous, systématiquement, c'est un non, je dirais, sans proposition véritablement précise. Quand vous dites que la redynamisation du commerce, ça pourrait passer par d'autres voies, citez-nous ces voies possibles de redynamisation. Nous attendons vos propositions à ce sujet.

Mme LEROY : Je voudrais quand même dire, d'une façon assez simple, que ce projet est en fait une opportunité inespérée, parce que certes ça n'était pas prévu. Dans la vie, il faut savoir saisir des balles au bond un peu comme en sport. Il faut savoir rebondir, bâtir des choses et ne pas gérer l'insatisfaction parce que l'insatisfaction existera. Notre travail, notre devoir, c'est d'être courageux. C'est de travailler sur un projet qui a plein de facettes possibles. Quand mes collègues ont évoqué un certain nombre de points, je ne vais pas les redire, mais il y en a un qui me touche profondément, celui de l'emploi. Pour avoir été enseignante et pour avoir suivi y compris de la formation continue, retrouver des adultes que l'on devait aussi réinsérer, je trouve que c'est un moyen qui se présente de pouvoir redynamiser une ville. Et c'est un moyen parce que c'est une plateforme de vie, le commerce, c'est un lieu d'échanges, c'est un lieu de culture, c'est un lieu absolument extraordinaire surtout dans une ville cosmopolite où on peut imaginer que plein de choses vont se passer. Et puis, c'est un lieu où on va effectivement pouvoir proposer à une population, jeune et moins jeune, de travailler. Alors, je pense qu'un jour, il faut avoir un peu d'audace, un petit peu de culot et puis il faut se lancer et une fois qu'on est dedans, on se lève les manches, on bosse et on va y arriver. On arrête de se dire : « Oh, je ne vais pas y arriver ». On ne va pas faire comme Pierrot Le Fou sur son île qui tourne en rond en se disant : « Je ne sais pas quoi faire. Qu'est-ce que je vais faire ? Je ne sais pas quoi faire ». Nous, on a décidé de faire et comme je suis une escrimeuse, en escrime, quand on a un défi, on le relève et on se bat pour relever la garde.

Mme Le MAIRE : Madame ROUIBI, c'est votre dernière intervention.

Mme ROUIBI : Je voulais dire à Monsieur PIA, puisqu'il a les mêmes éléments que nous, il n'a pas de dossier d'informations supplémentaires sur le contenu même du projet. C'est bien là-dessus... Tout le monde a aussi peu d'informations. Tous les Conseillers municipaux ici ont aussi peu d'informations, les mêmes informations que nous sur ce dossier. Alors, je voulais continuer par rapport à mes interrogations sur l'enquête Mall & Market qui est citée au début de la délibération, en disant que l'étude préalable au Schéma de Développement Commercial a mis en avant l'évasion com-

merciale. L'étude Mall & Market, je voulais rappeler quand même les deux présentations qui ont été faites à la Communauté d'Agglomération, c'était le 27 mai et le 27 juin 2008, c'est-à-dire lorsque nous n'étions pas dans la même situation économique qu'aujourd'hui. J'ai remarqué en relisant cette étude que les revenus moyens des habitants de la ville de Beauvais étaient déjà à cette époque dans les chiffres relevés les plus bas du département. Nous sommes dans une ville qui a un pouvoir d'achat en dessous des villes équivalentes du département et qu'à mon avis, les conséquences de la crise économique actuelle sur le pouvoir d'achat des ménages font que cette enquête est maintenant assez dépassée à mon avis. Les comportements des consommateurs changent. Les gens avec leurs problèmes de pouvoir d'achat vont vers des magasins à bas prix. La consommation générale est en baisse et je pense que le danger de ce pôle commercial serait de refaire un centre commercial comme en périphérie de ville et je pense que ça n'est pas raisonnable et que ce serait une erreur de faire venir... Il y aura peut-être quelques enseignes, vous allez me dire, qui seront un peu phares. Mais, si c'est pour refaire du centre commercial moyenne gamme, je pense que c'est une erreur, et le contexte économique actuel fait qu'il faut peut-être réfléchir au comportement des consommateurs. D'autre part, je sais que mes collègues aussi souhaitent intervenir sur le problème qui est important à Beauvais : la circulation, le stationnement, les transports en commun, le déplacement urbain dans la Communauté d'Agglomération, font que tous ces sujets-là à mon avis sont primordiaux avant de penser à ce centre commercial. Je pense qu'on prend le problème dans un mauvais sens.

M. GAIRIN : Je voulais faire plusieurs observations, d'abord pour répondre immédiatement à ce qui vient d'être dit. Je pense qu'une ville se définit avant tout par son commerce, par son activité commerciale. D'ailleurs, de tout temps, on a décrit telle ville comme étant une ville de marché, une ville d'activité commerciale forte, une ville drapière ou drapant dit-on aussi. C'est comme ça que l'on définit les villes parce que c'est au travers de l'activité de ses habitants et des voisins, de ceux qui n'habitent pas la ville, mais qui habitent à côté, que l'on caractérise, que l'on identifie la ville en question et que l'on définit par ailleurs son importance. Son importance se définit par sa vitalité, son dynamisme économique, vitalité et dynamisme qui ne vont pas sans des prises de décisions parfois difficiles. Ça va de soi. Qui ne prend pas de risque n'a rien. On n'a rien. Ici, il ne faut pas dire que le risque est de zéro. Le risque zéro n'existe jamais. Vous savez bien que, quel que soit le domaine, ce risque zéro n'existe pas. Alors, effectivement, je veux reprendre ce que tu as dit et que tu avais si joliment dit lors d'un de nos entretiens plus privés au sein des Bureaux Municipaux, qui n'ont pas manqué de se succéder et je vais en dire un mot après. Tu as dit : « De l'audace ! De l'audace ! De l'audace ! ». Et c'est bien de cela qu'il est question. C'était magnifiquement dit. Alors, nous avons une opposition frileuse. Effectivement, moi aussi, je me demande si notre opposition n'est pas frustrée du fait de ne pas avoir pu réaliser une chose comme ça. J'y pense tout d'un coup, est-ce que Walter AMSALLEM l'aurait fait, lui qui était un peu plus courageux que ceux-là, c'est évident, bien qu'autocrate, je pense que Walter AMSALLEM se serait lancé là-dedans. Parce que lui-même était commerçant, lui-même les fréquentait, il savait très bien qu'à l'heure actuelle nous avons un problème à Beauvais et Beauvais n'est pas la seule ville où ça se produit. Il arrive que dans une ville aussi belle soit-elle, aussi bien peuplée soit-elle, aussi agréable à vivre soit-elle, le commerce meurt et c'est tragique parce que ça détruit tout ce que je viens de décrire, toutes les qualités, n'est-ce pas, que je viens de décrire. Mais, je voudrais remonter un peu plus loin, remonter à toutes ces questions que vous vous êtes posées sur la façon dont nous avons pu décider cela. Et vous avez effectivement appris par voie de presse en particulier et ceci fiche en l'air tous vos arguments sur le fait que c'était déjà préparé au cours du précédent mandat, qu'il y a des questions de copina-

ge. J'ai entendu deux fois Monsieur LECURU le dire hier pendant la réunion et puis sur le parvis de l'Hôtel de Ville dire : « C'est du copinage. C'est du copinage. C'est du copinage ». Je l'ai engueulé d'ailleurs. Je lui ai dit ce que je pensais et le caractère inadmissible de tels propos. C'est bien de cela qu'on parle avec éventuellement l'aspect financier qui ne manque pas d'être évoqué à chaque fois que des politiques prennent des décisions qui sont critiquées soit par la presse, soit par leur opposition. Alors, moi, ce que je veux dire, c'est que j'ai très bien vécu, contrairement à ce qui se passait d'ailleurs quand j'étais avec Walter AMSALLEM, enfin dire « avec » c'est beaucoup dire, j'étais dans la périphérie, bien que j'essayais de mêler mon grain de sel à ce qui se passait. Il y a eu un certain nombre de réunions auxquelles je n'ai jamais été invité alors qu'elles étaient importantes. Après, on a dit que je n'y étais pas allé, je ne savais pas qu'elles avaient lieu. Ici, ça s'est passé tout à fait autrement ; c'est-à-dire d'une manière totalement démocratique et la meilleure preuve, c'est qu'effectivement deux jours avant la prise de décision, le Bureau Municipal à une faible majorité était contre, mais quand même, et les élus qui sont devenus contre à ce moment-là qui étaient depuis un certain moment contre le projet n'étaient pas des moindres si je puis dire. Bien que nous soyons tous égaux, je peux le dire. Deux jours avant, le Bureau Municipal était contre et c'est un événement tout neuf survenu le lendemain qui a fait que nous sommes retournés au pour. Mais, il y a eu beaucoup de questionnements. Certains sont plus en retrait que d'autres. J'ai toujours été favorable à ce projet. J'exerce une profession libérale à Beauvais et je crois savoir ce qu'est le commerce. Je crois savoir à peu près comment ça fonctionne tout en sachant qu'il y a toujours des risques. Mais, ce que je peux dire, c'est que nous avons discuté d'une manière parfaitement ouverte. Nous avons recueilli les doutes et les certitudes des uns et des autres, je n'avais jamais vu ça. Et quand j'ai entendu ce fameux lundi soir que ça ne se ferait pas, ce qui veut bien dire qu'il n'y a pas de copinage puisque nous avons gardé une totale indépendance, et Madame le Maire la première, à l'égard des propositions de Foruminvest je me suis dit : « Après tout, tant pis, ça ne se fera pas. Moi, je suis dans cette majorité. On a bien discuté de ça. J'ai évoqué mes arguments. Je regrette, mais j'accepte ». J'ai été très content quand, deux jours après, à la suite d'efforts considérables faits par Foruminvest, grâce à notre tactique de négociation, ils ont tout lâché d'un coup. C'est-à-dire qu'on leur a tellement fait penser, ils ont tellement eu peur que nous n'allions pas plus loin qu'ils se sont dit : « Il faut qu'on fasse quelque chose ». Et là, ils nous ont donné ce qui était satisfaisant pour nous. Dans un premier temps, le lundi soir, nous le savions, mais verbalement seulement. Oui, à la Ville ! Oh la la, c'est vrai que j'entre dans du copinage. Je le regrette, et le juriste le regrette encore plus, je suis honteux. Mais, tout cela pour vous dire qu'en définitive, il y a eu effectivement un exposé et une discussion sur tous les aspects. Chacun a pu exprimer parfaitement son point de vue. Il y a eu un moment où ça m'a beaucoup troublé, comme je vous l'ai indiqué, où c'était non. Derrière, Foruminvest lâche dans l'intérêt de la Ville beaucoup de choses. Dans un premier temps, le lundi soir, nous ne les croyions pas, nous n'avons pas d'écrits. L'écrit arrive le lendemain, nous changeons notre fusil d'épaule. J'ai été très surpris parce que je pensais que malgré cet écrit, ça ne changerait pas forcément et je crois pouvoir dire que Caroline, vous étiez en tête de ce questionnement. Comment dire que quelqu'un qui a fait preuve d'une telle indépendance et c'est pourquoi j'exprime ce soir des choses qui, normalement, sont tenues confidentielles entre nous, c'est pour vous montrer comment ça peut marcher. Mais ça, vous ne pouviez pas le savoir naturellement.

Mme ABLA : Madame le Maire, chers collègues, lors du Conseil Municipal du 11 juillet 2008, je m'étais exprimée sur ce projet et je vous avais fait part de mon opposition quant à l'emplacement de ce Centre Commercial. Je reste fidèle à cette idée qu'il serait dommage pour notre ville de nous priver de manière définitive de la Place du Jeu de Paume. Place qui est

depuis toujours témoin de nombreux et différents événements s'y déroulant tout au long de l'année. Concernant le projet en lui-même, je sais, Madame le Maire, que vous serez attentive et vigilante à son projet architectural, environnemental ainsi qu'aux normes HQE. Je sais aussi qu'il permettra de relancer le marché de l'emploi et qu'il en créera, mais comme toute, comme tout nouveau projet de cette envergure et cela pendant sa réalisation. Je veux bien lui reconnaître l'attractivité dont il va bénéficier, mais là encore comme toute nouveauté. Mais passé cet engouement qui peut peut-être durer un an ou deux ans, sommes-nous sûrs de sa durabilité ? Sommes-nous sûrs que les difficultés économiques actuelles rencontrées par nos concitoyens vont diminuer, voire cesser ? Quel impact va-t-il avoir sur les commerces du centre-ville ? Ne vont-ils pas être victimes d'une forme de concurrence déloyale ? Pour toutes ces raisons, je me pose une question. Pourquoi vouloir faire à Beauvais ce qui se fait partout ailleurs ? C'est-à-dire un projet clé en main semblable à toutes les Villes ? J'aurais aimé qu'à Beauvais on fasse preuve d'un peu plus d'imagination, que le centre de Beauvais puisse servir d'écrin comme il l'est pour le cas de la cathédrale Saint-Pierre, l'église Saint-Etienne, et que Beauvais soit une Ville où l'on consomme à ciel ouvert. Pourquoi ne pas imaginer une autre façon de redynamiser notre Commune en irriguant le centre-ville sur plusieurs axes, en y implantant des commerces diversifiés permettant ainsi la circulation des consommateurs, des visiteurs, des touristes dans le centre-ville de part en part ? Quelques exemples. Un parking souterrain est programmé Place Foch. Pourquoi pas un bâtiment au-dessus dédié au commerce ? Le Théâtre de Beauvais doit être déplacé. Encore un lieu à investir par le commerce. On a parlé du déplacement éventuel de la gare routière. Son site pourrait faire l'objet d'un lieu avec un dôme en verre à l'image de Paris cité hier lors de la réunion du PAQ par l'architecte du CAUE. Le bâtiment du Commissariat qui se trouve derrière la Mairie, encore un lieu qui pourrait être investi par le commerce. Sans compter le projet de Saint-Quentin, le projet de la rue du Pont d'Arcole Voisinlieu, je suis certaine qu'aux 4 coins du centre-ville de Beauvais, des espaces pourront être requalifiés et créés. Certes, je suis consciente qu'il ne suffit pas d'énumérer des sites, des lieux et qu'il est difficile que de tels projets puissent s'articuler et réunir l'ensemble des acteurs concernés. Malgré mes réticences concernant ce projet, le devenir de Beauvais me tient très à cœur tout autant que vous, Madame le Maire, et mes chers collègues. Ce projet est le vôtre et comme je ne souhaite pas m'inscrire dans l'idée qui consiste en général à dire ou à penser que les échecs des uns pourraient nourrir les espoirs de victoire des autres oubliant souvent que ceux qui paient ou paieront les pots cassés sont nos concitoyens, je souhaite sincèrement à ce projet, s'il devait voir le jour, une pleine réussite pour l'avenir des générations futures de Beauvais.

M. BOURGEOIS : Madame le Maire, mes chers collègues, je suis tout à fait ravi que l'assemblée ait retrouvé sa sérénité pour un débat d'une haute tenue sur un projet qui est majeur pour l'avenir de la Ville et qui, je crois, transcende tout ce que peuvent être des groupes politiques, mais ne transcende pas les individus qui doivent prendre leurs responsabilités. Mes collègues précédemment ont évoqué des mots clés. Je ne reviendrai pas là-dessus. On a évoqué évidemment les trains qu'on a laissé passer par le passé. Ne revenons pas là-dessus, tout le monde sait cette histoire de Beauvais. On a parlé évidemment de l'emploi. Mon collègue Franck PIA, comme nous tous, qui peut être finalement non préoccupé par un véritable plan de relance qui arrive et par le volume des travaux. 120 millions d'euros, c'est plus que ce que nous avons prévu d'investir sur tout le mandat. Les emplois qui vont avec, je ne reviendrai pas là-dessus, c'est absolument capital, mais ça fait aussi partie des choses qui peuvent être des éléments déclencheurs. Mon collègue François GAIRIN a parlé évidemment du doute et j'avoue que je suis parmi ceux qui ont douté parce que je crois que la première forme de pensée, comme disait Roger MARTIN du Gard, c'est le doute. Je

crois notamment au niveau d'un responsable — je ne me considère pas du tout comme un homme politique bien entendu — je n'ai d'ambition qu'au niveau de ma Ville et de ma Communauté d'Agglomération qui m'a fait l'honneur, il y a 40 ans, de m'accueillir. Je crois que là aussi, ça a été, pour nous, des instants qui ont été, pas pénibles, mais des instants délicats, et qui n'éprouve pas ces sentiments-là passe à côté de sa véritable mission d'élu. Si on a des certitudes dès le départ sur l'excellence du projet ou le contraire contre son inutilité et son aspect nuisible, c'est assez curieux parfois. Je voudrais simplement insister sur une autre vision, c'est pour ça que j'ai souhaité intervenir juste après ma collègue Madame ABLA parce que je ne crois pas que nous sommes si éloignés l'un que l'autre. Parce qu'elle a parlé de manière sous-jacente de la vision globale de la Ville. Elle est très attachée à cet emplacement du Franc Marché. Evidemment, il y a eu des tentatives sur ce site qui n'ont pas nécessairement bien fonctionné, il faut quand même l'avouer. Sans ça, on ne se serait jamais posé d'autres questions. Foruminvest ne serait jamais venu non plus frapper à la porte de la Ville de Beauvais pour voir s'il y avait quelque chose à faire si cet emplacement-là avait donné totale satisfaction. Mais aujourd'hui, je crois qu'on a une chance, comme disait Claire LEROY, qu'il ne faut pas laisser partir. Et accompagner aussi de l'aide de personnes indépendantes qui sont contenues dans le CAUE dont le directeur hier s'est exprimé largement. C'est un projet qui va faire évoluer, qui doit faire évoluer l'image de la Ville de Beauvais, du cœur de Ville puisque c'est de ça qu'il s'agit comme Ville d'avenir. On peut dire qu'aujourd'hui, Beauvais a-t-il des réalisations architecturales d'importance ? Evidemment, on parlera de la Cathédrale, mais enfin à l'époque où ça a été fait, c'est le passé, ça sera peut-être inscrit au Programme Mondial de l'Unesco. Vous avez un certain nombre d'églises de premier ordre. Mais, une Ville doit être aussi témoin de réalisations majeures de son temps. Vous le savez très bien que des Villes, qu'elles soient grandes, bien sûr, et c'est plus facile, ou moyennes, ont besoin de cette notoriété par un projet majeur. Ce sont ces projets majeurs qui attirent après l'activité, qui attirent les gens et les contrats les incitent plus exactement à y rester. Là, ce dont nous sommes sûrs aujourd'hui, c'est qu'un architecte anglais de réputation mondiale qui s'appelle BENEUIL, et qui n'a jamais encore travaillé en France, a élaboré les esquisses de ce futur champ commercial. Ses esquisses, tout le monde les a vues dans les expositions successives qui ont eu lieu. Elles ne sont pas définitives, bien sûr. Mon collègue Franck PIA a expliqué clairement pour quelle raison. Ça peut être une marque pour l'avenir pour y amener justement la vie, un peu de population puisqu'il y aura dans ce projet lui-même des logements. Mais, ça n'aurait aucun sens tout cela si le projet n'était qu'un Pôle posé là parmi tant d'autres choses. En réalité, il y a quand même un paradoxe. Je ne sais pas si les uns et les autres, vous vous êtes souvent interrogés. Le centre-ville par la géographie de Beauvais est très petit. Il fait 101 hectares. Et par la reconstruction qui a été choisie un peu rapidement, mais sans doute par faute de moyens, personne n'est fautif, il n'abrite aujourd'hui que 6 200 habitants. Ce qui est quand même très très faible et ce qui explique le mécanisme de fonctionnement de la Ville. Peut-être qu'il convient à certains, ils y voient un confort douillet, mais à mon avis, qui ne permettra pas de franchir longtemps les étapes futures et qui n'attirera en tout cas certainement pas de jeunes populations. Il s'agit de revitaliser ce cœur de Ville pour éviter qu'on ait chaque jour ce double mouvement. Les gens arrivent pour travailler le matin et repartent vers 17 heures, résultat des courses, à 19 heures, le centre-ville est totalement plein sauf exception parce qu'il y a une manifestation et je vous rappelle qu'il y a un seul restaurant qui prend les commandes au-delà de 23 heures, même jusqu'à 23 heures. Ce qui est tout à fait anormal au jour d'aujourd'hui quand on veut parler de vie. C'est tout le fonctionnement du centre-ville qui est à revoir. Voilà ma perception des choses : le fonctionnement. Les questionnements s'articulent autour de ça. L'enjeu se trouve au niveau du logement. Y a-t-il assez de logements aussi dans le centre-ville ? Y a-t-il des dents creuses ? Y

a-t-il des terrains à proximité qui pourraient être réutilisés ? Du logement étudiant ? Nous avons montré avec l'ancienne maternité qu'on pouvait ramener facilement du logement étudiant. De l'offre marchande, bien sûr, mais cette offre marchande doit être couplée à la vie culturelle, c'est tout l'enjeu aussi de la reconstruction du nouveau Théâtre, de la circulation, bien sûr, du stationnement. Et là, nous ne pourrions pas rester évidemment sur les canons traditionnels. Les rues sont étroites. On ne pourra pas les élargir de manière importante. Il faut construire un nouveau modèle, trouver des endroits où l'on puisse stationner, certainement pas trop loin des lieux de vie, pour les desservir correctement. Et là, évidemment, un centre qui prévoit un nombre de places de parkings suffisants est une réponse. Une deuxième réponse, c'est le parking qui se construira sous la Place Foch avec 700 places parce que ça, c'est du sûr, du définitif et peut-être d'autres endroits, des opportunités qui vont se présenter et qui sont déjà représentées. C'est ce que vous appelez les sites à enjeu. Par exemple, le site de la prison, mais aussi le site de l'OPAC. C'est tout ça qu'il faut analyser en détail. En réalité, pour moi qui ai douté, ce projet Foruminvest – on pourrait l'appeler autrement, ça m'est parfaitement égal, je l'appelle, admettons, projet du Jeu de Paume – il faudra lui garder son nom historique bien entendu — permet d'agrandir un petit peu la Ville modestement, mais tout de même. Il y aura peut-être d'autres poches très proches qui permettront aussi d'agrandir le centre-ville pour que nous ayons à terme, ça ne sera pas évidemment demain matin, mais d'ici quelques années, peut-être cinq ans, peut-être dix ans, un cœur de Ville qui soit digne de la capitale de l'Oise. Mais, pour l'instant, il nous faut quand même des garanties, et si vous avez lu, et ça a été certainement le cas, le protocole avec soin, vous avez dû voir qu'il y avait de notre part des exigences mises dans cette charte. Au niveau évidemment de la gestion du chantier et de l'architecture du projet qui sont absolument majeures, on évoque l'exigence de qualité architecturale durable, de choix des matériaux page 7, de la gestion durable du chantier selon les cibles HQE. Tout le monde connaît les 14 cibles HQE, c'est formalisé. Et nous demandons une labellisation HQE du Pôle Commercial page 9. Comment peut-il en être autrement aujourd'hui ? Je fais totalement confiance à la profession d'architecte urbaniste paysagiste. Pourquoi ? Parce que ce sont eux aujourd'hui qui ont le plus avancé dans le développement durable et sont le plus en adéquation avec ce qui est sorti du Grenelle de l'Environnement. D'autres Pôles sont plus difficiles à convaincre. J'assistais, il y a quelques jours, à un Congrès justement des Eco-constructions, des Eco-architectes à Lille, évidemment Cité de transit, de brassage des idées et en réalité, on avait la surprise, mais sans l'avoir tout à fait, que c'était finalement des architectes hollandais qui étaient présents et qui nous apprenaient quelques principes. Pourquoi les Français oublient trop souvent sa géographie ? Un tiers ou un quart du territoire hollandais est une création des Hollandais. Ça a commencé au XVII^e siècle, on a gagné contre la mer. En réalité, cette partie où il y a un réseau de Villes excessivement important n'existerait plus si la Hollande cessait de pomper, tout s'effondrerait. Ces gens, ils ont eu la réputation qu'ils ont parce qu'ils ont su mesurer le prix de l'espace. Le prix de l'espace en France, on a un grand pays pour une faible population. Comme les Pays-Bas, le nom est bien porté, chaque mètre carré compte et il ne faut pas l'utiliser avec légèreté. Ce sont ces grands principes qui peuvent nous apprendre et en réalité, vous ne serez pas surpris que ce soit une Société hollandaise aussi qui soit à l'origine de ces Centres. Pourquoi ? Parce qu'on jette souvent l'opprobre sur les Centres Commerciaux, mais quand on dit Centre Commercial, on n'a rien dit du tout. Où est-il situé ? De quelle taille est-il ? Est-ce qu'il est situé à la frange des Villes, des espaces de vie ? Est-ce que les gens seront tous obligés nécessairement, tous les clients j'entends, de prendre une automobile pour y accéder ? Et les Hollandais comme les Anglais dans les premiers ont inculqué la notion de Centre de vie, j'appellerais plutôt ça Centre de vie au cœur des Villes où une grande partie de la clientèle pourra venir à pied, en vélo, par des transports en

commun. C'est ça qui est capital. Evidemment, cette réflexion, on doit l'avoir centrée par rapport à ça. Quels vont être les moyens qui vont permettre à ce Centre du Jeu de Paume d'être accessible au plus grand nombre ? Evidemment, nous aurons des réponses, car nous avons des exigences en la matière. J'arrête un petit peu mon propos parce que j'essaie de me mettre dans la peau aussi de la jeunesse. Pour moi, simplement qui ai mon âge, est-ce que le mode de vie autour d'un Centre est quelque chose qui va me faire flipper comme on dit ? Je dis oui quand même. Je dis oui quand même parce que je suis résolument tourné vers le modernisme. Je suis un grand défenseur de toute l'architecture moderne, des Villes comme on les conçoit aujourd'hui, mais je pense surtout aux jeunes qui auront à travailler, qui ont des modes de vie qui sont un peu différents des nôtres. Et aussi pour les générations quand même plus âgées pour qui ça peut être quelque chose de fort utile, parce que les personnes âgées n'ont quand même pas vocation à vivre dans un superbe jardin à 30 kilomètres des Villes où elles s'ennuieront à mourir, ce qu'elles feront, mais plutôt au cœur de nos Villes interpellées par la modernité dans la mesure où l'intérogénération leur apportera un message qui leur donnera encore beaucoup de joie de vivre. Il faut réussir ce nouvel équilibre entre l'habitat, les fonctions marchandes et culturelles, dans un cadre de vie serein et partagé. Le projet du Jeu de Paume doit apparaître comme une chance pour la Ville de Beauvais qui opérera ainsi une mutation si longtemps retardée.

Mme MÉNOUBÉ : Par rapport à l'environnement, c'était bien. Mais il faut que vous sachiez que nous ne sommes pas contre le développement du tissu commercial de cette Ville. Monsieur JULLIEN, il ne faut pas dire que nous, on ne rentre pas dans le XXI^e siècle. On y est autant que vous. Mais, on voit peut-être les choses différemment de vous. Et on n'est pas contre le développement du tissu commercial dans cette Ville, mais pas à cet endroit-là, pas sur la Place du Jeu de Paume avec tout ce que cette place représente pour la Ville. Quand on arrive de Paris, on débouche là-dessus. Tous ces arbres sur cette place, que vont-ils devenir ? Ils vont certainement être abattus. Est-ce qu'on va les garder ? Les gens se posent des questions par rapport à ça. Cette place sert un peu d'aération pour la Ville. Là, on va mettre des bâtiments. Même si les architectes sont bons, viennent de Hollande ou je ne sais pas d'où, c'est quand même du béton et une fois qu'on aura bétonné cette place, où est-ce qu'on va trouver d'autres espaces comme celui-là pour que les gens puissent se garer ? Parce que le problème de cette Ville, ce sont les parkings. Beaucoup de gens venant des environs de Beauvais aiment bien venir ici, aiment bien aller dans nos commerces du centre-ville, mais ils ne savent pas où garer leur voiture ? On aurait pu imaginer, n'est-ce pas, un plan de création de parkings pour permettre à ces gens de venir se garer, d'arriver en centre-ville et de pouvoir déambuler comme a dit ma collègue Fatima, de faire du commerce en plein air. Côté environnement, ça aurait été génial. Mais là, vous allez enfermer les gens dans un Centre Commercial. Il y a un Centre comme ça à Saint-Nazaire, du même type, mais il est en plein air, il n'est pas fermé. J'y suis allée, Monsieur BOURGEOIS, je sais de quoi je parle. Il n'est pas fermé comme celui que vous allez nous proposer là. Et je ne vois pas la jonction qui sera faite entre cet espace et le centre-ville. Par ailleurs, j'aurais appris, je ne sais jusqu'où cette histoire est vraie, que si ce Centre ouvrait, Les Galeries Lafayette partiraient. Est-ce que vous pouvez nous confirmer ça ? La rumeur court dans ce sens. Cette place, je l'ai connue quand je suis arrivée dans cette Ville. Il y avait la Place Jeanne Hachette et la Place du Jeu de Paume. La Place des Halles, c'est le marché. C'est plus connu pour être le marché. Je prends l'exemple de la Ville de Compiègne qui est complètement fermée. Nous, on a des avantages ici d'avoir des places comme celles-là qui nous aèrent le centre-ville et c'est vraiment dommage que vous puissiez aller y installer du béton. Je suis désolée. L'idéal aurait été justement de créer des parkings. L'idéal aurait été de pié-

tonniser entièrement le centre-ville et le franc marché était vraiment bien approprié pour installer un Centre comme celui-là qui aurait attiré les gens du centre-ville en piétonnant la rue Carnot, la rue Gambetta et il y aurait eu un flux de gens qui seraient allés à ce Centre et aurait permis justement aux commerçants de la partie haute de la rue de ne pas pâtir du fait que toutes les manifestations se passent de ce côté. Les gens restent ici et forcément, ils ne vont pas de ce côté-là. Ça aurait été judicieux pour ma part. L'autre partie, vous parlez des emplois que ça va générer. Certes, ça génèrera de l'emploi au moment des travaux, mais qu'est-ce qui nous garantit que ces emplois seront réservés aux Beauvaisiens ? Puisqu'après tout, ce sont eux qui vont pâtir, c'est leur place. Et vous parlez de 600 emplois quand le Centre sera en activité, qu'est-ce qui vous garantit aussi que les commerces du centre-ville, qui forcément vont pâtir de ça, ne fermeront pas ? Qui dit fermeture dit licenciement et ces gens-là ne seront pas forcément recrutés de l'autre côté puisque le centre-ville ne sera plus comme il est là. Les services vont s'installer, les banques, les assurances et tout ce que vous voulez. Je ne suis pas sûre que les commerces vont préférer aller là-bas, ils vont tous préférer aller dans ce Centre Commercial. C'est pour ça que je suis un peu dubitative par rapport au succès de ce projet. Par ailleurs, je me souviens que lors du précédent mandat, on avait discuté ici de la Zone des Tisserands à Saint-Quentin où il y a des commerces qui étaient censés s'installer là-bas. Qu'est-ce qu'il en est de tout ça ?

M. VIGUIER : Oui, Madame le Maire, chers collègues. Avant d'aborder à mon tour quelques questions de fond, quelques-unes parmi les innombrables que pose ce projet gigantesque de Centre Commercial sur la Place du Jeu de Paume, des questions qui sont abordées depuis un bon moment déjà par mes collègues du groupe Vivre Ensemble Beauvais et dans le cours de ce débat, je veux au préalable revenir sur la méthode employée par votre municipalité pour porter ce dossier. A mon tour, je m'associe aux protestations émises au préalable par notre collègue Anne ROUIBI sur l'absence d'un dossier de fond conséquent, de données techniques, urbanistiques, commerciales financières, dans le dossier remis aux membres de notre assemblée communale. Nous ne disposons donc ce soir que d'un maigre dossier d'une dizaine de pages pour un projet qui impliquerait selon vous 120 millions d'euros d'investissements privés et pas mal d'autres encore publics ceux-là. Dans ces conditions, comment peut-on imaginer que les membres du Conseil Municipal sont réellement informés des affaires de la Commune faisant l'objet de cette présente délibération conformément à l'article 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ? Et comme l'a rappelé à l'instant Anne ROUIBI, nous ne sommes assurément pas informés et il est incontestable que, ce soir, les élus beauvaisiens ne pourront pas délibérer en toute connaissance de cause. Sur la méthode encore, je veux d'ailleurs revenir sur la façon dont le Groupe Foruminvest semble avoir été retenu par votre municipalité sans la moindre mise en concurrence. Vous voudrez bien, Madame le Maire, nous confirmer ou infirmer cette absence de mise en concurrence, car vous vous apprêtez à faire affaire pour plusieurs dizaines de millions d'euros avec un Groupe privé, à lui vendre une parcelle importante de l'espace public beauvaisien, sans avoir comparé sur la forme et sur le fond les mérites supposés et les projets du Groupe Foruminvest avec ceux de ses concurrents, ceux des autres Groupes travaillant dans le secteur de l'immobilier commercial. Cela nous apparaît préoccupant et absolument anormal. Il va bien falloir que votre municipalité admette que notre Ville est régie par des règles juridiques, celles du droit commun qui s'appliquent à toutes les Collectivités Locales et qui impliquent de mettre en concurrence les partenaires potentiels de notre Collectivité avant de s'engager sur telle ou telle réalisation. Nous pensions pourtant, et Thierry AURY en a fait mention tout à l'heure, que vos récentes déconvenues en matière de gestion de l'eau vous auraient incitée à davantage de prudence. Apparemment, il n'en est rien. Mettre en

concurrence Foruminvest avec d'autres Groupes équivalents, ne serait-ce pas aussi une question de bon sens, une prudence élémentaire dont vous semblez incroyablement dépourvue ? Prudence élémentaire, disais-je, car que savons-nous au juste de Foruminvest France, avec qui vous entendez cosigner dans quelques minutes un protocole d'accord en vue de la réalisation de ce gigantesque Centre Commercial sur la Place du Jeu de Paume ? Ce promoteur s'engage dans le protocole sur une réalisation estimée, je vous cite page 2, à 120 millions d'euros d'investissements privés dont 100 millions d'euros seraient apportés par Foruminvest. Or, Foruminvest France a réalisé en 2007, comme il était aisé d'en prendre connaissance, un chiffre d'affaires de 5 036 329 euros et l'année précédente, en 2006, un chiffre d'affaires de 5 038 070 euros, à rapprocher des 120 millions d'euros annoncés pour le projet de la Place du Jeu de Paume. J'ajoute que dans le même temps, et c'est toujours consultable, les créances clients, c'est-à-dire les factures non payées dues par des clients au Groupe Foruminvest France s'élèvent à plus de 18 millions d'euros en 2007 contre 14 millions d'euros en 2006, soit un montant de créances qui représente plus de trois fois le chiffre d'affaires annuel de la Société. Admettez-le, il n'y a pas de quoi être rassuré. Quant à la trésorerie de l'entreprise, elle était en 2007 de 605 000 euros, ce qui ne permet donc pas de procéder ne serait-ce qu'à l'acquisition de la Place du Jeu de Paume. Ainsi donc, vous vous apprêtez à signer un protocole d'accord avec une entreprise, mais c'est une autre, je cite, qui la contrôle au sens du Code du Commerce comme indiqué fort opportunément dans l'article 11 du présent protocole et chacun ici comprend bien qui inspire le rédacteur de ce protocole. C'est donc une autre entreprise qui va en réalité piloter toute l'opération. Encore une belle démonstration de transparence, Madame le Maire. Et puis, lisons votre projet de protocole d'accord pour connaître les garanties de la Ville et des Beauvaisiens, si par malheur l'entreprise en question faisait faillite. Vous ne trouverez rien sur ce point dans le protocole d'accord. Et que se passerait-il si l'opération s'avérait surdimensionnée ? Car il s'agit quand même d'un quasi-doublement de la surface commerciale du centre-ville, ce que nous craignons fortement pour notre part. Que se passerait-il si le projet échouait ? Qui paierait l'addition ? Que deviendrait le Centre Commercial ? Qui devrait alors assumer le devenir d'une Place centrale dans notre Ville devenue par votre faute une vaste friche commerciale comme il existe déjà tant de friches industrielles dans nos Villes ? Rien là encore sur tous ces points. Mais, serez-vous là encore Madame le Maire pour assumer dans quelques années vos éventuelles erreurs de gestion et d'aménagement de notre Ville ? Et puisque je parle d'aménagement urbain, comment ne pas s'offusquer de la chronologie de ce projet dont vous écrivez aujourd'hui, je vous cite et je cite toujours le protocole d'accord, qu'il s'inscrit naturellement dans le cadre de l'opération pour un nouveau cœur de Ville. Non, Madame le Maire, c'est absolument l'inverse qui se produit depuis un an au moins. Vous avez d'abord discuté avec ce promoteur privé. Vous avez passé avec lui en juillet 2008 un premier protocole d'accord avant, oui avant de faire des projets d'urbanisme un peu alibis, rassemblés dans ce nouveau cœur de Ville et d'engager les démarches légales et réglementaires qui en découlent. La logique que vous avez mise en œuvre est l'inverse de celle que vous essayez aujourd'hui de nous présenter. En fait, c'est bel et bien Foruminvest qui vous a maché le travail, qui ne l'a conduit que pour servir ses propres intérêts, des intérêts qui n'ont pas nécessairement à voir avec ceux de notre Ville et de ses habitants. Et c'est toujours Foruminvest qui promet, pour forcer la décision des élus et pour amadouer les Beauvaisiens, la poule aux œufs d'or, le beurre et l'argent du beurre, les emplois par centaine et ça vient d'être dit, c'est à voir, car il faudra aussi tenir compte de tous ceux perdus dans les commerces existants, qui nous promet aussi les rentrées fiscales par millions d'euros, sauf, il est vrai, si vos amis SARKOZY et FILLON ont entre-temps supprimé la Taxe Professionnelle. C'est Foruminvest qui vous propose tout simplement de faire le boulot à votre place. Au moment où vos choix, lors du pré-

cèdent mandat, Madame le Maire, ont rendu exsangues les finances communales, ont réduit à zéro vos marges de manœuvre et vous conduisent, je le rappelle, à délibérément alourdir la fiscalité locale supportée par les ménages beauvaisiens (+30 % au moins en 2009 sur la seule Taxe d'Habitation). Ainsi, en raison de la situation financière dans laquelle vous avez placé notre Ville, Madame le Maire, Foruminvest ne s'apprête pas à investir à Beauvais, mais plutôt à investir Beauvais. Et nous ne savons plus vraiment ce soir si c'est le Groupe Foruminvest qui est devenu, sans que les Beauvaisiens ne soient consultés, en quelque sorte la nouvelle municipalité de Beauvais. À moins que Beauvais dispose maintenant d'une municipalité Foruminvest à l'image de ce qui existe déjà dans un certain nombre de disciplines sportives où, par exemple, une équipe cycliste n'existe plus que sous le nom de la marque de montres qui la soutient ou un bateau n'est plus appelé autrement que par le nom du fabricant de cassoulet qui l'a appareillé. Par vos choix, Madame le Maire, et celui de ce soir particulièrement lourd, il est vrai, n'est qu'un parmi d'autres et je cite pour mémoire la cession d'une partie de la friche Agel à Nexity, la cession envisagée du parking de la Place Foch à un administrateur de parkings souterrains, la cession du futur Centre Commercial à un grand groupe du BTP. Vous êtes en train, Madame le Maire, de vendre notre Ville morceau par morceau. Et les Beauvaisiens doivent savoir que même derrière les sourires de facettes qui vous ont un peu quitté, j'en conviens, mois après mois, la vente de leur Ville continue. Chers collègues, venons-en au fond maintenant, mais je crois véritablement que les méthodes et la forme rejoignent le fond. Je voudrais plus précisément à cet instant m'interroger avec mes collègues du groupe Vivre Ensemble Beauvais et vous interroger sur certaines caractéristiques propres à ce projet. En matière de circulation et d'accessibilité du site, tout d'abord, vous parlez dans le protocole de, je cite, la grande accessibilité de la Place du Jeu de Paume. En êtes-vous si certaine alors même que chaque matin et chaque soir, alors même que chaque samedi, les Beauvaisiens doivent souvent passer de longues minutes dans les embouteillages à chaque carrefour, avenue Kennedy, boulevard de Gaulle, boulevard Saint-André, boulevard de l'Assaut ou encore rue Jean de Lignières sans oublier la rue de Clermont qui reste encore aujourd'hui engorgée aux heures de pointe ? Pourtant, vous espérez, nous dites-vous chaque jour : « Des milliers de personnes se rendant dans ce nouveau temple de la mode et de la consommation ». Il faudra bien qu'ils y accèdent de Beauvais, du Beauvaisis et même paraît-il de la majeure partie de notre département et qu'ils y accèdent en général avec leur véhicule privé et je pourrais y ajouter les camions de livraison qui viendront logiquement alimenter les 80 commerces. Or, les accès principaux du secteur du Jeu de Paume sont notamment l'avenue Kennedy dont la nature, celle d'une voie suspendue, rend très difficile son réaménagement et l'augmentation de son gabarit. Et puis, il y a la rue de Clermont dont les riverains commencent à peine à souffler un peu, axe sur lequel vous allez probablement, me dit-on, effectuer de futurs réaménagements. Je dis probablement puisqu'à ce jour, vous n'avez pas daigné en informer les élus du Conseil Municipal ni même ceux qui siègent, comme c'est mon cas, à la Commission « Urbanisme et Environnement » ou à la Commission « Circulation » ou à la Commission « Travaux ». Bref, là encore, c'est la même méthode, celle de l'opacité. Et je pense sincèrement que les riverains de la rue de Clermont ont du souci à se faire et doivent prendre conscience que les premières pistes qui leur ont été très partiellement, je crois, dévoilées en vue notamment d'une réduction du nombre de voies de roulement ont finalement peu de chance de convenir au responsable de Foruminvest qui s'apprête à faire à Beauvais la pluie et le beau temps. Ces riverains, c'est à craindre, seront même aux premières loges rue de Clermont pour constater l'éventuel succès de fréquentation du futur Centre Commercial. Madame le Maire, pouvez-vous garantir aux riverains de la rue de Clermont que leur rue ne va pas devenir une desserte majeure du futur Centre Commercial ? Vous maîtrisez enco-

re, me semble-t-il, l'urbanisme de cette Ville, Madame le Maire. Pouvez-vous nous garantir et garantir aux riverains de la rue de Clermont que leur rue ne deviendra pas une desserte majeure du Centre Commercial ? Au plan du stationnement maintenant, dont nous savons qu'il représente un enjeu majeur d'aménagement urbain, la Place du Jeu de Paume compte aujourd'hui près de 650 places de stationnement gratuit. Rappelons que ce sont pour l'essentiel les étudiants de l'antenne universitaire et de l'IUT ainsi que les salariés travaillant dans les commerces ou les administrations du centre-ville qui en font usage. Ces 650 places vont disparaître et être remplacées par un parking souterrain de 700 à 800 places selon la communication qui celles-ci seront payantes. À noter que depuis juillet dernier, c'est d'ailleurs ce volet stationnement qui a été le plus fortement revu à la baisse passant à l'origine de 1 700 places de stationnement dans le projet initial à moins de la moitié aujourd'hui. Alors, je le rappelle, que les surfaces commerciales n'ont pour leur part fondu que d'un tiers. Pas sûr, Madame le Maire, que vos priorités soient celles des Beauvaisiens. Comment allez-vous, Madame le Maire, compenser la disparition de ces 650 places gratuites de stationnement pour notamment les étudiants beauvaisiens et les salariés travaillant dans le centre-ville ? Au sujet des enseignes commerciales, vous vous êtes efforcée depuis plusieurs mois déjà, depuis l'origine d'ailleurs, de crédibiliser ce projet et de le rendre attractif pour les Beauvaisiens en citant régulièrement et habilement et encore dans le dossier de presse que chacun peut consulter sur le site Internet de la Ville, de grandes enseignes, de la diffusion de produits culturels ou de la mode afin que nul n' imagine qu'il s'agirait là de leurres destinés à éblouir nos concitoyens et peut-être même à les aveugler. Pouvez-vous nous indiquer, Madame le Maire, de quelles garanties d'implantation à Beauvais vous disposez à ce jour de la part de ces fameuses grandes enseignes ? Comprenez bien, Madame le Maire, que nous souhaitons par-dessus tout que la réalisation dans notre Ville d'un nouveau Centre Commercial permette réellement de répondre à la fois à des enjeux commerciaux, urbanistiques, environnementaux, économiques et sociaux. Et nous sommes témoins des difficultés du commerce du centre-ville, tout comme nous savons que les graves problèmes de pouvoir d'achat de tant de nos concitoyens n'y sont pas pour rien. Nous pensons donc que les Beauvaisiens et les habitants du Beauvaisis ne vont pas se mettre demain à consommer davantage au prétexte que la surface commerciale du centre-ville de Beauvais aurait d'un coup de baguette magique était quasiment doublée d'un coup d'un seul. Par contre, nous pensons que plutôt que cette incroyable densification commerciale que vous envisagez, il serait préférable de travailler, nous vous l'avons déjà dit le 11 juillet dernier, en faveur d'une diversification de l'offre commerciale dans notre Ville. Tout comme nous sommes persuadés qu'un éventuel Centre Commercial d'une taille pour notre part que nous souhaiterions bien plus raisonnable doit être localisé en tenant compte de nouvelles considérations d'urbanisme liées par exemple à un futur réaménagement de la partie urbaine de l'ancienne RN 31, aujourd'hui déviée, ou encore liées au nouvel axe structurant nord-sud de notre Ville au travers de l'avenue Dassault et de la rue d'Amiens qui desservent l'aéroport, l'Elispace et l'Aquaspaces notamment. C'est pourquoi dès le mois de juillet dernier, nous avons réclamé en vain que soit aussi étudiée la réalisation d'un Centre Commercial de dimension bien plus modeste en lieu et place du site du Franc Marché. Pour nous, cette hypothèse serait vraiment utile à notre Ville, à ses habitants et à ses commerces pour réaménager un site aujourd'hui quasi fantôme tout en requalifiant le secteur de l'ancienne R31 et en faisant remonter plus au nord l'attractivité commerciale du centre-ville comme l'expliquait tout à l'heure Fatima ABLA. Cela, c'est du bon sens, mais vous n'avez rien voulu entendre prétextant à l'époque, et vous étiez assez gonflée quand même là-dessus, que rien ne pouvait juridiquement être accompli au Franc Marché, je vous cite, avant d'envisager quelques semaines après d'y reconstruire le Théâtre. C'était quand même assez gonflé. Comprenez qui

pourra ! Notre contre-proposition d'un Centre Commercial modeste permettant une diversification commerciale sur le site du Franc Marché est donc de bon sens. Mais, peut-être étiez-vous déjà trop engagée avec Foruminvest et depuis longtemps, nous continuons à le penser pour y prêter finalement la moindre attention et lui donner la moindre chance. Alors, Madame le Maire, parce que nous mesurons le considérable risque financier et le considérable gâchis urbanistique que vous vous apprêtez à faire courir à notre Ville, parce que votre conception de ce que doit être l'aménagement de Beauvais et vos priorités en la matière ne sont décidément pas les nôtres. Et que pour nous, Beauvais et son centre-ville ne sauraient se résumer à une vaste galerie marchande. Parce que nous refusons clairement de réduire les citoyens beauvaisiens à de simples consommateurs, parce que pour nous plus que jamais la citoyenneté qui consiste à être importe infiniment plus qu'une consommation effrénée destinée à avoir, avoir, avoir, avoir toujours plus. Parce que la crise dans laquelle est durablement plongée notre Société, nous dicte, comme l'écrivait Jean-Jacques ROUSSEAU, d'user de nous-mêmes et de ne point nous abandonner sans cesse à ce qui nous est étranger, c'est-à-dire d'être des femmes et des hommes qui cherchent d'abord en eux leurs propres ressources au lieu de s'adonner à toujours plus de consommation pour posséder toujours davantage. Et c'est peut-être cela finalement être de plain-pied dans le XXI^{ème} siècle, et je pense que nous le sommes davantage que vous qui raisonnez en omettant totalement ce qui s'est passé depuis quelques mois, cette crise alimentaire, cette crise énergétique, cette crise financière sociale et économique qui va bouleverser les modes de consommation de nos concitoyens. Et donc, pour toutes ces raisons, Madame le Maire, nous nous opposons sur la forme et sur le fond à ce projet démesuré de Centre Commercial et nous désapprouvons en conséquence le projet de protocole d'accord. Nous le faisons la tête haute pour Beauvais et pour les Beauvaisiens. Nous le faisons pour aujourd'hui et pour demain.

Mme Le MAIRE : Monsieur VIGUIER, je vais donner la parole à Jean-Marie JULLIEN et à Sébastien CHENU, je voudrais vous poser une seule question : croyez-vous ce que vous dites ?

M. VIGUIER : Pour répondre à cette naïve interrogation, contrairement à vous, je réfléchis en général à ce que je dis et j'y crois réellement.

Mme Le MAIRE : Vous ne pouvez pas vous empêcher de diffamer et d'agresser. Vraiment, quelle malhonnêteté !

M. VIGUIER : Madame le Maire, je vous ai posé un certain nombre de questions, répondez-y sur le fond plutôt que de m'opposer une nouvelle fois cette ritournelle qui, pour une fois, n'est pas : « Vous vous opposez à tout », mais : « Croyez-vous ce que vous dites ? » Cela n'a aucun sens et, pour une fois, répondez sur le fond, Madame le Maire. Ne fuyez pas constamment les débats.

Mme Le MAIRE : Nous allons vous répondre.

M. JULLIEN : Merci, Madame le Maire. Avant de citer les chiffres réels sur la capacité de Foruminvest à investir dans cette opération, si je vous écoute, Monsieur VIGUIER, c'est très simple, nous allons faire des barrières de fils barbelés autour de la ville de Beauvais et nous empêcherons les Beauvaisiens d'aller dans les centres commerciaux extérieurs. Je suis désolé, vous ne pouvez pas empêcher les Beauvaisiens de satisfaire leurs besoins. J'en reviens maintenant effectivement aux chiffres. Vous avez cité des chiffres malheureusement très amputés sur ce terrain. Il faut que vous sachiez que le groupe Foruminvest a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires consolidé de 3,5 milliards d'euros. Il est bien évident que Foruminvest France s'adonne à l'ensemble du groupe pour pouvoir réaliser cette opération. Par ailleurs, il est bien évident

que nous n'allons pas simplement faire crédit à Foruminvest. Il va payer selon l'échéancier prévu dans le contrat et il est bien évident que s'il ne paye pas, l'opération ne se fera pas. J'ai parfaitement confiance sur le fait qu'ils paieront parce que sinon ils ne pourraient pas mettre en route leur opération.

M. CHENU : Madame le Maire, mes chers collègues, non, non, non et non, l'opposition évidemment ne sait dire que non. En cela, je dirais que l'opposition ce soir est un peu la poupée qui fait non. La poupée qui fait non toute la journée, non au projet commercial du Jeu de Paume, non au projet ANRU, non au projet de vidéosurveillance, elle fait non, non, non, comme dans la chanson de Polnareff, personne ne lui a jamais appris à dire oui. Pourtant, ce soir, l'opposition pouvait passer de son rôle de poupée à celui de bâtisseur. Il y avait là une chance pour l'opposition de dire « banco », mais empêtrée dans ses contingences idéologiques dont le résultat, je vous le rappelle, était l'obtention du plus mauvais score municipal depuis près de 40 ans dans notre ville, vous refusez d'ouvrir les yeux. Ouvrir les yeux, c'est d'abord parier sur l'avenir. Certes, la défense du commerce local, je me souviens que le groupe de Monsieur AURY lors du précédent mandat qualifiait avec mépris les commerçants de lobby. Certes, la défense du commerce local, l'avenir de notre jeunesse, l'emploi ne sont pas des sujets ou des chantiers dans lesquels vous avez particulièrement brillé ou excellé lorsque vous étiez aux affaires. Vous avez cependant là l'occasion de démontrer que vous avez une ambition pour Beauvais, car je suis sûr que vous avez également une ambition pour Beauvais. Que ferez-vous lorsque finalement ce projet commercial ouvrira ses portes ? Vous serez présent à l'inauguration. Je dis cela en particulier pour la conseillère générale virtuelle, parce qu'il est plus facile de couper des rubans que d'inaugurer les projets que l'on a soutenus et que de montrer également un peu de courage politique en Conseil municipal.

M. VIGUIER : C'est presque un peu lâche de s'en prendre à quelqu'un qui n'est pas présent.

M. CHENU : C'est pour cela que j'ai dit « virtuelle », je ne voulais pas la cibler. Que ferez-vous lorsque vos enfants se réjouiront de pouvoir consommer, peut-être même être acteurs, cher Thibaud, c'est-à-dire en travaillant sur Beauvais plutôt que de laisser filer à Amiens, Rouen, Cergy ou Paris. Pensez-vous vraiment que Foruminvest soit assez philanthrope au point d'investir sur notre ville ou de se lancer dans une telle aventure en période de crise ? Je ne le pense pas. J'imagine bien que si Foruminvest, dont je ne suis pas l'avocat, et dont nous ne sommes pas les avocats, se lance dans ce projet sur Beauvais c'est qu'il perçoit une véritable chance une véritable opportunité économique. La poupée qui fait non devrait comprendre qu'il ne s'agit pas ici de délivrer un énième combat d'arrière-garde pour endurcir le mur qui pourrait parfois s'ouvrir entre nous comme l'a fait Fatima ABLA avec des propositions tout à fait concrètes. Il s'agit là d'un projet d'avenir, il y a eu débats, soutien d'une grande partie de la population, Jacques Doridam l'a rappelé, et il y a aussi, contrairement à ce que vous dites, j'ai d'ailleurs, par curiosité, jeté un coup d'œil aujourd'hui sur le nombre de signataires à avoir mis leur nom sur la pétition vous avez mis en ligne...

M. VIGUIER : On nous l'a déjà faite, mais vous étiez parti téléphoner.

Mme Le MAIRE : Monsieur VIGUIER, pourriez-vous arrêter d'interrompre Monsieur CHENU ? Nous vous avons écouté, chacun son tour.

M. CHENU : C'est un peu gênant, j'ai remarqué que 24 Beauvaisiens avaient signé sur votre site votre pétition. Je ne dis pas que 24, c'est négligeable, mais avouez qu'en comparaison de l'opposition que vous estimez d'une grande ampleur, ou bien l'opposition à ce projet est modeste ou vous ne savez

pas vous y prendre pour la fédérer ni la mobiliser. Dans les deux cas, je m'en réjouis enfin, et si toutefois vous persistez dans cette absence de vision de l'avenir... J'ai apprécié tout à l'heure la conversion de Thibaud VIGUIER au libéralisme, qui en appelait à plus de concurrence, je crois qu'il s'agit d'un bon pas dans la bonne direction qu'il fait, mais je veux également lui rappeler qu'il s'agit d'une opération privée pour laquelle les Beauvaisiens ne dépenseront rien. Vous devriez plutôt nous en féliciter.

M. VIGUIER : C'est à voir.

M. CHENU : Vous affolez les populations, évidemment, c'est un peu votre rôle, lorsque l'opposition n'a rien à défendre, elle affole les populations, vous criez au loup. Vous regrettez certainement de ne pas avoir eu vous-même cette opportunité en son temps et vous noircissez donc le tableau en rejetant évidemment tous les partenariats public-privé, alors que toutes les villes se battent pour développer de tels partenariats, telle la Ville de Lille, d'ailleurs, gérée par votre amie Martine Aubry. Vous demandez un centre commercial plus modeste, permettez-moi de vous dire que vous n'avez donc rien compris à ce qu'était le problème de l'attractivité commerciale dans les villes aujourd'hui. Nous ne pouvons pas faire un projet à mi-chemin, là, notre ville y perdrait beaucoup. Comme le dit avec beaucoup de courage Fatima ABLA, vous nourrissez l'ambition que ce projet échoue pour pouvoir retrouver un espoir politique à Beauvais. Je dis que tout cela est bien triste pour celles et ceux qui vous ont fait confiance. Enfin, si vous persistez, à dire non, si vous persistez dans ce manque de courage et de vision politique de l'avenir, je crois que comme une autre jolie poupée, c'est-à-dire comme votre leader, Ségolène Royal, il vous faudra alors demander pardon aux Beauvaisiens. Comme Ségolène Royal, vous pourrez demander pardon pour vos propres erreurs, d'abord, pardon pour le massacre urbanistique qui fut le vôtre à Saint-Jean, allez-y, demandez pardon. Pour avoir loupé le coche de l'implantation de l'établissement d'enseignement supérieur, demandez pardon aux Beauvaisiens. Pour la sécurité qui a été niée jusqu'à ce que vous en perdiez les élections, demandez pardon aux Beauvaisiens. Pour votre proposition de projet ANRU, demandez pardon aux Beauvaisiens. Enfin, pour votre volonté de tuer le commerce beauvaisien, demandez pardon aux Beauvaisiens. La poupée qui fait non a ce soir l'occasion de se montrer constructive, positive, ambitieuse. Laissez de côté vos étiquettes politiques et contribuez à faire gagner Beauvais. Jacqueline MENOUBE nous l'a dit, nous travaillons tous ensemble pour Beauvais. Les Beauvaisiens nous jugeront, vos enfants, pas les miens, n'attendez pas comme moi ce soir que les Beauvaisiens attendent à leur tour votre demande de pardon pour avoir une fois encore loupé le coche.

Mme Le MAIRE : Monsieur AURY hésite avant de se lancer, là, il se demande ce qu'il va faire.

M. AURY : C'est-à-dire qu'avant de me lancer, Madame le Maire, je pensais que nous allions avoir quelques éléments de réponse. Beaucoup de questions ont été posées, très précises, très argumentées. Vous pouvez ne pas les partager, mais il s'agit de questions très précises, détaillées. Il n'y a aucune réponse. Vous nous appelez à être des élus constructifs, j'ai entendu des propositions très constructives, en quoi tenons-nous compte de ces propositions ce soir ? En quoi en a-t-on tenu compte tous ces derniers mois ? J'ai le sentiment qu'elles ont été émises, mais que vous n'en avez absolument pas tenu compte. Encore une fois, ce soir, nous vous posons un certain nombre de questions très précises et aucune réponse n'est donnée non plus. Il est vrai que j'attendais vos réponses, je ne voulais pas spécialement faire une redite. Beaucoup de mes collègues ont développé bien des choses que je partage complètement, ils l'ont fait avec talent, mais quelles sont vos réponses, ce soir, Madame le Maire ? Je voudrais simplement pointer à nouveau deux ou trois éléments compris à partir du

débat. Nous entendons maintenant certaines ritournelles, le conseil après conseil, le coup de Beauvais qui a loupé le chemin de fer au XIX^e et il faut donc foncer aujourd'hui, avoir de l'audace parce que sinon, vraiment, nous passerons à côté. Si vous voulez évoquer l'histoire de Beauvais il y a eu aussi à un moment donné des Beauvaisiens qui ont eu beaucoup d'audace. Ils ont cru qu'ils allaient éblouir toute l'Europe avec la flèche la plus haute de la chrétienté, cela n'a pas duré très longtemps, cela s'est cassé la figure et pourtant c'était vraiment assez merveilleux et je pense que cela a fait rêver quelques années bien des Beauvaisiens. Voyez donc, je pense que comparaison n'est pas raison, il ne suffit pas de répéter qu'il faut de l'audace, qu'il faut de l'ambition, qu'il faut redynamiser la Ville pour que cela se traduise concrètement, même en faisant de l'escrime, même en faisant ce que l'on veut. Je pense qu'être élu, c'est à la fois avoir effectivement de l'ambition, mais aussi avoir les pieds sur terre. À entendre un certain nombre de mes collègues ce soir, j'avoue m'être demandé ce qu'ils avaient pris avant la séance du Conseil.

Protestations.

M. AURY : Je ne sais pas, un jus de fruit, un jus de pomme, tout ce que l'on veut.

Mme Le MAIRE : Monsieur AURY, les insinuations, ça suffit !

M. AURY : Monsieur BOURGEOIS, pourquoi avez-vous pensé que c'était à vous que je faisais allusion dans ma remarque ?

Mme Le MAIRE : C'est une insulte ! Monsieur AURY, c'est une insulte, vous vous excusez !

M. AURY : Madame le Maire, si je devais monter sur la chaise à toutes les phrases de Sébastien CHENU...

Mme Le MAIRE : Les phrases de Sébastien CHENU ne sont absolument pas diffamatoires, absolument pas !

M. AURY : Si, souvent.

Mme Le MAIRE : Monsieur AURY, c'est une insulte publique que vous venez de faire.

M. AURY : Madame le Maire, arrêtez, cela devient risible. Allons, allons...

Mme Le MAIRE : C'est vraiment du caniveau, dans l'opposition !

M. AURY : Allons... Oui, je sais, c'est cela, respirez bien. Je voudrais dire qu'il ne suffit pas de répéter une chose pour qu'elle devienne une vérité, il s'agit par exemple de la question de l'emploi, ce n'est pas parce que vous allez nous répéter conseil après conseil que ce projet va créer 600 emplois que les emplois seront à la clé. Nous avons vu ce qu'il en était pour la zone franche par exemple, où nous aurions beaucoup à dire sur le bilan réel de cette opération. Concernant les emplois, vous nous annoncez les emplois que seraient susceptible de créer ce pôle commercial, vous ne dites rien du bilan négatif que nous pourrions trouver sur tout une autre partie du centre-ville. J'ai entendu un de mes collègues dire, c'était Sébastien CHENU, « Croyez-vous que Foruminvest se lancerait là-dedans s'il ne voyait pas une réelle opportunité ? » Très certainement. La question pour nous ce soir, ce n'est pas de savoir si Foruminvest fait une bonne affaire, la question de ce soir est de savoir si les Beauvaisiens, l'ensemble des Beauvaisiens de la Ville fait une bonne affaire avec cette opération. Nous pourrions également pointer d'autres éléments, vous nous avez redit encore à l'instant que les Beauvaisiens ne dépenseront rien. Moi, ce que je regarde sur le maigre plan que vous nous donnez, il y a au moins cette indication très

succincte, mais l'ampleur des travaux restant à la charge de la Ville alors qu'ils sont strictement liés à l'implantation de Foruminvest. Vous ne nous dites rien, y compris des conséquences induites par le projet et qui ne figurent pas là-dessus. Par exemple, nous n'avons pas du tout parlé ce soir d'un certain nombre d'événements qui se passent sur cette place et qui vont devoir être déplacés. Nous avons évoqué à un certain moment le parc Kennedy, est-ce toujours d'actualité ? À ce moment-là, nous aurions besoin que le dossier réaménagement du parc Kennedy avec toutes les conséquences sur l'accès et ainsi de suite soit donné en même temps que ce dossier, parce que c'est parfaitement lié. Ou alors, dites-nous, annoncez ce soir qu'il n'y aura plus de foire expo, plus de fêtes foraines, plus d'événements comme il y en a plusieurs fois dans l'année sur cette place. Mais comme je ne l'ai pas lu quelque part, j'en déduis qu'ils auront toujours lieu, mais où auront-ils lieu ? Nous n'en savons rien. Ce que n'est qu'une paille, on met la rue Jean de Lignières en impasse. Quid des conséquences sur tout le réaménagement, la place des Maréchaux ? C'est parfaitement lié avec ce projet. Nous n'avons aucun élément ici. Thibaud VIGUIER a eu raison de dire qu'en fait, nous partons d'un promoteur commercial et ensuite, petit bout par petit bout, on va partir de cela et de ses desideratas pour réaménager une part entière du centre-ville et concevoir notre plan de circulation qui tarde tant à partir des desideratas de Foruminvest. Je trouve que ce n'est pas qu'un détail. Et puis, lorsque vous nous dites que cela ne coûtera rien à la Ville, je lis tout de même que le coût des travaux à la charge de la ville est de 3,2 millions d'euros. Vous vendez une place publique, ou vous voulez le faire, puisque normalement la délibération dit qu'elle autorise à diligenter les enquêtes publiques préalables à la désaffectation des classements d'espaces publics devant être cédés à Foruminvest, le parking de la place, l'extrémité de la rue Jacques de Guéhengnies, le côté rue du 27 Juin, la partie du Boulevard Saint-André permettant la construction des trémies d'accès au parking. Certes, nous vendons cette place, mais il y a bien un coût réel pour la Ville. C'est au prix de la suppression de cette place publique et de sa vente que vous financez au moins sur ce que vous annoncez là, tous les travaux qui sont pourtant uniquement induits par le projet Foruminvest. Je ne vous ai absolument pas entendu donner des éléments de réponse. Cela a oscillé selon mes collègues ce soir, parce qu'il y a ceux qui sont déterminés et ceux qui ont un soupçon d'interrogation, qui n'ont rien compris, sont à côté de la plaque et en même temps, j'ai entendu mon collègue GAIRIN dire qu'il y avait eu beaucoup d'interrogations dans toute une part de votre majorité municipale. Les interrogations sont-elles donc légitimes lorsqu'elles viennent de l'intérieur de votre majorité municipale ? J'ai également entendu mon collègue GAIRIN dire que cela a été à deux doigts que le projet soit recalé. S'il s'agit d'une chose aussi enthousiasmante, pourquoi cela n'a-t-il pas immédiatement crevé les yeux de tous mes collègues de la majorité municipale ? Ils se sont posé des questions, mais nous, si nous posons des questions, si nous nous interrogeons sur toute une série de points qui ne sont pas du tout mineurs, cela devient de la lâcheté, de l'inconséquence, de l'incohérence, de l'opposition systématique. Je ne sais pas combien de personnes ont signé la pétition demandant un référendum, ce que je sais et le public présent ce soir dans la salle du Conseil municipal, comme beaucoup de conversations que nous pouvons avoir dans la ville, et je pense que ce n'est pas pour rien d'un certain nombre d'interrogations de votre propre majorité municipale, les interrogations sont importantes, fondées, elles posent des questions réelles. Je n'ai pourtant pas l'impression que vous répondiez à tout cela. Avant que le vote ait lieu, Madame le Maire, si vous pouviez reprendre une série des questions qui ont été soulevées et y apporter des réponses précises, peut-être aurions-nous un petit peu avancé ce soir.

M. LOCQUET : Décidément, cela fait un an que nous y sommes et j'ai l'impression que vous avez du mal à comprendre, je suis désolé, mes chers collègues, mais cela va être

certainement un petit peu long. Je n'ai rien préparé, j'ai repris toutes mes notes, tous les dossiers que j'ai travaillés pendant des mois et des semaines et toutes ces réunions. Je les ai notées les unes après les autres et nous allons donc essayer de répondre à Madame ROUBI. Vous vous êtes demandée si 50 000 Beauvaisiens, c'est possible pour un centre de 19 000 m². Non, ce n'est pas possible, c'est clair. C'est évidemment qu'un investisseur ne s'engage pas, il voulait mettre au départ 30 000 m² sur une zone de chalandise comme celle de Beauvais. Je sais que vous avez lu avec attention les études préalables au SDC et vous avez oublié de dire que la zone de chalandise est de 240 000 personnes. C'est une demi-heure autour de Beauvais. Ce n'est pas nous qui le disons, mais Mall & Market, sur la base d'interviews effectuées par une société spécialisée sur tous les pôles commerciaux de Beauvais et aussi de l'agglomération du Beauvaisis, qui nous disent tout simplement que l'on vient de tel ou tel endroit. Il est vrai que nous pourrions dire comme vous : « Oui, mais le pouvoir d'achat ? » Le pouvoir d'achat, Madame, c'est aussi ce qu'a voulu montrer cette étude qui ne s'est pas simplement limitée à dire que notre zone de chalandise est de 240 000 personnes, il s'agit également de manque en termes de consommation aujourd'hui et c'est sur cette base affirmée, c'est-à-dire sur de la consommation qui n'était pas faite ici, que nous avons pu déterminer une certaine évasion commerciale. Nous pouvons le mettre en cause, mais là encore, elle existe, 120 millions d'euros. Je ne dis pas que ces 120 millions d'euros seront absorbés, même si nous pouvons le souhaiter, par ce centre commercial, mais nous ne pouvons tout de même pas le nier, malheureusement, et lorsque nous le demandons encore aujourd'hui, les consommateurs du grand Beauvaisis comme nous pourrions l'appeler, vont également consommer ailleurs, c'est une réalité. Donc oui, une des réflexions de base était de se dire, et ce n'est pas moi qui l'invente, ce n'est pas la majorité municipale, c'est bien l'étude commerciale, et nous ne pouvons pas dire comme nous l'entendons, que nous n'avons pas travaillé. La communauté d'agglomération a décidé en décembre 2007 de lancer le nouveau schéma de développement commercial avec des études préalables. Je ne vais pas revenir sur toutes ces études, je ne vais pas refaire tout l'historique, nous vous l'avons déjà fait, même si ce serait avec plaisir, c'est bien le résultat de ces études poussées et longues. Nous pouvons en l'occurrence parler de rentrer dans le détail, produit par produit, type de consommateur par type de consommateur, c'est tout de même très clair, nous le disons très bien, si nous nous sommes rendus compte qu'il y avait une certaine évasion sur certains produits, c'est parce que bien des chiffres nous l'ont montré. Je vous rassure, il ne s'agit pas d'une zone de chalandise de 60 000 habitants, mais bien de 240 000 habitants, et lorsque nous voyons tout ce qui se fait ailleurs, vous pensez bien que certains veulent aujourd'hui aller chercher nos clients. On dit que nous allons doubler la surface commerciale de Beauvais. Je suis désolé, Monsieur VIGUIER, la surface commerciale de centre-ville de Beauvais n'est pas de 19 000 m² mais 34 000 m². Avez-vous une idée de la surface totale commerciale de la ville ? Non, bien sûr, vous n'écoutez pas, vous n'avez pas le chiffre. Avez-vous une idée de la surface totale commerciale de la ville ? C'est important, vous nous posez des questions. Vous savez, je travaille sur ce dossier avec le cœur, honnêtement, je suis allé chercher toutes les réponses, je me suis posé toutes les questions, cela n'a pas été facile. La surface commerciale de la ville est aujourd'hui de 200 000 m², moins de 10 %. Le centre-ville comptabilise 34 000 m². Parlons du centre-ville. Vous parlez de surfaces commerciales, très bien, mais dites-moi combien existe-t-il de boutiques, de commerces en centre-ville ? 498. Le projet qui va arriver est de 70 à 80 boutiques. Vous allez me dire : « Mais quel déséquilibre vous ne vous rendez pas compte ! 80 boutiques d'un côté et 498 de l'autre ! ». Nous sommes nous posés toutes ces questions pour 70 à 80 boutiques ? Il est vrai que l'on va consommer ailleurs, mais dans le protocole, vous pourrez constater qu'il n'y a pas de transfert d'enseignes, et c'est ce qui nous a motivés, nous nous sommes effectivement posé des questions, nous avons effectivement

douté et il nous a effectivement fallu un an pour pouvoir répondre à toutes ces questions, voir les gens, finir avec le CAUE, le cabinet d'architectes et d'urbanisme qui m'a presque ri au nez lorsque je lui ai demandé si c'était jouable. Il m'a dit : « Monsieur LOCQUET, venez avec moi » et nous sommes allés jusqu'à la place du Jeu de Paume. C'est cela qui m'étonne, en fonction des interventions des uns et des autres, et je le comprends honnêtement, parce que nous nous sommes vraiment posés des questions que vous vous posez maintenant. Exactement de la même manière, et c'est tout à fait normal. La place du Jeu de Paume n'est pas le centre-ville et on nous dit donc que ce n'est pas possible, que c'est trop loin en distance et lorsque l'on parle d'environnement, on dit : « Rendez-vous compte, vous allez amener la pollution en plein cœur du centre-ville de Beauvais ». En fonction du sujet qui fâche, soit nous sommes dans le centre-ville, soit nous ne sommes pas dans le centre-ville. En l'occurrence, nous sommes dans le centre-ville, c'est-à-dire que le cabinet d'urbanisme ne se pose même pas la question, c'est le centre-ville, vous croisez comme moi les Beauvaisiens, certains d'entre eux vont se garer sur cette place et consomment ici. Cela veut dire qu'ils le font naturellement et qui le feront naturellement dans l'autre sens. C'est logique. Cependant, le but n'est pas d'opposer le centre-ville historique comme nous pourrions l'appeler ou les places historiques à un pôle commercial, une galerie commerciale de 70 ou 80 boutiques. Tel n'est évidemment pas le principe parce que, vous comme moi, nous irons dans ce centre commercial, mais nous n'irons pas tous les samedis ou tous les lundis. Ce qui fait la force, ce qui fait que je vous croise parfois les uns les autres sur la place Jeanne Hachette ou sur la place des Halles ou chez les commerçants beauvaisiens, c'est parce que Beauvais restera Beauvais. Oui, les commerçants de Beauvais sont bons, il ne s'agit pas de dire qu'ils sont mauvais, évidemment que non. Évidemment qu'ils sont bons et je vous le dis aujourd'hui, en choisissant la place du Jeu de Paume, nous faisons du protectionnisme commercial. Il s'agit de protectionnisme commercial parce que, comme le dit Monsieur QUEMENER, du CAUE... Je sais que vous allez me dire que l'on met les vieilles lubies à côté, mais ce n'était qu'à cinq ou dix minutes du centre-ville de Beauvais, ce centre-ville était mort. Je vous l'ai dit la dernière fois et c'est vrai parce que les habitudes sont de dire : « Je laisse ma voiture en centre-ville, soit sur la place Foch, soit sur la place Jeanne Hachette ou des Halles, soit effectivement au Forum, et je viendrai consommer dans le centre-ville de Beauvais ». Tout ce que nous souhaitons, et tel est bien l'enjeu de ce plan avec le CAUE, c'est que les liaisons se fassent. Vous avez assisté au projet de cœur de ville qu'a défendu notre collègue BOURGEOIS, et c'est de dire que nous voulons créer ces liaisons douces, qui existeront forcément parce que le consommateur n'est pas bête et qu'il existe, malheureusement aujourd'hui et qu'il va consommer ailleurs. Nous pouvons nous jeter à la figure des exemples de choses qui ne fonctionnent pas, de choses qui fonctionnent, en l'occurrence, si les promoteurs décident aujourd'hui de développer des choses, c'est qu'il y a effectivement un potentiel commercial. Le potentiel commercial n'est pas d'aller chercher aujourd'hui sur le marché existant, car comme je vous l'ai expliqué au début, il n'y en aura pas suffisamment. Deuxième chose, l'appel d'offres. J'essaie de tout noter. Vous n'êtes pas sans savoir que si nous faisons un appel d'offres, la loi nous oblige de rembourser 80 % des frais d'études de ceux qui auraient répondu à cet appel d'offres. C'est la loi, c'est ainsi. Vous savez à peu près combien coûte un cabinet d'urbanisme, cela se compte aujourd'hui en centaines de milliers d'euros et une telle dépense aurait posé problème. J'ai déjà expliqué cet argument. Sachez tout d'abord que j'ai rencontré de nombreuses personnes qui voulaient s'implanter à Beauvais, que j'étais à chaque fois tout de même très flatté, que Sébastien Proust en charge du commerce en a reçu également. J'ai reçu Convergence, Discar, MB Immobilier, Bouygues immobilier, French Real Estate, Immobilière Frey, l'immobilière du groupe Casino, le groupe Leclerc, la Compagnie de Phalsbourg, Unibail, e-Foncier, SAPI, Abcis, j'en passe et des meilleures,

avec des projets extraordinaires. De toute façon, tous ceux-là n'avaient qu'une vue, le Jeu de Paume. Nous étions au moins tous rassurés sur cette question. Nous avons cependant décidé que cela ne coûterait rien à la Ville. Je répondrai peut-être tout à l'heure sur le coût, ou je laisserai peut-être la parole à l'un de mes collègues, mais imaginons que nous choisissons trois projets parmi ces personnes. Trois projets, évidemment, qui ne nous coûteraient rien. Nous faisons ces trois projets, nous installons évidemment ici ou sur la place les différents projets, nous discutons entre nous et nous faisons un vote. Nous avons un projet qui marche bien, qui fait 40 % d'affection de la population et nous avons les deux autres projets qui font 30 et 30 chacun. Nous disons donc que nous allons prendre le projet 40 %. « Monsieur, félicitations, vous avez gagné ce projet ». Le type nous dit : « Maintenant que j'ai gagné, vous vous taisez ». Il est vrai que les deux autres sont un peu déçus, nous les remboursons, 80 % des frais d'études, et nous faisons de plus de 60 % de mécontents. Ce qui est tout de même extraordinaire. Nous avons choisi un architecte Benoy, qui a eu de nombreux prix dans le monde, et nous nous sommes dit qu'évidemment, dès l'instant où nous commençons à travailler, nous ne pouvions pas accepter et donner un blanc-seing à la société Foruminvest. C'est également pour cela que nous avons douté, Monsieur AURY, vraiment. En effet, nous nous sommes posés cette question comme vous, parce que nous nous sommes effectivement demandé si nous pouvions tout. Bien sûr que nous n'avions pas décidé avant qu'il s'agirait de 30 000 m², de tant de boutiques, etc., C'est pour cela que nous avons commencé à recevoir les commerçants. C'est également bien pour cela que j'ai vu, avec Madame le Maire et d'autres élus, les présidents des chambres consulaires, et c'est bien pour cette raison que nous avons reçu les associations, etc. Nous avons fait des cinquantaines de réunions, c'est normal, j'ai été élu pour cela. Cependant, l'idée était tout de même de dire que nous devons faire avancer les choses dans le bon sens. Nous sommes passés de 30 000 m² à 25 000 m² puis 20 000 et enfin 19 000. À 19 000 m², l'urbaniste commerciale nous dit : « Aujourd'hui, nous équilibrons ». Effectivement, 36 000 m² existants avec 30 000 en face, ce n'était pas bon, c'était certain. Évidemment, c'est dans un projet global d'aménagement de la ville et avec ces liaisons que nous avons besoin de cela. Oui, nous avons douté. Je veux vous dire que cela n'a pas toujours été facile. Moi qui avais porté le projet, et je pense que c'est également pour cela que Madame le Maire me l'avait confié, j'étais de ceux qui se posaient le plus de questions. En effet, stratégiquement, ma famille est sur la place, mes parents étaient commerçants, j'ai de nombreux amis commerçants et il n'est pas facile d'aller dire à quelqu'un : « Écoute, on va te régler tout problème, tu seras de toute façon obligé de fermer. » Bien sûr que non et c'est bien pour cela que nous avons pris toutes les garanties, et réellement toutes les garanties, et qu'aujourd'hui, si je mouille ma chemise, vous savez, vraiment, c'est parce que j'y crois, j'y crois vraiment en mon âme et conscience. Je n'y crois pas simplement parce que cela me fait plaisir d'y croire. Je vais vous faire une confidence, je me suis dit un moment qu'il s'agissait peut-être de l'enjeu politique, comme vous vous l'êtes dit, peut-être est-ce l'enjeu du mandat. J'ai quatre enfants, je pense que, et une mère de famille le disait hier soir, je serai très fier, quoi qu'il arrive d'avoir pu être allé au bout de ce projet parce que je suis convaincu, pour avoir étudié heure par heure, point par point avec l'urbaniste commerciale ces questions de liaison entre les différentes places, que nous pourrions effectivement faire les choses. Nous ne nous sommes pas limités à réfléchir entre nous, « Es-tu sûr, ce n'est pas très bien... » Non, nous sommes allés consulter les plus grands, nous sommes allés voir les plus grands. Je finirai là-dessus, car nous pourrions effectivement en parler très longtemps, je crois que le commerce de Beauvais est effectivement à un tournant. Je me suis demandé si les présidents des chambres consulaires par exemple, ce sont également des personnes qui ont besoin d'être réélus, se mouilleraient. J'ai donc proposé à Madame le Maire de faire le tour des présidents des chambres consu-

lares, afin de faire une publication, de leur demander ce qu'ils en pensent et de diffuser. Le Président Lebrun, président de la Chambre de Commerce, et commerçant de son état, a répondu à la question : Comprenez-vous les réticences de certains commerçants ? « *Bien sûr, nous comprenons cette crainte, mais il en était de même voici une trentaine d'années lorsque les premières grandes surfaces sont apparues. Le paysage commercial a évolué, il s'est adapté à cette nouvelle donne et en fin de compte, cela a eu un aspect positif pour le consommateur. Qui plus est, lorsque nous regardons les projets d'implantation aux alentours de Beauvais, nous nous apercevons que la ville ne pouvait pas faire l'économie d'un centre commercial en centre-ville, sinon, les clients seraient allés voir ailleurs et c'est tout le commerce qui en aurait souffert* ». Je crois que le but de cette galerie commerciale est bien de faire gagnant-gagnant si nous voulons jouer l'attractivité, parce qu'il s'agit bien de cela, n'en déplaise. Nous sommes en concurrence avec d'autres villes, les consommateurs disent d'ailleurs dans les études, que nous n'inventons pas, qu'ils vont consommer ailleurs, si nous voulons être certains que notre commerce historique beauvaisien perdure, il faut absolument aller dans cette voie.

M. PIA : Je voudrais intervenir par rapport à la réflexion émise sur le Franc-Marché tout à l'heure. Il est vrai que ce sujet est assez récurrent, nous avons toujours cette question, « *comment se fait-il que vous n'avez pas développé un centre commercial nouveau, rénové ?* » Comme me le dit Marianne, c'est la ritournelle que nous entendons également régulièrement. J'ai déjà répondu plusieurs fois à cette question, puisque j'ai moi-même été amené à intervenir sur ce dossier dans la précédente mandature. Depuis 2001, nous avons essayé de nous battre pour faire venir un nouveau projet commercial sur le Franc-Marché. Je vous rappelle qu'à l'époque la société Bail Investissement était propriétaire, avait été nommée par l'ancienne municipalité. Il s'agissait d'un bail à construction. Lorsque nous sommes arrivés en 2001 Bail Investissement est venu nous rencontrer pour expliquer les difficultés du fonctionnement du centre commercial, difficultés que nous avions bien appréhendées. Nous avons donc essayé de travailler avec eux sur un projet de rénovation de ce centre commercial. Plusieurs esquisses nous ont été présentées, tout à fait intéressantes... Je ne sais pas si ce que je vous dis vous intéresse, parce que nous répondons à vos questions, mais vous ne nous écoutez pas, a priori. Nous avons donc eu présentation d'un certain nombre d'esquisses commerciales fort intéressantes. Le temps a passé, nous avons relancé plusieurs fois cette société qui nous a dit in fine : « *Nous avons bien réfléchi, nous n'investirons pas plus d'argent dans ce Franc-Marché, ce que nous vous proposons est peut-être effectivement intéressant, mais ne fonctionnera pas, car la surface est trop petite et le centre commercial trop éloigné du centre-ville. Un boulevard nous éloigne d'autant plus.* » Nous avons éventuellement envisagé un passage souterrain sous le boulevard, mais eu égard aux problèmes de sécurité intrinsèques que cela pouvait poser, ce n'était même pas envisageable. Nous avons donc essayé de reprendre notre bâton de pèlerin pour trouver d'autres solutions, et il est vrai que Bail Investissement a fini par vouloir vendre ce fonds à la société Altea qui avait également au départ l'ambition de pouvoir nous proposer un centre commercial. Entre-temps, nous avons déjà eu une autre offre avec Match pour la rénovation de ce centre commercial. De belles esquisses vous avaient encore une fois été présentées, de bons plans, et finalement cela n'a pas eu lieu du fait des mêmes conclusions. L'investissement était trop important par rapport à l'offre commerciale que cela pouvait occasionner. Altea a donc repris l'acquisition de ce centre commercial et nous avons appris voici quelques mois, en octobre 2008, qu'ils étaient finalement vendeurs. À ce jour, nous n'avons pas de propositions. Je crois donc que la piste Franc-Marché a été étudiée, réétudiée. Nous avons beau tourner autour, nous ne trouvons pas de solution. Il faut à un moment donné voir la vérité en face et si nous continuons effectivement sur cette piste, nous savons bien que dans dix ans, j'entends bien les

réflexions de Madame ABLA par rapport à d'autres possibilités, en ce qui concerne en tout cas le Franc-Marché, force est de constater qu'après huit ans de réflexion... Tout le monde sait que Madame le maire n'a pas ménagé ses efforts pour trouver des solutions sur ce Franc-Marché, car il s'agissait même en politique d'un enjeu électoral quelque part. Nous avons donc cette volonté de pouvoir trouver des solutions, mais il a fallu se rendre à l'évidence et il est vrai qu'est arrivée cette solution de Foruminvest qui a souri lorsque nous leur avons montré le Franc-Marché. Ils nous ont dit : « *Non, ce n'est pas avec cela que nous pourrions faire un pôle commercial moderne qui vous permettra effectivement de développer et redynamiser votre ville* ». Ceci était d'ailleurs cohérent avec ce que nous disaient les sociétés d'études qui avaient également réalisé de nombreuses études sur le développement commercial de notre ville.

Mme Le MAIRE : Avant de passer la parole à Ali DJENADI, je voudrais juste compléter ce que vient de dire Franck PIA. Je pense effectivement que la rumeur beauvaisienne est arrivée à vos oreilles concernant le théâtre. La décision n'est absolument pas prise de décider de mettre le théâtre à cet endroit. Cela fait partie des propositions qui nous sont faites, mais nous n'en sommes pour l'instant pas à la décision. Je voulais donc tordre le cou à cette rumeur puisque l'occasion m'en était donnée.

M. DJENADI : Merci, Madame le Maire, tout d'abord, je tenais à dire qu'il convient d'arrêter de faire de ce projet un enjeu de politique politicienne, car tout le monde sait qu'en règle générale le rôle de l'opposition n'est pas d'aller dans le sens de la majorité, mais au contraire de démentir la majorité, même si parfois les projets sont d'utilité publique, si je puis m'exprimer ainsi. Si un projet quelconque devait faire l'unanimité des habitants, il convient de temps en temps de reconnaître ses erreurs et aller dans le sens de l'opinion publique. J'en veux pour preuve qu'en règle générale les sondages se font sur un échantillon de personnes ciblées, prises sur des critères bien déterminés, mais nous, pour ce grand projet, nous avons la chance d'avoir deux sondages mis en place sur le site Internet d'un journal local, l'Observatoire de Beauvais, dont j'espère que vous ne doutiez pas de l'impartialité. L'avantage de ces deux sondages locaux est que n'importe quel beauvaisien, qu'il soit pour ou contre, avait la possibilité de s'exprimer librement en son âme et conscience. Pour le premier sondage, il y a eu 1 669 votants et 90 % d'entre eux ont répondu que le projet était une bonne chose pour Beauvais. Le second sondage, pour lequel il y a actuellement plus de 2 500 votants, 77 % des personnes pensent que le projet est réaliste et que le centre commercial créera de l'emploi et une dynamique pour Beauvais. Ceux qui disent que le projet n'est pas réaliste, ne représentent que 15 %, il ne faut donc pas nous dire que ce projet ne plaît pas aux Beauvaisiens. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Il faut admettre que le pour l'emporte avec une majorité écrasante. Pour la partie emploi, nous traversons actuellement une crise et beaucoup d'entreprises locales du bâtiment sont ou seront touchées. Ce grand chantier sera une opportunité pour la relance économique prévue pour début 2010, grosse coïncidence, en même temps que le lancement des travaux. J'espère que l'opposition ne nous soupçonnera pas d'être à l'origine de la crise et que tout était calculé d'avance. Les entreprises sollicitées seront en priorité des entreprises locales, avec une charte permettant à certains Beauvaisiens qui auront subi une perte d'emploi de pouvoir éventuellement retrouver une activité. Ce chantier permettra également aux jeunes des quartiers au chômage, et qui désirent se requalifier au travers de contrats d'insertion, d'apprendre des métiers du bâtiment, sachant qu'actuellement ce dispositif existe sur d'autres chantiers, avec de bons résultats, et qu'il permet à ces jeunes d'apprendre un nouveau métier et parfois d'enchaîner sur un CDI. Il y aura également des emplois pour la surveillance des chantiers. Pour résumer, ce chantier engendrera des emplois et à l'heure actuelle, des élus consciencieux, quel

que soit leur bord politique, n'ont pas le droit de refuser des projets créateurs d'emplois. Je vous mets au défi d'aller voir ces jeunes des quartiers ou ces personnes privées d'emploi, de les regarder dans les yeux en leur disant : « *Désolé, il est vrai que ce projet pourrait être créateur de centaines d'emplois, mais nous avons fait le choix de ne pas sacrifier cette place historique et de la conserver pour le stationnement des véhicules* ». Arrêtons d'être égoïstes et de penser uniquement à soi. Il faut également penser à ces jeunes chômeurs, à ces défavorisés qui ont perdu leur emploi et qui auront peut-être l'opportunité d'en retrouver assez rapidement grâce à ce projet. Vous n'avez qu'à faire un sondage sur les jeunes comme je l'ai fait, 90 % d'entre eux sont favorables. L'un des gros défauts de l'homme est d'aimer sa vie pépère et d'avoir peur de changer ses habitudes pantouflardes sans même penser aux générations futures. Il ne faut pas se leurrer, d'ici 50 ans, une grande partie d'entre nous ici présents ne sera plus là, alors pensons à nos enfants et préparons-leur le Beauvais de demain. Donnons à nos enfants l'envie de rester dans une ville dynamique, donnons leur simplement l'envie d'être fiers d'être Beauvaisiens pour qu'ils ne nous reprochent pas demain d'avoir encore loupé le train de l'évolution dynamique. Évitions les erreurs commises par les élus d'hier. Prenons simplement des cas flagrants : une université prévue à Beauvais qui s'est implantée à Compiègne, qui oblige les parents des jeunes étudiants beauvaisiens à de gros sacrifices financiers pour que leurs enfants poursuivent leurs études. Parfois, les enfants, conscients des difficultés financières de leurs parents, n'ont d'autre solution que de choisir d'autres filières pour rester sur Beauvais. Je parle de cet exemple en connaissance de cause. Parlons également de cette gare mal desservie qui nous oblige à aller jusqu'à Creil pour nous rendre à Amiens, alors que nous sommes ville préfectorale. Peut-être les élus de l'époque avaient-ils pour but de dépeupler notre ville. Nous, nous avons opté pour une autre stratégie. Pour éviter que Beauvais ne se dépeuple, nous préférons renforcer le commerce et les emplois sur Beauvais, car il y fait bon vivre.

Mme Le MAIRE : Merci. Ali DJENADI.

M. RAHOUI : Merci, Madame le Maire, pour ma part, j'interviendrai peu sur les enjeux commerciaux et économiques de ce projet. Je souhaite consacrer mon intervention, mes chers collègues, aux enjeux politiques et moraux liés à ce projet. En effet, cette question doit se poser une bonne fois pour toutes et, ce soir, je vous pose cette question : les membres de Beauvais pour tous sont-ils honnêtes envers ceux à qui ils doivent leur élection ? Revenons quelques mois en arrière, revenons en mars 2008 où des candidats en polaire bleu distribuaient naturellement leur programme. Dans ce programme, nous pouvions lire des éléments intéressants, vous proposiez de lutter contre la vie chère en maintenant des tarifs municipaux modérés, de maintenir une pression fiscale modérée, de préserver et valoriser le patrimoine de notre ville. Une fois les élections passées, le rouleau compresseur de la droite fut réactivé, hausse de 8 % des impôts, augmentation anormale des tarifs municipaux et de la taxe d'habitation et apparition d'un projet de centre commercial place du Jeu de Paume. Un projet dont vous parliez déjà avec Foruminvest à l'hiver 2007, c'est-à-dire avant le lancement de la campagne électorale. Vous parliez de ce projet à l'hiver 2007, comme Monsieur BOURGEOIS l'a dit lors d'un précédent Conseil municipal, avec cette société. Vous avez fait trop de cachotteries aux Beauvaisiens et en premier lieu à vos électeurs qui sont parmi les plus hostiles à ce projet, comme vous le savez. Il est inacceptable que 36 personnes engagent l'avenir de la ville de cette manière. Une majorité municipale n'a pas carte blanche. Vous faites un hold-up démocratique, il s'agit d'une lourde erreur éthique. Un projet de ce type aurait inévitablement dû figurer dans votre programme. Vous l'avez caché, comme les augmentations fiscales, c'est indigne et scandaleux. Enfin, parmi les nombreux arguments pesants contre ce projet, il en est un qui met en cause à la fois le passé et l'avenir, il est avant

tout lié à l'histoire et au patrimoine de notre ville dont fait partie ce site. Bétonner cet endroit reviendrait à bétonner le Champ-de-Mars à Paris, comme l'a déjà dit Thierry AURY. De toute façon dans cette assemblée, Madame de Panafieu aurait raison de s'insurger si Monsieur Delanoë avait un projet identique au pied de la Tour Eiffel. Je me demande par exemple ce que pense véritablement Madame THIEBLIN de ce projet, vous qui êtes connue et reconnue par les historiens de cette ville et les amoureux du patrimoine, vous qui avez déclaré au lendemain de l'élection que vous souhaitez vous engager pour protéger le patrimoine, je vous cite, « pour ne pas répéter les erreurs du passé » dont vous parlez souvent. Pensez-vous vraiment que la place du Jeu de Paume doit être livrée aux promoteurs ? Il est donc fondamental d'avoir de la morale en politique, Madame le Maire, et en imposant ce projet sans référendum, outil que vous plébiscitez et que vous connaissez bien pour d'autres objectifs, aujourd'hui, chers collègues de la majorité, vous cassez le contrat moral que vous avez établi avec vos électeurs, mais il est vrai que l'on est jamais mieux trahi que par les siens.

M. LY : Pour commencer, je suis vraiment surpris par les propos que tiennent nos collègues de l'opposition. Moi qui habite les quartiers et qui fréquente les jeunes des quartiers, je peux vous dire que ces quartiers ont un taux de chômage très important au niveau des jeunes. Lorsque je discute avec eux du projet commercial, la seule réponse que j'obtiens est : "Quand cela va-t-il débiter parce que cela va nous donner du travail ?". J'ai lu avec attention sur le blog du parti socialiste la question d'une certaine Émilie : « Qu'est-ce que vous nous proposez à la place de ce projet plutôt que de vous opposer à chaque fois ? Vous ne pensez pas au salarié qui risque de se retrouver au chômage. Qu'allez-vous proposer à ces personnes ? » J'aimerais également demander, au lieu de nous dire chaque fois non, de nous dire oui, car cela pourrait être bénéfique pour notre ville. Ce projet nous apportera tout de même 600 emplois directs et permettra aux entreprises du bâtiment de remplir leurs bons de commande. Pour finir, par rapport à ce projet, il est vrai qu'il ne figurait pas sur notre programme, mais nous nous sommes engagés à aller de l'avant, aussi bien dans le domaine économique, social et environnemental. Si des opportunités de développement se présentent au cours du mandat, même si cela ne figure pas dans notre programme, nous le saisissons pour le bien de notre ville, pour l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants et aussi pour contribuer au développement du commerce de notre ville. Merci.

Mme NYABEN : Je m'excuse, je n'ai pas encore l'habitude de parler comme cela, je bafouille, mais cela va venir. J'aimerais vous faire part de mon avis sur le projet sur la place du Jeu de Paume. En effet, j'adhère totalement à ce projet qui me semble très important pour la ville de Beauvais, surtout par ces temps de crise. Avant, ce projet semblait être une grande avancée pour notre ville et il me paraît presque vital aujourd'hui. Je vois plusieurs patients dans la journée, parce que je suis médecin généraliste, ces patients sont touchés par le chômage technique ou par le chômage tout court. Les intérimaires qui n'ont plus de travail me disent : « *Docteur, maintenant que vous êtes dans la politique, que pouvez-vous faire pour nous ? Docteur, je ne peux même plus vous payer, comment vais-je faire pour soigner la famille parce que je n'ai pas droit à la CMU ?* » De nombreuses entreprises de Beauvais sont concernées et ce sont ces personnes qui m'ont donné des exemples. Je crois cependant que vous les connaissez mieux que moi. J'en ai retenu quelques-unes : Massey-Ferguson ne prend plus d'intérimaires, Givenchy ne prend plus d'intérimaires et Gyma a baissé son travail et il y a donc moins d'intérimaires. Je me demande donc aujourd'hui pourquoi nous devrions refuser, y en a-t-il tant que cela ? Je ne pense pas qu'ils se bousculent sur Beauvais parce que pendant que les autres s'en vont, un vient. Je ne cracherai pas dans la soupe. Je ne peux pas rester indifférente, je crois que nous ne pouvons pas rester indifférents à tant de détresse. Ceux qui sont dans leurs bureaux

peuvent prendre le temps de réfléchir, alors que celui qui a faim et qui ne peut plus payer ses factures parce que son salaire a baissé est en situation d'urgence et ne comprendra donc pas que nous ne fassions rien. En fait, nous enregistrons également de plus en plus de demandes d'aide, pour des raisons de baisse brutale de revenus, à la Mairie. C'est ce que je remarque et je crois que cette nette augmentation est également ressentie au secours populaire. J'en ai discuté un peu avec mon ami Serge Adam, il existe en fait de plus en plus de travailleurs pauvres parce que les heures de travail ont diminué. Alors, chers amis, je pense que nous devons tous nous unir autour de ce projet, main dans la main. J'espère que Beauvais pourra être pris en exemple, car les concitoyens comptent plus que toutes les tactiques politiciennes. En ce qui me concerne, je pense que ce projet est nécessaire et même vital pour Beauvais car lorsque les autres nous font confiance, nous devons nous-mêmes nous faire confiance. Voilà ce que je voulais vous dire, merci.

M. TABOUREUX : Je voulais tout d'abord réagir à ce que disait Monsieur RAHOUI tout à l'heure. D'abord, j'ai été fier d'appartenir à une équipe qui a été élue en 2001, je pense, sur des valeurs morales que tout le monde lui reconnaît ou lui a reconnu à l'époque, d'éthique, puisque vous avez employé ce mot. Cette équipe a été renouvelée et a obtenu les suffrages de nombreux électeurs. Pendant la campagne électorale, il a été très largement question d'emploi parce que c'est ce qui préoccupe nos concitoyens. Il a également été question de redynamisation du centre-ville et je ne pense donc pas que les thèmes aient été éludés. Comme nous vous l'avons expliqué, et comme vous feignez de ne pas le comprendre, ce centre commercial est une opportunité que Beauvais ne peut pas laisser passer. Il s'agit d'une opportunité. Nous discutons depuis trois heures sur ce sujet, je pense que les débats ont la plupart du temps été de bonne tenue, je pense que vous avez obtenu un certain nombre de réponses, malgré ce que vous pouvez dire, je pense que vous êtes très bien informés sur le projet. Beaucoup d'informations ont été rendues publiques, la totalité de l'information. Je vais juste reprendre un argument pour que l'on comprenne bien que ce centre, ce n'est pas la création d'emplois uniquement place du Jeu de Paume, mais de la création d'emplois, du dynamisme et un bénéfice économique pour l'ensemble de la ville, j'irais même jusqu'à dire pour la périphérie de la ville aussi. Charles LOCQUET a évoqué tout à l'heure les 120 millions d'euros d'évasion de dépenses par an. Les villes de même taille qui se débrouillent bien arrivent à limiter cette évasion à une vingtaine de millions, parce que de toute façon, certaines personnes vont acheter à l'extérieur, il y a en effet des choses que l'on ne peut pas acheter sur place, nous ne sommes pas loin de Paris, etc. Si nous considérons qu'il y a un phénomène de crise, que nous réussissons moyennement et que nous réussissons à attirer, à être suffisamment attractif pour attirer ne serait-ce que la moitié de cette évasion fiscale, c'est-à-dire 60 millions à l'extérieur, cela fait 60 millions d'euros par an en fourchette basse, c'est exactement 800 emplois directs liés à la consommation des ménages. « *Consommation* » n'est pas un gros mot parce que les personnes se nourriront toujours, s'habilleront toujours. Les modes de consommation évolueront peut-être, mais les personnes ne consomment pas forcément par plaisir. Vous avez en particulier souligné le fait que les ménages beauvaisiens n'étaient pas forcément les plus riches en France et je ne pense donc pas qu'il soit vraiment bien d'expliquer que les personnes consomment par goût du luxe ou de façon inutile. Il s'agit donc de 800 emplois directs, mais pas uniquement sur le centre commercial. Nous n'avons jamais annoncé qu'il y aurait 800 emplois. Cela veut dire que cela touchera le commerce du centre-ville et pourquoi pas la périphérie. En effet, le développement économique est une affaire d'équilibre. Dans les villes qui réussissent, le centre-ville réussit à capter 20 % de la consommation des ménages. Beauvais capte, et pas seulement depuis aujourd'hui, 11 % de cette consommation. La marge est énorme. Beauvais a la chance d'avoir une place

au centre-ville, un endroit qui n'est pas encore construit, qui est tout de même très peu visitée, fréquentée, qu'on le veuille ou non, parce que je trouve très fort de défendre cette place en tant que parking alors que la plupart ont été construits depuis 2001 et que c'était une honte de construire des parkings sur cette place. Elle n'a jamais vraiment eu le rôle qu'on la place Foch, la place Jeanne Hachette ou la place des Halles. Nous avons cette chance d'avoir dans l'hyper centre cette place et le challenge est effectivement de passer de 11 à 20 % de captation de consommation en centre-ville, d'avoir un développement économique équilibré et un réel développement économique à l'image des villes qui s'en sortent le mieux. Nous n'avons rien inventé, certaines font bien, pourquoi ne pas copier sur elles ? Maintenant, s'agissant du catastrophisme, je ne dis pas, Monsieur VIGUIER, que vous surfez sur la vague de la crise parce que je pense que vous êtes une personne honnête.

M. VIGUIER : Je vous remercie, Olivier TABOUREUX, mais j'ai vu que Madame le Maire a hoché de la tête.

M. TABOUREUX : Je peux vous annoncer que je suis très fier d'appartenir à une équipe dont l'honnêteté, la probité n'a jamais pu être mise en cause depuis 2001 et je suis certain que cela n'arrivera pas. Je souhaite à M. RAHOUI de pouvoir dire la même chose lorsqu'il aura mon âge. S'agissant de ce que disait tout à l'heure Thibaud VIGUIER, nous sommes en période de crise, je ne vous accuse pas de surfer sur cette vague parce que certains mots ont dépassé votre pensée. Simplement, il faut que vous sachiez que la situation est certainement grave mais que nous sommes aujourd'hui au taux de chômage en France que nous avons connue en 2006 et que toute la période précédente, en particulier les mandats de Monsieur AMSALLEM étant maire, le chômage était en France et à Beauvais très nettement supérieur et je n'ai jamais entendu le maire de cette époque s'interdire d'avoir des projets pour développer économiquement la ville. Je ne l'ai jamais entendu dire : « *Il est trop risqué d'investir en ce moment parce que c'est la crise et il est tout de même dangereux de créer des emplois* ». Nous sommes aujourd'hui au niveau de chômage de 2006, qu'est-ce qui nous interdit de parier sur l'avenir, d'investir parce que ceux qui sortiront le milieu de la crise seront ceux qui auront investi au bon moment. Nous avons cette chance de pouvoir le faire, l'investissement de la ville, la dépense publique est déjà très élevée, la dépense de l'État à Beauvais est extrêmement importante, la dépense de la Région et du Conseil général également sur l'ANRU. Il y a aucun souci là-dessus. Nous avons cette chance que nous soyons aidés, parce que c'est leur métier, par un investisseur privé qui vient dépenser une telle somme sur notre ville ne peut qu'améliorer la situation. Je pense qu'il faut un minimum faire confiance aux professionnels et, encore une fois, nous nous battons pour un développement équilibré de la ville, nous ne nous battons pas pour un centre commercial seul. Nous nous battons pour un plan d'ensemble.

M. VIGUIER : Quand même, il est vrai que cette crise financière, économique et sociale que nous connaissons depuis une dizaine de mois tout particulièrement, même si elle est bien plus ancienne que cela, vous aura beaucoup servi ces derniers temps. Il est assez formidable de constater que vous nous ayez expliqué voici six mois que vous augmentiez la fiscalité locale, et dans quelle proportion, parce que c'était la crise, et là, vous nous expliquez, Madame NYABEN notamment, et tous ceux qui nous ont parlé des Beauvaisiens en difficulté par rapport à l'emploi, que nous ne pouvons pas faire autrement. Certaines personnes sont au chômage et pour qu'elles retrouvent du travail, il convient de construire ce centre commercial. Très franchement, pour le coup, la crise a bon dos. Je voudrais également dire que les fameux 3,3 millions d'euros, prix de vente que vous vous apprêtez à consentir à Foruminvest pour la place du Jeu de Paume, ne représente pas une somme neutre. En effet, la ville et les Beauvaisiens vont se séparer d'un espace central majeur et

lorsque l'on vend un bien pour en acheter d'autres ou réaliser des travaux, qu'on le veuille ou non, à la fin, on ne possède plus ce bien. Et donc, avec cette vente de la place du Jeu de Paume, Beauvais et les Beauvaisiens vont être dépossédés de la place du Jeu de Paume. Sur les 3,3 millions d'euros, vous nous expliquez par ailleurs que ce prix de vente va compenser l'engagement de dépenses publiques de la ville. Très clairement aujourd'hui, nous n'en avons aucune certitude, aucune parce qu'il est vrai que, rien que dans le protocole d'accord, il apparaît un certain nombre de chantiers d'importance autour de rénovation de voirie, de requalification de carrefour, et pas des moindres. Nous n'avons absolument aujourd'hui, sauf à ce que vous nous produisiez des études et des documents, aucune certitude quant au fait que cela ne coûtera que 3,3 millions d'euros, c'est-à-dire que nous resterons à l'intérieur du prix de vente de la place du Jeu de Paume au groupe Foruminvest. J'ajoute que découle directement de ce projet de grand centre commercial une requalification en profondeur du parc Kennedy. Il ne s'agira pas que d'un aménagement paysager, comme vous en semblez indiquer à la presse, vous souhaitez demain que le parc Kennedy accueille des cirques, une fête foraine, une foire expo. Objectivement, nous n'installerons pas des manèges, notamment de grande taille, des cirques, une foire expo sur des sols meubles ; vous savez bien qu'il faudra requalifier et peut-être bien bétonner le parc Kennedy pour pouvoir y accueillir demain les activités qui, ponctuellement, sont organisées sur la Place du Jeu de Paume. Or, que je sache, il est fort probable que ce projet soit très largement supérieur aux fameux 3,3 millions d'euros que vous ne cessez d'évoquer pour expliquer, au final, que la dépense publique supportée par la Ville, et donc par les Beauvaisiens, sera nulle. Je crois qu'en l'occurrence nous serons très loin du compte et que la dépense publique sera réellement bien plus importante que le prix de vente du terrain, sauf à ce que vous ne vous engagiez ce soir précisément et publiquement devant nous sur le fait que les choses seront équilibrées, y compris avec ceux qui découlent de ce projet, c'est-à-dire la requalification du parc Kennedy. J'ajoute que les 3,3 millions d'euros, c'est-à-dire le prix envisagé pour la vente de la place du jeu de paume à Foruminvest, c'est au centime d'euro près l'estimation des Domaines. Il faut peut-être se le dire, vous ne demandez aucun effort financier particulier au groupe Foruminvest. Les Domaines vous disent : « *Nous vous conseillons fortement de ne pas vendre à moins de 3,3 millions d'euros la place du Jeu de Paume* ». Vous la vendez strictement à 3,3 millions d'euros, ne demandez pas à Foruminvest un centime de plus, c'est-à-dire que sur l'acquisition de cet espace censé compenser le coût des travaux supportés par la collectivité, vous ne demandez aucun effort particulier à Foruminvest France. Enfin, je veux juste dire, pour répondre aimablement à des collègues qui ont pris la parole ce soir, j'ai entendu dire que ce centre commercial était un projet d'utilité publique, franchement, c'est peut-être un projet qui a de l'intérêt, et nous ne misons pas sur son échec, mais très clairement, ce n'est pas un projet d'utilité publique. Je pense que nous pouvons nous entendre là-dessus. J'entends également que les jeunes des quartiers sont à 90 % favorables à ce projet... Je vais terminer, si vous le voulez bien, Monsieur LY.

M. LY : Vous n'êtes jamais sur les quartiers et vous ne savez pas ce qui s'y passe. Je ne vous laisserai pas...

M. VIGUIER : Madame la Présidente, présidez, s'il vous plaît !

Mme Le MAIRE : Cela va bien, Monsieur VIGUIER !

M. LY : Je ne vous laisserai pas vous servir des jeunes, de la misère des quartiers pour faire votre politique, Monsieur. Il faut être honnête et intègre. Je ne vous vois pas dans les quartiers... Les quartiers ne s'intéressent pas à la politique nationale, mais à la politique locale, Monsieur.

M. VIGUIER : Mais je n'ai rien dit, je n'ai rien dit

Monsieur LY et je ne ferai pas ce que vous avez fait voici 10 minutes...

Mme Le MAIRE : Vous faites pareil.

M. VIGUIER : Je voudrais juste terminer mon allocution.

M. LY : Les personnes des quartiers ne s'intéressent pas à la politique nationale, elles s'intéressent à ce qui se passe à Beauvais. Les élus beauvaisiens doivent donc s'intéresser à elles et ce n'est pas votre cas, Monsieur.

M. VIGUIER : Puis-je terminer mes propos ?

Mme Le MAIRE : Monsieur VIGUIER, je voudrais quand même vous dire quelque chose.

M. VIGUIER : Et après, je pourrais terminer mes propos ?

Mme Le MAIRE : Vous pourrez.

M. VIGUIER : Merci, Madame la Présidente.

Mme Le MAIRE : Si vous employez un ton à peu près respectable parce que depuis le début de la soirée...

M. VIGUIER : Respectable et respectueux, rassurez-vous.

Mme Le MAIRE : Monsieur VIGUIER, au lieu de faire des propositions comme le fait votre collègue Madame ABLA, comme ont parlé d'autres collègues...

M. VIGUIER : Les propositions que nous faisons, nous les faisons en notre nom à tous !

Mme Le MAIRE : Vous voyez bien votre façon d'être ! Vous n'écoutez même pas ce que l'on vous dit. Vous passez votre temps à insinuer, à persifler, à critiquer, à sous-entendre, à couper la parole...

M. VIGUIER : Pas du tout, je crois que vous cherchez encore à noyer le poisson, Madame le Maire.

Mme Le MAIRE : Si, Monsieur VIGUIER, nous allons retrouver les bandes.

M. VIGUIER : Nous retrouverons les bandes, Madame le Maire, mais je voudrais juste vous préciser que les propositions qui sont émises...

Mme Le MAIRE : Je vous demande un minimum de respect, c'est tout, dans votre façon de vous exprimer.

M. VIGUIER : Non, que je vous contredise sur le fond, je comprends que ce soit pour vous un crime de lèse-majesté, mais je vous assure que je continuerai à le faire, vous serez un peu déçue sur ce plan. Je voulais juste vous dire que nous préparons les conseils municipaux, je pense d'ailleurs que vous vous en êtes rendu compte ce soir, nous avons eu un certain nombre de prises de parole concertées, complémentaires. Tout cela pour vous dire que lorsque l'un ou l'autre, l'une ou l'autre d'entre nous intervient sur le fond du dossier, il le fait après que nous en ayons discuté ensemble et c'est bien normal. Vous en faites de même dans la majorité municipale. Tout cela pour revenir à mon propos et pouvoir conclure...

Mme Le MAIRE : Nous nous sommes effectivement aperçus que vous vous concertiez lorsque vous écrivez aux tribunes.

M. VIGUIER : Puis-je conclure ? Je ne vous parlais que du Conseil Municipal de ce soir et des précédents, d'ailleurs. Madame la Présidente, vous perturbez le Conseil Municipal.

Mme Le MAIRE : Monsieur VIGUIER ! Il est vrai que vous n'y êtes que depuis un an, nous travaillions bien au cours du premier mandat.

M. VIGUIER : Puis-je poursuivre, Madame le Maire ? Êtes-vous sûre ? Merci, Madame le Maire. Tout cela pour dire que lorsque j'entends que les jeunes des quartiers sont quasi intégralement favorables à ce projet, je n'ai pas d'éléments qui me permet de penser l'inverse. C'est ce que je voulais dire à Monsieur LY. Je n'ai pas d'éléments. Comme nous l'a rappelé tout à l'heure notre collègue Anne ROUBI, il eût été intéressant que nous puissions connaître les déterminants du sondage que vous avez brandi cet automne, par tranche d'âge, par catégories socioprofessionnelles, etc. C'eût été intéressant, mais vous n'avez pas souhaité que nous puissions accéder à ce détail et nous n'en sommes donc restés qu'à la synthèse de presse. Pour autant, nous admettons, si cela était avéré, ce que je ne sais pas, de faire preuve de courage politique et de dire à ces jeunes et d'ailleurs à nos concitoyens plus largement...

M. LY : Vous ne les fréquentez pas, Monsieur, arrêtez de parler des jeunes !

Mme Le MAIRE : Monsieur LY !

M. LY : Excusez-moi.

M. VIGUIER : Nous avons le courage politique de dire à nos concitoyens : « Prenez garde, tout ce qui brille n'est pas or ». Ce que vous leur dites aujourd'hui, manifestement, en termes d'emplois, ce qui a été dit à plusieurs reprises par un certain nombre d'entre vous ce soir, que des centaines d'emplois seront créés. Il reste à ce que cela se vérifie, parce que je me souviens que voici à peine plus d'un an, des centaines de Beauvaisiens qui, fort opportunément, en pleine période électorale, ont été reçus à la Mairie pour, pensaient-ils, aller y chercher un emploi dans le centre aquatique. Des centaines de Beauvaisiens faisaient la queue à la Mairie, à qui l'on remettait un papier leur disant que leur candidature avait bien été reçue. Eux avaient plutôt perçu comme le fait qu'en se rendant à la Mairie, on allait leur certifier qu'ils allaient avoir un emploi. Bien sûr, peu de ces centaines de Beauvaisiens ont finalement vu honoré ce qu'ils pensaient être un contrat entre la Mairie et eux. Je le dis donc aujourd'hui, ce projet créera probablement des emplois, mais nous pensons qu'il en détruira d'autres au plan commercial. Je ne suis pas certain que, pour autant, ces emplois seront d'abord proposés à des demandeurs d'emploi beauvaisiens, je n'en suis pas sûr du tout. De la même manière, et je finirai par là, lorsque vous dites que si Foruminvest investit, comme le disait notre collègue LOCQUET tout à l'heure, ce ne sont pas des philanthropes, nous l'avons bien compris, dans ce projet, c'est bien qu'ils ont la certitude qu'il fonctionnera. Déjà, un premier bémol, l'erreur économique existe tout de même et nous y sommes en plein dedans en ce moment. Ce n'est pas parce qu'ils le pensent aujourd'hui que cela se réalisera forcément demain. Ils se tromperont peut-être sur la grande largeur et les millions de bénéfices ne seront peut-être pas au rendez-vous. Par ailleurs, il est certain que leur projet, qui est un projet global, c'est sans doute un projet réfléchi par des architectes commerciaux, etc., tout ce que vous avez évoqué, je pense que si ce projet déstabilise le commerce beauvaisien, ce que nous craignons, et ce que craignent un certain nombre de Beauvaisiens, c'est ce centre commercial qui en tout cas mourra en dernier. Je veux dire que si les choses ne se passent pas aussi bien que prévu par vous et par eux, à mon avis leur premier réflexe sera de siphonner le commerce du centre-ville pour éventuellement renflouer le centre commercial, renflouer les premières enseignes qui ne fonctionneraient pas nécessairement. Nous assisterions à ce moment-là, peut-être très vite d'ailleurs, au fait qu'un certain nombre d'enseignes présentes aujourd'hui dans le centre-ville migreront vers le centre commercial et vous ne pourrez rien y faire, quoi que vous en disiez. Vous ne pourrez rien y faire, parce que je crois que très franchement, lorsque l'on voit

l'ancienne librairie Prevost, l'ancienne librairie Univers du livre dont on nous dit aujourd'hui qu'elle va se transformer en Franprix, ce n'est tout de même pas génial, objectivement, c'est la troisième petite surface alimentaire qui va s'installer en centre-ville, je ne suis pas certain que c'est une enseigne que vous espérez.

Mme Le MAIRE : Monsieur VIGUIER, croyez-vous que c'est mieux que d'avoir une friche comme l'ancienne maternité que vous aviez vendue ? Cela fait dix ans qu'elle attend d'avoir une destination. Croyez-vous que c'est mieux ?

M. VIGUIER : Madame le Maire, vous êtes à nouveau en train de perturber le débat.

Mme Le MAIRE : C'est Monsieur VIGUIER que nous perturbons, ancien chef de cabinet de Monsieur AMSALLEM, c'est ce que nous perturbons. Je vais vous dire deux mots, Monsieur.

M. VIGUIER : Précisément, cela s'appelle directeur de cabinet.

Mme Le MAIRE : Directeur, si vous voulez. Je voudrais revenir quelques instants avant de conclure ce débat sur le procès en sorcellerie contre le privé que Monsieur VIGUIER brandit à chaque Conseil Municipal. Je voudrais tout de même vous rappeler, Monsieur, que beaucoup de dossiers essentiels, nous en avons hérité de la précédente mandature, nous parlerons par exemple tout à l'heure du dossier de l'eau et je voudrais tout de même vous redire que la délégation de services publics accordés à la SEAO avait été décidée en 1992. D'autre part, si vous aviez utilisé les entreprises privées pour le compte de la Ville, alors qu'aujourd'hui, ainsi de ce côté-là de la table, vous nous accusez de brader les intérêts de cette même Ville, critiquant une pratique qui a été la vôtre, lorsque nous sommes arrivés, nous allons parler quelques instants de l'Elispace. Oui, lorsque nous sommes arrivés, nous époncions 1 million de francs. Nous avons également, pour guider un peu notre réflexion, un dossier de la Chambre régionale des Comptes. Vous souvenez-vous comment a été attribué le marché de l'Elispace, Monsieur VIGUIER ? Arrêtez donc de nous dire aussi qu'une délégation de service public sur des privés, vous n'en avez jamais fait. Vous nous reprochez ce que vous avez fait pendant un certain nombre d'années. J'aimerais donc tout de même vous dire de balayer devant votre porte. Vous, Monsieur AURY, lorsqu'il y avait ces attributions à des entreprises privées, avez-vous dit : « *Mais, Monsieur le Maire, c'est contraire à mes convictions, cela m'interdit de voter pour ce genre de dossier* ». Non.

M. AURY : Cela m'est arrivé à plusieurs reprises, Madame le Maire.

Mme Le MAIRE : Cela a dû vous arriver rarement, Monsieur AURY, je finis.

M. AURY : Si vous le désirez, nous pouvons regarder ensemble les procès-verbaux. Il s'agit finalement d'une période que vous ne connaissez pas très bien.

Mme Le MAIRE : Oui, mais j'ai beaucoup relu pour me cultiver, rassurez-vous.

M. AURY : Les procès-verbaux des conseils municipaux des 20 dernières années ne doivent pas constituer votre livre de chevet, mais nous pouvons en parler, effectivement.

Mme Le MAIRE : Parlons du parking Clemenceau, par exemple, là aussi, cela a été voté par une délibération du 30 juin 1998 et après cela, en décembre 1998, une seconde délibération a permis de confier le contrat d'affermage du parc public de la place Georges Clemenceau à une société de droit privé. Écoutez, c'est scandaleux d'avoir fait tout cela ! Cela ne vous a-t-il pas causé d'émotions fortes ?

M. AURY : Est-ce toujours moi qui suis interpellé, Madame le Maire ?

Mme Le MAIRE : Vous tous, Monsieur VIGUIER surtout, puisqu'il donne des leçons.

M. AURY : Vous me regardez avec des gros yeux et j'ai d'un seul coup pensé que c'était moi qui étais visé.

Mme Le MAIRE : Ce sont vos amis, ainsi que Monsieur VIGUIER.

M. AURY : Plutôt que de parler dans le vague, je vous propose d'aller regarder les procès-verbaux exacts, mes déclarations, mes votes. Je préférerais, Madame le Maire.

Mme Le MAIRE : Monsieur AURY, Monsieur VIGUIER n'a pas dit à son maire : « *Monsieur le maire, mais c'est vraiment très dangereux d'aller confier ces délégations à des entreprises privées. Cela ne se fait pas, c'est contraire à l'orthodoxie socialiste.* » Non, vous n'avez rien dit, nous nous en sommes aperçus. Vous êtes totalement inconséquent.

M. VIGUIER : Vous confondez une délégation de service public consistant à concéder à une entreprise privée une partie d'une politique municipale...

Mme Le MAIRE : C'est le principe, Monsieur VIGUIER.

M. VIGUIER : Et le fait de vendre la place du Jeu de Paume à un groupe privé.

Mme Le MAIRE : Nous ne leur déléguons pas un service public, c'est vous-même qui ne parlez pas de la même chose. Je pense que l'heure est venue de clôturer ce débat et de faire voter cette délibération. Non, je crois que cela fait trois fois, Monsieur RAHOUI, vous avez déjà parlé.

M. RAHOUI : Je ne suis pas dans votre majorité, Madame. Vous pouvez leur interdire de parler, mais pas moi.

Mme Le MAIRE : Allez-y, une dernière fois. Ils doivent taper fort parce qu'ils ne sont pas nombreux.

M. RAHOUI : Lorsque cela vous arrange, ils ont le droit d'applaudir et ils n'en ont pas le droit lorsque cela ne vous arrange pas, mais ils sont libres.

Mme Le MAIRE : Normalement, ils n'ont pas le droit d'applaudir, ni les uns, ni les autres.

M. RAHOUI : À part lorsque cela vous arrange. Pour vous permettre à chacun, et également à nous parce que nous avons beaucoup parlé de responsabilité, nous souhaitons procéder à un vote par appel nominal.

Mme Le MAIRE : Il faut 25 %, nous allons vérifier les conditions, mais je pense qu'il faut 25 % des élus présents.

M. RAHOUI : Vous n'avez de toute façon rien à cacher.

Mme Le MAIRE : Rien du tout, Monsieur.

Mme ROUBI : Pour une question formelle, la première demande que j'ai faite portait sur le report.

Mme Le MAIRE : Cela ne comptait pas ?

Mme ROUBI : J'ai fait une demande de report du vote.

Mme Le MAIRE : Si vous voulez voter, nous allons le faire. Mes chers collègues, qui est pour l'ajournement du dossier ? Neuf personnes. Qui s'abstient ? Le dossier n'est pas ajourné. Mes chers collègues, nous n'allons pas rentrer dans le détail et

faire plaisir à l'opposition en faisant un vote public, nominal. Nous allons faire avec l'appel. J'ai dit que j'avais une petite conclusion à faire, je ne vais pas m'en priver. Je vous ai beaucoup écouté pendant quatre heures, nous allons donc faire un petit point et reprendre les différents thèmes. En tout cas, je constate avec plaisir que la démocratie est en bonne santé dans le Conseil Municipal puisque nous avons pu parler librement pendant près de quatre heures, mes chers collègues. Quelques débordements, pas toujours le respect éthique, mais bon, j'aurais presque dit par provocation que le sujet a été débattu au-delà de la norme habituelle en matière de publicité pour ce type de projet. Il a bénéficié d'une surmédiation, d'une surexposition politique, d'une surpublicité extrêmement abondante, au point d'éclipser, je crois, le reste de la vie municipale et l'actualité beauvaisienne. Bien mal inspiré serait celui ou celle qui dans cette enceinte oserait dire le contraire. Oui, le débat démocratique a joué pleinement son rôle et a tenu son rang. Tout le monde s'est exprimé, rassurez-vous, il est tard, je ne reviendrai pas sur ce que chacun de mes collègues a pu expliquer brillamment depuis quelques heures. Je ne reviendrai pas sur les cent articles de presse relatifs à ce projet, je ne reviendrai pas sur les consultations Internet publiées, mais je voudrais simplement redire que les responsables professionnels dans cette ville ont manifesté leur satisfaction et l'immense attente que ce projet soulevait auprès des entreprises locales avec plus de 1 000 emplois attendus pendant et après le chantier, uniquement aussi durant le temps de construction du bâtiment. Oui, aujourd'hui le temps du débat est terminé, celui de la consultation et du dialogue également. Il faut décider et c'est ce que l'équipe majoritaire et moi-même faisons ce soir devant le Conseil Municipal, que nous allons faire encore plus publiquement que ce n'était prévu. J'ai souvent regretté, mes chers collègues, l'absence de décisions politiques ou les mauvais choix politiques qui avaient par le passé relégué notre ville parmi les derniers de la classe et nous avait rejetés au ban de la grande histoire de l'aménagement du territoire. Je rappellerai entre parenthèses que lorsque nous avons été élus ici et que je devais procéder à quelques recrutements, quelquefois, sous mes oreilles hagardes, on disait : « *Vous venez travailler à Beauvais ?* » Et les gens disaient : « *C'est où ?* » J'ai longuement pensé alors à ces élus qui devaient avoir leur raison et qui ont choisi en leur temps de renoncer à certains projets et de dire non au progrès et au modernisme. Pour quelle raison avaient-ils décidé de ne pas dire oui au futur ? Manque de vision, mauvaise appréciation des situations, des enjeux et des conséquences ? Trop grande frilosité ? Je ne les juge pas, car ils devaient comme nous aujourd'hui agir en conscience et avec le poids de l'histoire comme partenaire. Ils pensaient certainement avoir raison et être en phase. Que serait Beauvais aujourd'hui si leur décision avait été inverse ? Oui, j'ai beaucoup pensé à eux, à mes prédécesseurs, à ce siège et à toute la lourdeur du poids d'une telle décision sur mes épaules. Et après, une consultation d'une qualité remarquable, et je le dis ici très ouvertement à mes collègues de la majorité municipale en les remerciant vivement, car j'ai beaucoup apprécié leur sens de la responsabilité et de l'engagement au-delà de leur propre personne et de l'intérêt général. Après cette grande consultation qui a débouché sur un débat interne de grande qualité et d'une belle maturité, nous avons pris la décision de donner une suite favorable à ce projet du Jeu de Paume. J'estime que cette décision va dans le sens de l'histoire et s'inscrit dans la destinée, dans l'intérêt de la destinée de notre ville. Oui, la facilité aurait pu nous amener à nous dire non pour de simples raisons liées à des calculs électoralistes à de basses considérations arithmétiques, mais ce ne fut pas le cas et ce ne sera pas le cas. Nous avons voulu penser à Beauvais en 2030, à Beauvais qui s'inscrit dans un avenir durable et solide, à la hauteur d'une ville préfecture, cœur de l'histoire et cœur battant en Picardie. Oui, nous aurions pu refuser le projet, nous contenter de l'actuelle situation, en quelques mots ce que vous nous auriez recommandé, nous replier sur nous-mêmes et laisser passer cette opportunité extraordinaire. Mais nous avons choisi le courage et la ténacité.

L'équipe que j'ai le plaisir et l'honneur de conduire a pris une décision courageuse, qui dépasse notre propre condition d'élus et ne s'arrête pas à des échéances électorales. Elle s'inscrit dans une vision de la ville et du territoire au-delà de telle ou telle élection. C'est remarquable, je tiens à vous remercier, mes chers collègues, pour votre confiance et votre maturité politique. Je sais par les propos un peu prétentieux qu'elle distille que l'opposition se vante dans tout Beauvais que grâce à ce projet elle emportera la mise en 2014. Écoutez, nous vous disons très solennellement que si tel est le cas, c'est bien maigre et pas vraiment à la hauteur de l'enjeu qui s'impose à nous. Je rappelle cet enjeu : servir notre ville, l'inscrire dans un développement durable, faire de notre cœur de ville un lieu central et dynamique qui vit et irrigue dans la cité et au-delà, dans le Beauvaisis. Un centre-ville envié, respecté et qui agit comme un moteur dans la cité, ces 1 800 emplois directs et indirects, 1,2 million de taxe foncière, 120 millions d'euros d'investissement, la rénovation du cœur de ville qui s'ajoutera à la dynamique de notre grand projet pour un nouveau cœur de ville. Mais tout cela, apparemment, l'opposition s'en moque. Ne poursuivant que de basses ambitions électoralistes sans grande envergure, elle calcule, elle insinue, elle cherche à démolir, à détruire. Comme pour Saint-Jean, souvenez-vous, et notre vision historique et innovante pour le projet de rénovation urbaine qui n'avait pas été prévue dans le programme électoral de 2001. L'opposition a manqué l'avenir, l'opposition a manqué l'histoire. Je dis très gravement et très sérieusement à celles et ceux qui s'opposent démagogiquement à ce projet : Aurez-vous le courage de ne pas venir à l'inauguration du pôle commercial lorsque nous aurons le bonheur et le privilège de couper le ruban ? Serez-vous présents avec vergogne ? Je leur dirai très clairement : Aurez-vous le culot d'aller faire vos courses ou de dépenser votre argent dans ce pôle commercial privé, après avoir abondamment et exagérément tenté de le plomber et de le discréditer par tous les moyens ? Un seul exemple parmi d'autres, extrêmement consternant et symptomatique de votre mauvaise foi, votre tribune politique sur laquelle je ne reviendrai pas puisqu'au fond, elle n'a même pas été signée. Aurez-vous, comme pour le complexe aquatique dont j'ai dernièrement récompensé le 100 000^e visiteur, le culot de venir à l'inauguration après l'avoir critiqué avec tant de haine, de tout votre sectarisme politique ? Plus que les élections municipales, et les Beauvaisiens, c'est le destin qui jugera vos actes dans ces moments-là, car, moi, j'ai confiance en la maturité des Beauvaisiens, dans leur sens de l'analyse et de leur expertise citoyenne. Eux-mêmes jugeront l'équipe municipale et son maire au regard de nos actions. Ils pourront en tout cas constater que nous travaillons dur et sincèrement pour que Beauvais bouge et que Beauvais avance. Nous ne nous défilons pas devant l'avenir pour de sombres calculs politiques, nous embrassons résolument l'avenir. Et puis, avant de passer au vote et clôturer ce dossier, je ne résiste pas au plaisir, mes chers collègues, de vous lire quelques passages instructifs d'un discours prononcé par une personnalité nationale. Je vais vous lire la grande partie de ce discours prononcé le 27 septembre 2007. Je cite : « *Juste quelques mots pour vous dire avec Daniel Percheron, le Président du Conseil régional et Bernard Derosier, Président du Conseil général, les députés qui nous entourent et tous les élus de Lille, et je dirais même tous les Lillois et toutes les Lilloises, combien nous sommes heureux. Nous sommes heureux et nous sommes fiers, et je le dis simplement, car le 31 est ouvert. Les Galeries Lafayette sont dans notre ville avec d'autres enseignes et c'est vraiment un bonheur pour vous ce soir et je veux le dire. Permettez-moi de saluer tous ceux qui l'en ont permis. Tout d'abord Monsieur Riaskoff et Foruminvest. S'il n'avait pas été là pour se lancer avec des promoteurs, des entreprises de la région, nous ne serions pas là ce soir et je voudrais non seulement le saluer parce que c'est la première grande réalisation de ce groupe néerlandais à Lille, mais c'est une réalisation qui a été un chantier exemplaire dans la façon dont il a été réalisé. Cela me donne aussi l'occasion de saluer tous les commerçants, ils sont nombreux ce soir, et les riverains qui ont été patients, mais il faut le dire, vous y avez mis du vôtre et nous avons bien travaillé*

ensemble. Je crois qu'ils ont attendu avec impatience et ce soir, ils sont tous là. Je les en remercie, mais je vous remercie, Monsieur Riaskoff, de la qualité de ce chantier et du choix que vous avez fait, le choix de Lille. Voyez notre ville comme elle est belle, comme elle rayonne, comme elle est attractive. Les Lillois ont fait le reste, ils vous ont montré ce que vous deviez faire ici. Bien sûr vous avez fait des études de marché, mais vous avez vu combien les Lillois sont jeunes, modernes, efficaces, combien ils sont chaleureux et énergiques.

« *Il manquait, vous l'avez dit, Monsieur Riaskoff, sur notre grand marché qui accueille toute la métropole la région, mais aussi beaucoup d'étrangers de touristes, il manquait une offre de mode qui soit à la fois branché, disiez-vous ce matin, mais aussi accessible et de grande qualité. Eh bien quand je suis rentrée ce matin dans ce beau bâtiment, j'ai vu là un théâtre de la mode, un théâtre sur la ville, qui est ouvert sur la ville, un théâtre où l'on voit la mode. Cette mode qui pour moi est une part de la culture à part entière, et vous savez combien ici nous aimons la mode. C'est une vraie reconnaissance et c'est pour nous une grande fierté, merci en tout cas d'être là et merci aussi de la qualité de votre équipe dans le travail extraordinaire qui a été réalisé, notamment sur la décoration. Nous sommes heureux de vous accueillir et aussi d'accueillir les emplois, près de 600 dans l'ensemble du 31, et je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir respecté ce que vous aviez dit, car nous avons travaillé main dans la main pour préparer des femmes et des hommes de notre ville, de notre région, de notre métropole pour remplir ces postes. Nous l'avons fait vraiment main dans la main et au sourire de ceux que je viens de croiser, je vois qu'ils attendaient cela avec impatience. Vous honorez leur sens du travail, mais aussi l'attachement qu'ils ont aux entreprises qui leur font confiance et aussi leur chaleur, leur énergie pour accueillir votre clientèle. Voilà donc simplement pour vous redire ce soir que je suis très heureuse, très fière d'être dans ce centre, comme nous tous qui sommes ici, mais je crois que les plus fiers, ce sont les Lillois et les Lilloises qui vous saluent chaleureusement ce soir. »*

Évidemment, Madame Aubry est certes un maire socialiste, qui plus est première secrétaire nationale de son parti, elle a accueilli sans dogmatisme et avec un enthousiasme immense le groupe Foruminvest, les emplois et le renouveau commercial pour sa ville. C'est une belle leçon de vision de sa cité et de fierté pour sa ville. Je pourrais également citer les commentaires de Lille Magazine d'octobre 2007, l'équivalent de Beauvais Notre Ville qui fait sa une sur le projet et dont Madame Aubry parle dans son éditorial et qui fait même de l'objet d'un dossier spécial commerce à l'intérieur. Alors, mes chers collègues, pourquoi à Beauvais ne pourrions-nous pas ressentir la même fierté que le maire de Lille et accueillir ce projet avec la conviction et la force qu'il mérite ? Pourquoi la fierté devrait-elle être un sentiment réservé à d'autres villes et à d'autres territoires que Beauvais ? En 2001, les Beauvaisiens nous ont élus pour changer Beauvais et nous n'avons pas trahi leur confiance et leur espoir. Beauvais a changé, cela s'est vu, cela se voit et se verra encore. En 2008, ils nous ont largement renouvelé leur confiance et je compte honorer scrupuleusement cette confiance. Je ne les trahirai pas, si je m'engage dans ce projet, c'est avec passion, mais aussi raison. J'ai bien mesuré les enjeux et les conséquences pour l'avenir. Aujourd'hui, c'est pour Beauvais et la génération future que nous prenons cette décision, que j'assume pleinement. Je préfère dans le futur être jugé sur mon action que sur mon inaction, je préfère à l'avenir être jugé sur un choix moderne, dynamique et de progrès que sur une reculade est une solution de facilité et d'immobilisme. Pour conclure, mes chers collègues, permettez-moi de faire un modeste parallèle avec un homme politique qui vient malheureusement de nous quitter et dont je salue la mémoire. Je veux évoquer ici la mémoire de Monsieur René Monory, ancien Président du Sénat, Président du Conseil général de la Vienne et dont les incontestables qualités d'homme politique intègre et visionnaire ont été saluées par l'ensemble de la classe politique française. Dans les années 80, il avait en vue celle, je le cite : « de faire pousser le futur dans un champ ». À l'époque, il avait été un peu la risée d'un

grand nombre de ses collègues, traité de fou et d'irresponsable, même par quelques-uns de ses amis. Et pourtant, c'est ainsi que naquit en 1987 le Futuroscope aujourd'hui visité par des millions de Français. En pensant un peu à lui, qu'il nous soit permis, mes chers collègues, de caresser l'idée beaucoup plus modeste pour Beauvais de faire pousser le futur sur une place.

Mme MOUALEK : Sur une question de forme, pouvons-nous préciser notre vote lorsque nous votons ?

Mme Le MAIRE : Bien sûr.

Mme MOUALEK : Merci.

Mme Le MAIRE : Vous dites pour, contre ou abstention ?

Mme MOUALEK : Oui, mais puis-je expliquer mon vote ?

Mme Le MAIRE : Oui, bien sûr.

VOTE :

Caroline CAYEUX	pour ;
Jean-Marie JULLIEN	pour ;
Franck PIA	pour ;
Claire BEUIL	pour ;
Marie-Anne FIZET-GORIN	pour ;
Jean-Luc BOURGEOIS	pour ;
Olivier TABOUREUX	pour ;
Catherine THIEBLIN	pour ;
Priscille NYABEN	pour ;
Jacques DORIDAM	pour ;
François GAIRIN	pour ;
Corinne CORILLION	pour ;
Cécile LALOI	pour ;
Ali DJENADI	pour ;
Odette BLEIN	pour ;
Serge ADAM	pour ;
Armand BORGNE	pour ;
Claire LEROY	pour ;
Nicole WISSOTZKY	pour ;
Françine PICARD	pour ;
Lucienne BERTIN	pour ;
Antonio DA CUNHA	pour ;
Pierre MICHELINO	pour ;
Éric MARDYLA	pour ;
José HIBERTY	pour ;
Richard HAUDOIRE	pour ;
Béatrice PERNIER	pour ;
Malika BOUBEKER	pour ;
Élisabeth LESURE	pour ;
Charles LOCQUET	pour ;
Mamadou LY	pour ;
Philippe VIBERT	pour ;
Sébastien CHENU	pour ;
Cécile CHAMORIN	pour ;
Farah JEDDI	pour ;
Hélène de NATTES	pour ;
Jacqueline MENOUBE	contre ;
Fatima ABLA	abstention ;
Sylvie HOUSSIN	contre ;
Brigitte MOUALEK	abstention ;
Anne ROUIBI-GEFFROY	contre ;
Thierry AURY	contre ;
Xavier CNOCKAERT	contre ;
Thibaud VIGUIER	contre ;
Mehdi RAHOU	contre.

Mme ABLA : Au regard du contenu de mon intervention au début des débats et d'éléments apportés par les uns et les autres, je me trouve dans une situation perplexe. Je ne dirai pas non comme la poupée de Polnareff, certains qualifieront mon vote comme pas très courageux, tant pis et pour être en phase avec moi-même et mon intime conviction, je m'abstiens.

Mme MOUALEK : Certains diront que je suis atypique, mais parce que je n'ai pas été convaincue par les éléments de l'un pas plus que de l'autre, parce que je ne partage pas forcément la totalité des propos tenus par l'un ou par l'autre, parce que je regrette l'implantation qui se fait au Jeu de Paume, mais que je pense effectivement que le commerce est en souffrance, et parce que je veux être en accord avec moi-même, et que la démocratie, c'est aussi de pouvoir faire ses propres choix, je m'abstiendrai.

Mme Le MAIRE : Mes chers collègues, il y a donc 2 abstentions, 7 votes contre, et 36 votes favorables.

Mes chers collègues, je vous propose cinq minutes de suspension de séance.

AFFECTATION DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2009

6574 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des Beauvaisiens, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financement pour l'année 2009 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées de manière exceptionnelle en cours d'année.

À ce titre, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au Budget primitif 2009 de crédits non répartis au compte 6574 «subventions aux associations et autres organismes de droit privé» ventilés selon la codification fonctionnelle de l'instruction budgétaire M14.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention à la mise en œuvre des projets des associations suivantes :

- **Folklore sans frontières : 300 €**
achat de costumes folkloriques
- **Association HIKTEB : 400 €**
Commémoration de l'abolition de l'esclavage
- **Emmaüs de Beauvais : 14.200 €**
- **La Source : 12.936 €**
- **Accueil et promotion : 68.000 €**
- **A.S.D.A.P.A : 4.000 €**
- **Association des Paralysés de France : 3.000 €**
- **Pairie de l'Église Réformée de Beauvais : 4.000 €**

Les dépenses seront prélevées sur les crédits prévus à cet effet.

AFFECTATION DE CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2009

6574 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PRIVÉS

SOUS-FONCTION /RUBRIQUE COMPTABLE	ASSOCIATION BÉNÉFICIAIRE	MONTANT DE LA SUBVENTION AFFECTÉE
---	-----------------------------	---

025 - AIDES AUX ASSOCIATIONS Vue 4570 Vie associative

Folklore sans frontières : achat de costumes folkloriques	300 €
Association HIKTEB : Commemoration de l'abolition de l'esclavage	400 €
Emmaüs de Beauvais	14.200 €
La Source	12.936 €
Accueil et promotion	68.000 €
A.S.D.A.P.A	4.000 €
Association des Paralysés de France	3.000 €
Pairie de l'Eglise Réformée de Beauvais	4.000 €
TOTAL	106.836 €

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 29/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ADHÉSION AU RÉSEAU NATIONAL DES MAISONS DES ASSOCIATIONS

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Le Réseau National des Maisons des Associations (RNMA) a été créé en 1994 avec pour objectif de développer la vie associative locale sur l'ensemble du territoire en créant entre elles des synergies pour accroître l'efficacité de leurs actions. Il favorise la mutualisation entre les personnes qui exercent le même métier.

Les missions :

- conseiller les collectivités dans la conception et la création de Maisons des associations (diagnostic, étude de besoins, montage de dossiers...)

- accompagner les élus et les cadres associatifs dans la création et le développement des structures (assistance technique et juridique, recrutement et formation des professionnels...)

- aider à la définition et à la mise en oeuvre de stratégies de développement avec les différents partenaires institutionnels (recherche de positionnement, mise en visibilité de l'action, aide à la communication...)

- impulser les échanges et la mutualisation des ressources entre les Maisons des associations et aide à la valorisation des compétences de chacune (information des responsables, transferts de savoir-faire, organisation de sessions de formation, diffusion d'outils pédagogiques...)

- favoriser l'expérimentation de réponses innovantes et l'essaimage des "bonnes pratiques" (dynamiques collectives, échanges de compétences, subventions aux associations...)

- susciter la réflexion des acteurs du développement asso-

ciatif face à l'émergence de questions nouvelles (journées d'études ou forums sur des thèmes spécifiques...)

- diagnostiquer les besoins des associations (observation des structures émergentes, analyse des nouvelles pratiques...)

- évaluer les dispositifs mis en place et les actions conduites

- participer aux travaux des instances concernées par les questions du développement associatif.

La Ville de Beauvais travaillant à la réalisation d'une maison des associations, l'adhésion au Réseau National des Maisons d'Associations permettrait d'enrichir le projet en cours d'écriture, d'échanger avec d'autres collectivités sur les bonnes pratiques à mettre en oeuvre pour aboutir à un projet de qualité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer au Réseau National des Maisons des Associations dont le montant annuel de la cotisation est de 150 € qui seront prélevés sur les crédits prévus à cet effet ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 29/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CRÉATION DU CONSEIL DE LA PROSPECTIVE

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Afin de compléter le dispositif de démocratie de proximité et de participation des habitants à la vie locale de la ville de Beauvais par une approche prospective des problématiques économiques, sociales ou d'intérêt général sur l'ensemble du territoire de la ville,

Afin de s'attacher, dans le cadre d'une réflexion sur l'avenir à moyen et long terme de la ville de Beauvais, la compétence et l'expertise de différents acteurs associatifs, du monde de l'entreprise, de l'artisanat et du commerce, et de toutes institutions, en vue de créer un réseau partenarial dynamique,

Il est proposé la création du « Conseil de la prospective », organe consultatif, qui aura pour missions :

- d'émettre des avis concernant des thèmes d'intérêt général intéressant l'avenir de la ville de Beauvais, après avoir rassemblé et étudié la documentation nécessaire.

- de regrouper et de présenter l'ensemble de ses travaux aux Beauvaisiens, sous la forme d'un recueil et/ou d'une exposition, à l'issue de son mandat de trois ans.

Ses conditions et ses modalités de fonctionnement sont présentées en annexe.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la création de ce Conseil de la Prospective tel qu'il est défini en annexe.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 29/04/09, a émis un avis favorable avec 1 abstention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Ci-joint l'annexe à la délibération portant création du conseil de la prospective.

BILAN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

(C.C.S.P.L.) DE L'EXERCICE 2008

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

L'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 13 de la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics, oblige désormais le président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux à présenter à son assemblée délibérante ou son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission.

Les compétences de la Commission Consultative des Services Publics Locaux sont les suivantes :

1. Examen des rapports

La commission examine tous les ans :

– le rapport établi par chaque délégataire de service public tel que prévu à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et par le décret n°2005-236 du 14 mars 2005 précisant et renforçant les obligations relatives au rapport annuel du délégataire de service public local (rapport comportant notamment des données comptables, des données d'investissement, et les conditions d'exécution et qualité du service)

– le rapport sur le prix et la qualité de l'eau visé à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

– le bilan d'activités des services publics exploités en régie directe dotée de l'autonomie financière.

Ce rôle de simple examen n'est assorti d'aucune sanction.

2. Les consultations obligatoires de la C.C.S.P.L.

La commission est obligatoirement consultée pour avis, par l'organe délibérant, sur tout projet de création de services publics, en délégation de service public ou en régie dotée de l'autonomie financière, qu'ils s'agissent de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

Au cours de l'exercice 2008, la C.C.S.P.L. s'est réunie 3 fois afin :

– d'examiner les rapports d'activités des délégataires de services publics locaux, à savoir :

– la gestion du parking Clémenceau : Société Vinci Park (Groupe Sogeparc)

– l'exploitation du Crématorium : Société O.G.F

– l'exploitation de la fourrière automobile municipale : Société Allo Dépannage

– la distribution de l'eau potable : Société S.E.A.O. (Groupe VEOLIA)

– la gestion de l'Elispace en régie directe dotée de l'autonomie financière

– de se prononcer sur le principe de délégation de service public de la fourrière automobile municipale

– de se prononcer sur la création en délégation de service public du Réseau de chaleur au bois.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan des travaux de la C.C.S.P.L. pour l'année 2008.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 29/04/09, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du bilan des travaux de la C.C.S.P.L. pour l'année 2008.

En annexe le compte rendu de la commission consultative des services publics locaux.

3718

SÉANCE DU 13 MAI 2009

M. AURY : Concernant l'un des services, celui de l'eau potable, j'ai deux ou trois remarques. On aura tout à l'heure un autre dossier qui concerne l'annulation de la DSP à Véolia. A la commission de DSP, j'avais posé plusieurs questions, normalement les réponses devaient être données par Véolia, je constate qu'il y a certaines réponses mais qui restent pour moi assez opaques. Notamment j'avais posé une question en demandant que la société indique les ressources liées au placement des produits perçus pour le compte des collectivités et autres organismes et ce avant que ces produits ne soient reversés aux collectivités concernées, il s'agissait du fait que Véolia encaissait la totalité de la facture, y compris pour l'assainissement, et donc faisait travailler cet argent avant de le reverser à la Ville. On nous dit, dans la réponse de Véolia : « Les produits collectés pour le compte des collectivités et autres organismes génèrent des produits financiers jusqu'à leur reversement. Les produits et les charges financières relatives de la société ne sont pas portés sur le contrat conformément à la norme ». Donc on ne sait pas grand-chose là-dessus. J'avais posé une autre question sur le coût des charges mutualisées du groupe Véolia intégrées dans le contrat de Beauvais et dont on sait que c'est le moyen finalement de faire du profit à travers ces contrats, la réponse est « Les charges centrales du groupe, les frais de sièges sont ventilés proportionnellement à la valeur ajoutée du contrat de la ville de Beauvais sur l'ensemble des valeurs ajoutées des contrats de la SEAO », autant dire qu'on n'en sait pas beaucoup plus à ce sujet. J'avais posé une question à laquelle je n'ai aucune réponse, j'avais souligné qu'il n'y avait aucun élément concernant les coupures d'eau, dans le rapport, leur nombre, l'évolution, la durée moyenne des coupures, les procédures mises en œuvre. J'avais indiqué qu'on avait évoqué ici même, vous-même Madame le Maire, qu'en cas de coupure on réduisait le débit de l'eau chez le client concerné, et j'ai posé des questions pour savoir si effectivement cela se faisait, où en était-on de cette procédure, il n'y a strictement aucune réponse de la part de Véolia sur ces aspects. Un dernier mot sur l'eau potable, une question était posée cette fois-ci par les services de la Ville, sur l'interprétation, entre parenthèses, des bons résultats exprimés dans le tableau de rendement, alors qu'il y a 300.000 m3 de fuite identifiés sur la canalisation de Friancourt. Je ne trouve pas que la réponse soit également limpide, si je peux me permettre.

M. JULLIEN : Je vais être très bref, mon cher collègue. Vous savez très bien que l'objet de la délibération aujourd'hui est de prendre acte du dépôt des rapports de la Commission Consultative des Services Publics locaux. Quant aux questions que vous posez, elles ont été enregistrées au PV du Conseil Municipal, mais il vous sera tout à fait loisible de pouvoir reposer ces questions et d'obtenir les réponses nécessaires en face du délégataire de service public lors de la prochaine commission des services publics délégués qui se tiendra le 9 juin prochain.

M. AURY : Très brièvement, mais votre réponse, Monsieur JULLIEN, me conforte et, je pense, nous conforte dans le fait qu'une gestion directe en régie publique serait préférable à ces réponses opaques. Puisqu'en quelque sorte, vous m'indiquez, et c'est très démocratique, que j'ai le droit de reposer ma question chaque année mais j'ai aussi le droit de ne pas avoir de réponse

Mme Le MAIRE : Tout ça pour souligner que nous avons hérité d'un contrat que l'équipe précédente avait choisi, alors c'est toujours facile de nous reprocher les choses pour lesquelles nous étions engagés par votre équipe, Monsieur AURY.

M. AURY : Troisième et dernière intervention. Effectivement ce contrat existait, vous avez raison de le rappeler, il a été signé en 1992, sauf qu'il est arrivé à expiration à la fin de votre premier mandat. A ce moment là toutes les cartes étaient remises sur la table et un autre choix pouvait être fait, on vous l'avait nous-mêmes suggéré. Vous avez fait un choix,

il est respectable, mais ne venez pas nous dire maintenant que le choix que vous avez fait est imputable à l'équipe précédente. Vous avez fait en toute conscience un choix.

Mme Le MAIRE : J'ai dit que vous critiquiez le choix que nous avons fait alors que vous aviez fait le même, c'est tout.

ÉGLISE SAINT ÉTIENNE : ACHÈVEMENT RESTAURATION DES TOITURES

CONVENTION DE MISSION D'ARCHITECTE

Mme THIEBLIN, MAIRE ADJOINT

Lors du Conseil Municipal du 16 novembre 2007, Monsieur PONCELET, Architecte en chef des Monuments Historiques, a été missionné pour établir une étude préalable portant sur la restauration des toitures du chœur, de la chapelle du St Sépulcre et l'achèvement de celles de la nef au pied du clocher du 16^e siècle.

Ce dernier nous a remis son étude courant février dans lequel il note en particulier la nécessité d'entreprendre au plus tôt la réfection des toitures du chœur.

Le coût de ces travaux est estimé par Monsieur PONCELET à 1 050 000 € HT. La durée du chantier devrait être comprise entre 16 et 18 mois soit un financement repartit sur trois années budgétaires.

L'édifice étant classé, la maîtrise d'œuvre doit être assurée par l'Architecte en chef et le Vérificateur des Monuments Historiques.

En fonction des grilles de rémunération fixées par l'Etat, la mission complète représente pour :

- l'Architecte en chef, Monsieur PONCELET : 7,47 % soit 78.435 € HT (93.808,26 € TTC)
- le Vérificateur, Monsieur LECOT : 1,15 % soit 12.075 € HT (14.441,70 € TTC)

Cette opération est subventionnable par l'Etat et le Conseil Général.

La partie étude des honoraires représentant 46 761,75 € HT est subventionnable à hauteur de 50 % par l'Etat et 25 % par le Département.

Pour la partie travaux (compris honoraires) les taux de subvention de l'Etat sont ramenés à 40 voire 30 %.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les conventions de maîtrise d'œuvre de Messieurs PONCELET et LECOT,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué, à solliciter les concours financiers précités notamment pour les études,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué, à signer les conventions ci-jointes une fois les arrêtés de subventions obtenus.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 29/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe la convention de mission d'architecte.

DÉTERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

L'article 49 de la loi statutaire du 26 janvier 1984, modifié par la loi de modernisation sociale du 19 février 2007 prévoit que « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à un des cadres d'emplois A, B ou C, à l'exception des agents de police municipale, pouvant être promu à un grade d'avancement est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire ».

Par délibération en date du 2 octobre 2007, nous avons fixé ce taux à 25% après avoir recueilli l'avis du Comité Technique Paritaire.

Sous réserve de la prise en compte de certains critères, dont :

- la politique générale des ressources humaines susceptible d'être menée par la collectivité en matière d'avancement ;
- la reconnaissance du mérite et de l'expérience professionnelle de chacun.
- l'équilibre hiérarchique au sein des services.

Il est proposé au Conseil Municipal de porter ce taux à 100 % pour les trois catégories A, B et C.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 29/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. AURY : En quelque sorte, vous reprenez la proposition qu'on vous avait faite à l'époque, nous la voterons. C'est dommage que les agents municipaux n'aient pas pu en profiter avant.

Mme Le MAIRE : Si je comprends bien, le dossier est adopté à l'unanimité.

AVENANT DE PROLONGATION DE LA DSP FOURRIÈRE AUTOMOBILE MUNICIPALE

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Une convention de délégation de service public a été conclue entre la Mairie de Beauvais et la société Allo Dépannage, sise 4 rue de l'Avelon – 60000 Beauvais, portant sur l'exploitation de la fourrière municipale.

La convention a été conclue pour une durée de 5 ans à compter du 4 juin 2004.

La procédure de passation de la nouvelle délégation de service public n'est pas achevée.

En application de l'article L. 1411-2-a du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal de conclure un avenant de prolongation de 7 mois à compter du 4 juin 2009 et jusqu'au 31

décembre 2009, pour permettre l'attribution de la délégation de service public en cours de passation.

La Commission de délégation de service public de la fourrière automobile municipale réunie le 11 mai 2009 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué de signer l'avenant et tout acte y afférent.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 29/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONVENTION POUR LA GESTION PROVISOIRE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE L'EAU

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Par délibération en date du 28 septembre 2007, le Conseil Municipal a décidé de confier l'exploitation en affermage du service public de distribution de l'eau potable à la Société des Eaux et de l'Assainissement de l'OISE (SEAO).

Par jugement du 3 mars 2009, le Tribunal Administratif d'Amiens, contrairement à la proposition de Monsieur le Rapporteur Public, a annulé ledit contrat de Délégation de Service Public conclu entre la Ville de Beauvais et la SEAO.

La Ville de Beauvais a décidé de faire appel de cette décision et a sollicité la suspension de l'effet exécutoire dudit jugement aux motifs que les vices retenus ne sont pas fondés et qu'en tout état de cause ne sont pas susceptibles de justifier l'annulation du contrat de DSP.

Dans l'attente des décisions de la Cour d'Appel et afin d'assurer la continuité du service public, il est nécessaire de conclure avec la SEAO une convention provisoire de gestion de la distribution de l'eau à Beauvais.

Cette convention provisoire s'exécutera dans des conditions techniques et financières identiques à celles de la convention de DSP conclue le 12 novembre 2007 ci-annexée.

L'échéance de cette convention est fixée à 1 an à compter de son caractère exécutoire, ou au jour du rétablissement du contrat de DSP du 12 novembre 2007.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de gestion provisoire de la distribution de l'eau et toute pièce relative à ce dossier.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 29/04/09, a émis un avis favorable avec 1 abstention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 9 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention pour la gestion provisoire du service public de distribution d'eau.

M. AURY : On pourrait dire, sur ce dossier, du choix d'une délégation de service public plutôt qu'une régie directe que si vous aviez suivi la proposition de l'opposition, nous n'en serions pas là aujourd'hui, puisque ce serait une régie directe qui gérerait le service de l'eau potable. Je dois souligner quand même que les éléments qu'a présentés le Préfet de l'Oise pour demander l'annulation sont quand même importantes, il soutient que les dispositions relatives aux mesures de publicité n'ont pas été respectées, que l'information de l'assemblée délibérante a été insuffisante, que le choix du délégataire est entaché d'une erreur manifeste d'appréciation. Ma question à ce propos est qu'en est-il de la suite ? Vous nous proposez une convention pour la gestion provisoire du service public, d'une durée d'un an, vous attendez les résultats de l'appel, si j'ai bien compris, que se passe-t-il si l'appel confirme le jugement du tribunal administratif ?

M. BOURGEOIS : On aura le rendu du jugement bien avant, donc s'il nous est défavorable, on aurait largement le temps de relancer, à ce moment là et pas avant, le débat entre régie et DSP. Si le choix de la DSP est à nouveau fait, de conclure un contrat, la procédure serait relancée. Ce n'est pas l'objet de la délibération de ce soir, celle-ci permet une solution d'attente pour que la continuité du service public soit assurée.

M. AURY : Est-ce qu'on peut vous formuler une suggestion, ce serait de renoncer à l'appel et de revenir plus rapidement à une régie publique ? Ce qui résoudrait les problèmes qui sont soulevés par ce jugement.

M. BOURGEOIS : Il n'y a aucun problème particulier soulevé sur ce jugement. Evidemment la Préfecture de l'Oise avait émis, par l'intermédiaire de ses juristes, un certain nombre de choses. Mais ce qui nous intéresse ce sont les moyens retenus par le tribunal, en soulignant que dans un premier temps le rapporteur public avait conclu au rejet de la requête du Préfet. Je vous lis, pour la parfaite information de l'assemblée, les moyens qui ont été retenus par le juge administratif, les seuls qui ont de la valeur, premièrement « Participation du cabinet conseil DEMETER à la commission de DSP du 12 juillet ». Or, toutes les jurisprudences en la matière, notamment celle de Strasbourg, d'un certain nombre de grandes villes qui ont été confrontées au même problème, montrent qu'en réalité les décisions en général sont tout à fait contraires. Un cabinet conseil a pour vocation de conseiller les élus, la seule chose qui est interdite est évidemment de participer aux délibérations et aux votes, ce que n'a jamais fait le cabinet DEMETER. Deuxièmement, sur la régularité de la composition de la commission de DSP, c'est le deuxième moyen qui est retenu le tribunal administratif, la Préfecture n'a pas pu apporter la preuve que les membres de la Direction Générale de la Répression des Fraudes n'avaient pas reçu de convocation, c'était une simple affirmation. Nous, nous avons pu apporter la copie des lettres qui leur ont été envoyées. Et je dois signaler que depuis très longtemps, nous ne voyons jamais dans nos commissions des représentants de la Direction de la Répression des fraudes. Voilà les deux seuls moyens qui ont été retenus par le juge administratif, voyez comme ils sont fragiles. Cela n'a rien à voir avec le fond de la DSP, sur sa régularité d'attribution. C'est pour cela que nous sommes très sereins sur le jugement en appel du tribunal administratif de Douai. Voilà ce qu'on peut dire ce soir.

M. TABOUREUX : Pour préciser le propos de Jean-Luc BOURGEOIS, non seulement le cabinet n'a pas participé aux délibérations aux votes mais n'était pas présent dans la salle pendant les délibérations et pendant le vote.

Mme Le MAIRE : Nous allons voter. Vous votez contre ?

M. JULLIEN : Vous voulez qu'on coupe l'eau de Beauvais ? Si on ne vote pas cela, on coupe l'eau de Beauvais.

M. VIGUIER : Si l'eau était coupée, ce serait d'abord parce que votre contrat n'est pas conforme à la loi.

M. JULLIEN : Il y a des mesures. On doit assurer le service public de l'eau.

M. VIGUIER : Ne niez pas une nouvelle fois vos responsabilités. Si l'eau était coupée, ce serait parce que votre contrat n'est pas conforme à la loi ainsi que le Préfet et le tribunal administratif d'Amiens l'ont décidé.

Mme Le MAIRE : Monsieur VIGUIER, vous avez bien vu les conclusions du rapporteur de la république.

AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN MATIÈRE SYNTHÉTIQUE AVENUE MARCEL DASSAULT

STADE PIERRE OMET

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

La Ville de Beauvais envisage la création d'un terrain de football homologué en matière synthétique.

Ce terrain est situé dans le complexe du stade Pierre Omet, avenue Marcel Dassault, parallèle au terrain stabilisé. Il aura les dimensions maximales des terrains de football, soit 105 m x 68 m en zone de jeu.

Il est prévu un éclairage conforme à la catégorie de l'homologation. Ce terrain sera entouré d'une main courante obturée en partie basse. L'accessibilité du public sera contrôlée par des clôtures et des portails.

Des filets pare-balls seront installés sur les deux largeurs du terrain.

Ces travaux d'aménagement, estimés à 700.000 ? TTC, seront décomposés en deux lots :

- Lot 1 : confection du terrain synthétique y compris accessoires,
- Lot 2 : éclairage.

Le délai d'exécution de l'ensemble de ces travaux est fixé à 4 mois.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter toute participation financière auprès des partenaires institutionnels ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès des partenaires institutionnels l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi des arrêtés de subventions.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 29/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**AMÉNAGEMENT DU PARC MARCEL
DASSAULT**

LOT 1 : VRD - AVENANT N°1

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Par délibération en date du 21 décembre 2007, la Ville de Beauvais a autorisé l'appel d'offres pour l'aménagement du Parc Marcel DASSAULT – 2ème tranche.

Le lot n°1 – VRD – eau potable – signalisation a été attribué à l'entreprise SACER pour un montant de 938.636,11 € TTC.

Des travaux sont nécessaires pour réaliser des tranchées supplémentaires et réaliser la viabilité et le raccordement au réseau des bâtiments existants.

Il convient donc de passer un avenant au marché en cours. Le montant de ces travaux s'élève à 42.238,63 € TTC, soit une augmentation de 4,5 % du montant initial et sera financé sur le budget de l'opération.

Le nouveau montant du marché est porté à 980.874,74 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet d'avenant ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer l'avenant et toute pièce afférant à ce dossier.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 29/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe l'avenant n° 1 de l'aménagement du Parc Marcel Dassault.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Par délibération en date du 27 Mars 2009, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a modifié les statuts de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, afin d'y inclure la compétence suivante :

« Exercice par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, au nom et pour le compte, du département de l'Oise ou de la région de Picardie, tout ou partie des compétences dévolues à l'une ou l'autre de ces collectivités ».

Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à chaque commune de délibérer sur ce projet de modification des statuts.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 29/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 refus de vote, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

M. VIGUIER : Madame le Maire, symboliquement et parce que vous avez fait le choix, au début de ce présent mandat, de nous exclure, nous l'opposition municipale, du Conseil de l'Agglomération, contrairement à ce que vous aviez fait sur le premier mandat où vous aviez légèrement entrebâillé la porte du conseil de l'agglomération, vous avez fait cette fois-ci le choix de priver les 8.000 électeurs qui nous ont fait confiance de toute représentation au sein du conseil de l'agglomération, nous ne pouvons donc juger les politiques mises en œuvre par la CAB et sur ce rapport en particulier nous ne prendrons pas part au vote.

M. DORIDAM : Je voudrais livrer une petite phrase pour rigoler un peu. On va transposer à la CAB ce qui a été dit par un homme d'état : « chez nous il n'y a pas de parti d'opposition parce que nous pensons qu'une opposition pourrait troubler les rapports affectueux qui unissent le gouvernement au peuple », il en est de même à la CAB et je paraphrase Léonid Brejnev.

M. VIGUIER : Je trouve que pour le coup c'est assez dans le ton de ce que vous avez décidé en ce qui concerne le conseil de l'agglomération.

Mme Le MAIRE : J'en déduis qu'il y a 8 refus de vote.

M. VIGUIER : Madame le Maire, je vous rappelle que nous sommes 9.

Mme Le MAIRE : Oui, donc 9 refus de vote.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION FINANCES-GESTION-ÉVALUATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (AFIGESE-CT)

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

L'AFIGESE-CT est une association de professionnels des collectivités territoriales, travaillant sur les métiers des finances, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques.

Cette association a pour objet d'affirmer l'attachement de ses membres aux valeurs suivantes :

- la libre administration des collectivités territoriales ;
- le citoyen au centre de la problématique du service public ;
- le professionnalisme, la transversalité et le partage des cultures.

Les moyens d'action de l'AFIGESE-CT sont :

- l'organisation d'une manifestation annuelle appelée les Assises de la fonction financière, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques des collectivités territoriales (manifestation organisée avec succès depuis plus de 10 ans),
- l'organisation de formations sur tout sujet concernant les métiers des trois fonctions ;
- la constitution de groupes de travail sur des sujets préoccupant les collectivités territoriales et se rapportant aux trois fonctions et métiers cités ci-dessus.

Les statuts de l'association permettent aux collectivités territoriales et organismes de droit public de devenir membres de cette association, offrant ainsi à leurs cadres intéressés un lieu

d'échanges, de formation et de confrontation des problèmes rencontrés, dans une optique de plus grand professionnalisme et de performance de leur collectivité.

La qualité de membre de cette association permettra notamment de bénéficier d'un tarif privilégié pour l'inscription d'élus ou d'agents de la collectivité aux Assises annuelles et à toute formation organisée par cette association ou en liaison avec d'autres partenaires, ainsi que de recevoir gratuitement tous les documents élaborés ou publiés par l'Association.

Compte-tenu de l'intérêt pour notre collectivité d'avoir des collaborateurs toujours mieux formés et en mesure d'apporter des idées, des réflexions et des solutions durables à nos problématiques par l'intermédiaire d'un réseau offrant des prestations nécessaires à notre gestion et une souplesse d'accès et de mobilisation, il est proposé l'adhésion de notre collectivité à l'AFIGESE-CT.

Le montant de la cotisation annuelle de base, déterminée en fonction de la taille de la collectivité, est fixé pour 2009 à 340 euros par personne représentant la collectivité au sein de l'association. Au vu de l'organisation de nos services, notre collectivité aura un représentant au sein de cette association, soit pour l'année 2009 une cotisation de 340 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la collectivité à l'AFIGESE.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 04/03/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION 'RÉNOVATION DES VITRINES'

M. LOCQUET, CONSEILLER MUNICIPAL

Dans le cadre de l'opération urbaine « Beauvais Coeur de Ville, Coeur de Vie », un dispositif d'aide à la rénovation des devantures a été mis en place. Il s'agit de faire bénéficier aux commerçants, artisans et prestataires de services de subventions dont le taux peut aller jusqu'à 40% (20% Etat et 20% Ville) des dépenses subventionnables. Cette subvention ne peut dépasser 20 000 euros. Pour prétendre au taux maximum, le local commercial doit être accessible ou présenter des mesures de substitution.

Vu la décision du comité de pilotage en date du 2 février 2009, il est proposé de retenir le dossier suivant :

- Raimoisy (tapissier décorateur rue des Jacobins)

Montant des dépenses subventionnables : 9 340 euros

Le comité de pilotage propose d'attribuer une subvention de 3 736 euros, représentant 40 % des dépenses éligibles.

Après production des factures acquittées, le montant de la subvention s'élève à 3 736 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'allouer la subvention précitée,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents nécessaires au versement de la subvention.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 27/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. LOCQUET : Je tiens à signaler, parce que je sais que Madame ABLA y est sensible, que nous avons demandé à ce commerçant qu'il rende accessible ce magasin, ce qu'il a fait, ce qui nous permet de pouvoir verser cette subvention.

Mme Le MAIRE : Nous passons au vote. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Beauvais et la Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Beauvaisis ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 27/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention de partenariat Maison de l'Emploi et de la Formation du pays du grand beauvaisis - Ville de Beauvais.

CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE BEAUVAIS - MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU GRAND BEAUVAISIS

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Créée fin 2007, la Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Beauvaisis a pour rôle de mettre en cohérence les politiques publiques de l'emploi, de la formation et l'insertion sur le Grand Beauvaisis. Son plan d'action s'articule autour de trois grands axes :

- **Axe 1** : mener une observation et un diagnostic du territoire en matière d'emploi et de développement économique ;
- **Axe 2** : apporter un meilleur accès et retour à l'emploi à tous ;
- **Axe 3** : développer la gestion prévisionnelle des emplois et la création et reprise d'entreprises.

Concernant l'axe 2, la Mef du Grand Beauvaisis est chargée de mettre en place sur les quartiers un accompagnement de proximité.

La Ville de Beauvais proposant au sein de ses mairies de quartier un accompagnement des habitants sur des démarches liées à l'emploi (aide à la rédaction de cv, diffusion d'offres d'emploi, etc.) la mise en place d'un partenariat avec la Mef du Grand Beauvaisis permettrait de contribuer à la réalisation des deux premiers axes.

Ce partenariat concernerait les mairies de quartier Argentine et Saint-Jean, ainsi que la Boutique Emploi Services de Saint-Lucien et s'articulerait de la manière suivante :

- la MEF du Grand Beauvaisis contribuant à la qualité du service rendu aux usagers en matière d'accompagnement à l'emploi, par une information sur les dispositifs d'emploi et de formation (documentations, affichage d'offres, réunions d'information etc.) (axe 2 : retour à l'emploi) ;

- la Ville de Beauvais permettant à la MEF du Grand Beauvaisis de bénéficier d'informations sur les besoins en matière d'emploi et de formation sur les quartiers prioritaires, (axe 1 : observatoire des données).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de partenariat liant la Ville de

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

PROGRAMMATION COMPLÉMENTAIRE 2009

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) adopté le 5 mars 2007, constitue le cadre par lequel la Ville de Beauvais, l'État, le Département, et l'ensemble des acteurs locaux s'engagent dans la mise en œuvre d'un projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté.

Initié en 2007 et conclu pour une durée de trois ans, le CUCS de Beauvais entre dans sa dernière année de programmation.

Son contenu est défini selon un programme d'actions articulé autour de six objectifs prioritaires :

- l'amélioration du cadre de vie et le renouvellement de l'offre urbaine ;
- l'accès à l'emploi et le développement économique ;
- la réussite éducative ;
- l'accès à la santé ;
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance ;
- l'animation des quartiers en difficultés.

Concernant l'année 2009, une programmation initiale a été délibérée en conseil municipal courant janvier. L'avenant proposé précise les opérations retenues en complément de la programmation initiale 2009 du contrat, à savoir :

- le fonds d'amorçage à la création d'entreprise pour les habitants des quartiers prioritaires ;
- le collectif été 2009 ;
- le journal de quartier Notre-Dame-du-Thil.

L'ensemble de la programmation complémentaire 2009 s'élève prévisionnellement à 49 910 € pour lequel la Ville de Beauvais va engager des dépenses pour un montant de 43 450 €.

Vu la programmation complémentaire 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

Considérant que les actions inscrites dans ce programme entrent dans les objectifs fixés dans la convention cadre du CUCS,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de confirmer la mise en œuvre du programme d'actions complémentaires 2009 du CUCS impliquant une participation financière de la Ville de 43 450 € ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 27/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe les Contrats Urbains de Cohésion Sociale.

3730

SÉANCE DU 13 MAI 2009

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

PROGRAMMATION 2009

FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le dispositif "Fonds de soutien aux initiatives locales" Fiche action n° 1 à fiche action n° 9.

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Le Conseil Municipal du 30 janvier 2009 a adopté la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

La programmation 2009 du CUCS intègre un Fonds de Soutien aux Initiatives Locales, outil au service des forces vives des quartiers, devant susciter l'émergence de projets individuels ou collectifs dans les territoires prioritaires afin de répondre à des besoins spécifiques recensés en cours d'année.

Le comité d'attribution associant les partenaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et des représentants associatifs locaux (centres sociaux et associations d'animation), s'est tenu le 30 mars 2009 et a émis un avis favorable concernant les projets suivants :

Fiche Action n°1	«Un mur à auteurs» Association Rosalie
Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 2 100 €	
Fiche Action n° 2	«Action culturelle et lien social» Association Argentine en Fête
Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 1 500 €	
Fiche Action n° 3	«Sorties Jeunes/Familles» Association Au Devant de la Scène
Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 2 100 €	
Fiche Action n° 4	«Tournoi pour la paix» Porteur de projet : 8 jeunes du quartier Saint-Jean Association Relais Au-Devant de la Scène
Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 800 €	
Fiche Action n° 5	«Histoires de marionnettes» Association La Caisse à Outils
Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 1 100 €	
Fiche Action n° 6	«Été citoyen 2009» Association ASCAO
Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 800 €	
Fiche Action n° 7	«Initiation au jeu clownesque» Association Le Théâtre de Paille
Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 2 000 €	
Fiche Action n° 8	«Sorties familiales» Association Destins de Femmes
Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 1 200 €	
Fiche Action n° 9	«Fête le mur, un an déjà» Association Beauvais St-Lucien Espace Tennis
Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 1 300 €	

L'ensemble de ces projets représente un financement de 12 900 €.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'allouer les dites subventions et d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces relative à ce dossier.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 27/04/09, a émis un avis favorable.

3732

SÉANCE DU 13 MAI 2009

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'O.P.H.S.

INSTITUT LÉON BERNARD
MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE

MADAME BEUIL, MAIRE ADJOINT

Afin de palier à la demande croissante des familles Beauvaisiennes voulant opter pour un mode de garde en collectif, la Ville de Beauvais avait étudié plusieurs pistes durant le dernier trimestre 2007 dans le but de trouver une solution pour augmenter la capacité d'accueil petite enfance sur Beauvais.

Ainsi, en 2008, la Ville de Beauvais a passé une convention avec l'O.P.H.S. établissement gérant l'Institut Léon Bernard (multi-accueil Petite Enfance qui jusqu'à mai 2007 n'accueillait que des enfants non Beauvaisiens), afin que cette structure accueille des enfants Beauvaisiens, en contrepartie d'une aide allouée par la Ville de Beauvais pour cet accueil.

En 2008, les familles beauvaisiennes ont été accueillies par cette structure à hauteur de 28.249 heures.

La Ville de Beauvais souhaiterait poursuivre ce partenariat avec l'O.P.H.S. en 2009.

Le montant de la subvention, plafonnée à 60.000 €, dépend du nombre d'heures prévisibles facturées aux familles beauvaisiennes pour l'exercice 2009 (le même que 2008), soit 26.348 heures, et d'un prix horaire de participation de la Ville fixée à 2,28 € par heure facturée aux familles beauvaisiennes.

Une convention d'objectifs et de moyens doit être conclue avec l'O.P.H.S. afin d'en définir l'objet ainsi que les conditions d'utilisation et de versement de la subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée
- d'attribuer à l'O.P.H.S., pour l'Institut Léon Bernard, une subvention de fonctionnement pour l'année 2009 à hauteur de 2,28 € par heure facturée aux familles beauvaisiennes, et ne pouvant pas excéder 60.000 €, selon l'échéancier suivant :

- 1^{er} versement : dans le mois qui suit la signature de la convention, 80% du montant de la subvention annuelle maximale, soit 48.000 € (équivalent à 21.052 heures facturées aux familles beauvaisiennes)

- le solde en janvier 2010, sur présentation d'un état justificatif des heures réellement facturées aux familles beauvaisiennes en 2009, ce solde ne pouvant excéder 12.000 €. Dans l'hypothèse où les 21.052 heures déjà subventionnées ne seraient pas réalisées, le différentiel serait déduit de la subvention de l'année suivante.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires relatives à ce dossier.

La Commission « Petite Enfance, Famille, Logement, Santé, Plan ALZHEIMER, EPODE, DALO, Hébergement d'Urgence », réunie le 19/02/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

La Ville de Beauvais, représentée par Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du désignée ci-après «La Ville de Beauvais» D'une part,

Et :

L'Office Privée d'Hygiène Sociale (O.P.H.S.), reconnue d'utilité publique par décret du 4 septembre 1913, ayant son siège social 91 rue Saint-Pierre - 60000 Beauvais, représentée par le Docteur BERCHE, Président, représentant l'Institut Léon Bernard pour la structure multi-accueil de la Petite-Enfance "Les P'tits Loups"

désignée ci-après «L'Association» D'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Beauvais apporte son soutien aux activités d'accueil de la Petite Enfance que l'Association entend poursuivre conformément à ses statuts et telles que précisées à l'article 2 ci-après.

La présente convention est conclue en application des dispositions de l'article 10 de la loi 2003-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans les relations avec les administrations.

Article 2 : Activités de l'association prise en compte

L'Association assure la gestion de l'Institut Léon Bernard implanté sur le territoire de la collectivité.

2.1 : Public concerné

L'Association met à disposition des familles ces lieux d'accueil qui s'adressent :

- aux enfants jusqu'à leur quatrième anniversaire sans condition d'activité professionnelle des parents sans condition de durée et d'accueil,

- aux enfants de 4 à 6 ans fréquentant la structure occasionnellement et hors dehors des temps scolaires.

2.2 : Définition de l'accueil

L'activité menée par l'Association est qualifiée "d'accueil collectif" s'agissant d'assurer la garde d'enfant dans la journée, de façon régulière et occasionnelle.

2.3 : Conditions d'accueil

Outre la fonction d'accueil, l'Association veille au bien être des enfants qui leurs sont confiés en garantissant des activités diversifiées nécessaires à leur épanouissement par :

- un encadrement adapté, composé d'une équipe notamment d'éducateurs (trices) de jeunes enfants, d'auxiliaires de puéricultures.

- un environnement de qualité ayant reçu un avis favorable du Conseil Général de l'Oise et répondant aux dispositions définies par le décret n° 2000-762 du 1^{er} août 2000 (relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans).

Article 3 : Subvention de fonctionnement**3.1 : Principe de financement**

En contrepartie, et à condition expresse que l'Association respecte les clauses exposées dans la présente convention et notamment celle exposée au 3.2, la Ville de Beauvais s'engage à participer financièrement au fonctionnement de l'Association par l'attribution d'une subvention de fonctionnement annuelle.

3.2 : Mode de détermination

Le montant de la subvention est déterminé en fonction du nombre d'heures prévisibles facturées aux familles beauvaisiennes, sur une base de 26 348 heures maximum.

Sur ce principe, la subvention au titre de l'exercice 2009 s'élève à 2,28 € par heure facturée aux familles beauvaisiennes sans pouvoir excéder 60 000 €.

3.3 : Modalité de versement

Le versement de la subvention annuelle de fonctionnement s'effectuera pour l'année 2009, de la façon suivante :

- 1^{er} versement : dans le mois qui suit la signature de la convention, 80% du montant de la subvention annuelle maximale, soit 48 000 € (équivalent à 21 052 heures facturées aux familles beauvaisiennes)

- le solde en janvier 2010, sur présentation d'un état justificatif des heures réellement facturées aux familles beauvaisiennes en 2009, ce solde ne pouvant excéder 12 000 €. Dans l'hypothèse où les 21 052 heures déjà subventionnées ne seraient pas réalisées, le différentiel serait déduit de la subvention de l'année suivante.

Article 4 : Communication

L'Association s'engage à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités par elle, pour l'Institut Léon Bernard, le soutien apporté par la Ville de Beauvais par l'apposition de son logo.

L'Association s'engage à se concerter avec le service Communication de la Ville de Beauvais pour définir les modalités de mise en œuvre de cette disposition.

Article 5 : Obligations de l'Association

5.1 : Tenue de la comptabilité

Les comptes de l'Association sont établis pour un exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre. Dans le cas où l'exercice comptable de l'Association ne coïnciderait pas avec l'année civile, l'Association devra indiquer l'affectation qu'elle a effectuée ainsi que les règles d'affectation de la subvention entre les deux exercices comptables.

L'Association s'engage à tenir sa comptabilité par référence au règlement 99.01 du 16 février 1999 du Comité de Réglementation Comptable et à faire approuver ses comptes certifiés par les organes compétents au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture des comptes. Le cas échéant, les aides apportées par la Ville de Beauvais et les autres partenaires de l'Association seront valorisées.

5.2 : Paraphe du Président de l'Association

Tout document (rapport d'activité, comptes annuels...) transmis à la Ville de Beauvais devra être revêtu du paraphe du président, représentant légal de l'Association.

5.3 : Comptes annuels

Au plus tard, le 1^{er} juin N=1, l'Association transmettra à la Ville de Beauvais, après leur approbation, les comptes annuels de l'exercice clos certifiés (bilan, compte de résultat et annexes) attestant de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention. Ce document devra, en outre, décrire les méthodes d'affectation retenues et notamment justifier les clés de répartition des charges.

L'Association présentera un bilan détaillé retraçant la réalisation du budget prévisionnel relatif aux activités subventionnées telles que mentionnées à l'article 3. Ce document devra permettre à la Ville de Beauvais d'évaluer les actions entreprises.

Tous ces documents devront être adressés à :

Monsieur le Directeur Général des Services
- Hôtel de Ville - 1^{er} étage - 1 rue Desgroux
BP 330 - 60021 Beauvais Cedex

5.4 : Contrôle exercé par la Ville de Beauvais

L'Association s'engage à faciliter le contrôle par la Ville de Beauvais, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente convention.

Sur simple demande de la ville de Beauvais, l'Association devra lui communiquer tout documents de nature juridique, fiscal, sociale, comptable liés à sa gestion. Dans ce cadre, l'Association s'engage en particulier à lui communiquer les procès-verbaux des organes délibérants.

Article 6 : Assurances

L'Association exerce les activités mentionnées à l'article 2 ci-dessus sous sa responsabilité exclusive.

L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville de Beauvais ne puisse être recherchée.

L'Association devra être en mesure de justifier à tout moment à la Ville de Beauvais de la souscription de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

Article 7 : Prise d'effet - Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an jusqu'au 31/12/2009 prenant effet à la date apposée par l'Autorité Préfectorale.

Article 8 : Résiliation

En cas de non-respect par l'Association de ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave de sa part, la Ville de Beauvais pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de 1 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation dans les conditions précitées implique la restitution des subventions versées par la Ville de Beauvais par émission de titres de recettes.

Fait à Beauvais, le

Pour la Ville de Beauvais
Caroline CAYEUX
Maire de Beauvais

Pour l'Association
Docteur BERCHE
Président

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Mme FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT

HORS-CADRE

L'association Hors-Cadre, fondée en 2000, a pour objet le développement et la promotion des arts plastiques. À cet effet, l'association s'est engagée dans la création d'un centre artistique.

Lieu de création et d'exposition, « La Friche » accueillera des plasticiens leur permettant de bénéficier des conditions de travail propices à la création (atelier, soutien logistique, aide administrative...), présentera des expositions d'arts contemporains.

L'ouverture de « La Friche » est prévue en mai 2009 dans un nouveau lieu sur Beauvais.

Subvention proposée : 2 000 € dont 1 000 € au titre du fonctionnement et 1 000 € au titre d'une aide au projet pour l'ouverture du lieu

ENSEMBLE VOCAL ET INSTRUMENTAL DU BEAUVAISIS – TEMPO

Créée en 1996, l'association a pour but de promouvoir le chant choral. Ce chœur réunit une quarantaine de choristes issus de Beauvais et du Beauvaisis et se produit en concert 4 à 5 fois par an.

Subvention proposée : 200 €

ASSOCIATION DES AMIS DES GRANDES ORGUES DE LA CATHÉDRALE SAINT-PIERRE

L'association organise annuellement des concerts et récitals et ce, afin de dégager des fonds pour la restauration des grandes orgues de la Cathédrale Saint-Pierre.

Dans ce cadre, l'association sollicite une subvention pour l'organisation d'un concert à la Cathédrale en juin 2009.

Subvention proposée : 500 €

ORCHESTRE PHILARMONIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE, LE CONCERT

Les activités de l'association s'articulent autour de plusieurs volets, notamment la formation de jeunes musiciens issus des écoles de musique du département à la pratique musicale en orchestre, l'organisation d'une dizaine de concerts par an à l'échelle du département, la promotion des musiques symphonique et lyrique.

L'orchestre « Le Concert » qui réunit près de quarante musiciens amateurs et douze musiciens professionnels, se produit au moins un fois par an au Théâtre du Beauvaisis. En 2009, « Le Concert » donne également un concert à la Maladrerie Saint-Lazare.

Subvention proposée : 3 000 €

UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE – COLLOQUE

Le laboratoire d'Archéologie et d'Histoire de l'Université de Picardie et le Laboratoire de Médiévisiologie Occidentale de Paris-Sorbonne organisent à Beauvais, avec la participation des Archives départementales de l'Oise et le service Archéologie de la Ville, un colloque intitulé « Les collégiales et la ville dans la province ecclésiastique de Reims ».

Le colloque se déroulera aux Archives départementales et à l'antenne universitaire de Beauvais. Les conférences destinées au grand public, se tiendront à l'auditorium Mozart du Conservatoire Eustache du Caurroy.

Subvention proposée : 500 €

ARGOS – MIX UP FESTIVAL

Événement consacré aux musiques actuelles, le Mix Up festival se déroulera les 29 et 30 mai prochains à l'Élispac.

Dans la continuité de la première édition, le festival ouvert à tous les styles de musiques (rock, folk, hip-hop, électro, reggae...), proposera sur 2 jours une série de concerts réunissant des groupes et formations locales, nationales voire internationales

2 000 personnes sont attendues pour cette deuxième année.

L'association Argos bénéficie du soutien de la Région et du Département.

Le budget prévisionnel 2009 s'élève à 62 000 €.

Subvention proposée : 10 000 €

LES AMIS DU CINÉMA

Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens a été conclue avec l'association « Les amis du cinéma » le 11 juillet 2008 pour 3 ans jusqu'au 30 juin 2011.

C'est à ce titre qu'une subvention est attribuée à l'association pour la mise en œuvre au printemps, du volet jeune public avec Cinémalice, puis en octobre du Festival du Film. Après l'Irlande en 2008, c'est Paris qui sera mit à l'honneur lors de cette 19^{ème} édition qui se tiendra du 9 au 14 octobre 2009.

L'analyse du bilan et des perspectives proposées, ayant démontré l'intérêt des projets sur le plan du développement culturel et de l'animation locale, il est proposé au Conseil

municipal d'attribuer, au titre de l'année 2009, une subvention de 49 000 € déduction faite des 8 000 € correspondants au premier versement réalisé en 2009, conformément au terme de la convention.

COMITÉ DE GESTION DU THÉÂTRE DU BEAUVAISIS – CGTB

La convention pluriannuelle qui lie la Ville au CGTB pour l'animation et la gestion du Théâtre du Beauvaisis précise que l'association percevra une subvention de régularisation pour la prise en charge des contrats relatifs à la sécurité du bâtiment ainsi que les contrats liés à la vérification et aux réparations courantes des installations scéniques.

Au titre de l'exercice 2008, les dépenses engagées par le CGTB s'élèvent à 11 289,96 €.

Compte tenu de l'avance versée dans le cadre du budget primitif, à savoir 8 000 €, la somme due par la Ville au CGTB s'élève à 3 289,96 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes de ce rapport ;
- d'attribuer à ces associations les subventions indiquées qui seront prélevées sur les crédits inscrits au Budget primitif 2009.

La Commission « Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire », réunie le 16/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ADHÉSION À UNE ASSOCIATION : AGENCE POUR LE PICARD

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

L'Agence pour le Picard a pour but de faire la promotion de l'usage de la langue picarde dans tous les secteurs de la société.

Ses missions se déclinent autour des axes suivants :

- Accompagner les acteurs de la transmission de la langue et de la culture picardes dans leurs actions, en soutenant la vie artistique, littéraire, et culturelle en Picard, et en animant le réseau associatif de la langue picarde, en soutenant les projets artistiques et littéraires, et la création en Picard, en aidant à la diffusion des artistes et des écrivains utilisant le Picard ;

- Collecter et diffuser le patrimoine oral et écrit en Picard en assurant les rôles de sauvegarde et de diffusion de ce patrimoine ;

- Exercer le rôle d'Observatoire du Picard ;

- Apporter conseil et expertise en matière de langue et de culture picardes ;

- Diffuser la connaissance de la culture de langue picarde sur le territoire régional de Picardie, en développant des partenariats avec les réseaux d'éducation populaire, et en valorisant les éléments spécifiques de la culture picarde, que sont notamment les jeux et sports picards, la marionnette picarde, le théâtre d'expression picarde, le conte en Picard, la chanson picarde et la musique traditionnelle picarde ;

- Proposer des formations professionnelles dans les domaines de la langue et de la culture picardes. Assurer la

tenue de rencontres (assises, séminaires, ateliers) autour de sujets en lien avec le Picard (enseignement, création contemporaine, diffusion, présence dans les médias, politique culturelle...);

- Être l'interlocuteur privilégié des collectivités territoriales et des institutions pour les questions liées au Picard et notamment dans le cadre de la mise en place d'une politique linguistique en faveur du Picard ;

- Établir des liens structurels avec les régions voisines de langue picarde, le Nord-Pas-de-Calais et la Wallonie picarde (Hainaut belge), et coordonner des actions communes de promotion de l'usage de la langue picarde ;

- Établir des relations avec d'autres langues rencontrant les mêmes problématiques.

L'Agence pour le Picard reçoit le soutien financier du Conseil régional de Picardie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion à cette association, la cotisation pour 2009 s'élève à 10 € et pourra donner lieu à une réévaluation les années suivantes.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La Commission « Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire », réunie le 16/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

l'exception du Pass, proposé à 13 € au lieu de 10 € la place, pour un abonnement à au moins 3 concerts. De plus, les tarifs des concerts co-produits avec le Théâtre du Beauvaisis et l'ASCA sont alignés sur la grille tarifaire de ces deux équipements.

Cette année, afin de toucher de nouveaux publics, il est également proposé de diffuser la billetterie par internet grâce aux deux principaux réseaux de vente de billets de spectacles : « Ticket Net » et « FNAC ». Dans ce cadre, la commission du distributeur sera prise en charge par l'usager.

Dans la continuité des précédentes éditions, un partenariat a été engagé avec le Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis, et l'Association ASCA, pour notamment co-réaliser deux concerts.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions de partenariat avec le Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis et l'Association ASCA, ci-annexées :

- les conventions avec les réseaux «Ticket Net» et «FNAC» ci-annexées.

La Commission « Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire », réunie le 16/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention pour la vente billetterie.

FESTIVAL PIANOSCOPE 2009

SIGNATURE DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Mme WISSOTZKY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le Festival Pianoscope créé à l'initiative de la Ville en 2006, se déroulera à Beauvais du 15 au 18 octobre 2009.

Pianoscope se veut être un temps privilégié de rencontres des publics, de rencontre avec les œuvres, de rencontres avec les interprètes, de rencontres entre le piano et d'autres formes artistiques permettant au public de découvrir toutes les facettes de l'instrument-roi.

Cette quatrième édition permettra au public de découvrir de grands interprètes réunis autour de Brigitte Engerer pour une série de 9 concerts en divers lieux de la Ville : au Théâtre du Beauvaisis, à l'ASCA, à l'Auditorium Rostropovitch et à la Maladrerie Saint-Lazare.

Comme l'année passée, en amont du festival, deux concerts seront proposés aux enfants des établissements scolaires de la Ville. De même, le concert découverte (gratuit) programmé à la Maladrerie permettra à un large public de découvrir trois jeunes talents.

Ce programme donnera également lieu à la création de l'œuvre commandée à Bruno Mantovani, salué en 2009 par une Victoire de la musique classique en tant que meilleur compositeur de l'année.

L'accessibilité aux concerts, grâce à une politique de prix abordables, reste une priorité de la manifestation. Ainsi, la grille tarifaire appliquée en 2008 est reconduite en 2009 à

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSI- SIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR LA VILLE EN 2008

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Comme tous les ans et conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance du bilan des acquisitions et cessions immobilières engagées par la Ville en 2008 afin, notamment, d'en assurer l'information au public.

Ainsi, au cours de l'année 2008, la Ville a engagé les acquisitions suivantes :

1) NON BATIS

- 9 ha 67 a 76 ca en vue de la constitution de réserves foncières nécessaires au projet d'aménagement de zones mixtes et d'habitat (Marissel, Saint-Quentin, Longue Haye),
- 893 m2 de parkings,
- 3 285 m2 en vue de la préservation d'espaces naturels,
- 12 647 m2 de voirie, parkings et autres espaces publics.

2) BATIS

- 1 maison sise 14 rue Simone Signoret aussitôt échangée avec l'État pour la maison située rue de la Procession,
- 5 locaux commerciaux, centre commercial Camard dans le cadre de l'opération ANRU,
- une maison 71 rue du Caurroy.

Concernant les ventes, la Ville a opéré les cessions suivantes :

1) NON BATIS

- 12 525 m2 de terrain à l'OPAC pour l'opération ANRU
- 1 terrain sur le lotissement AGEL à la SA HLM du Beauvaisis pour la réalisation d'une résidence pour personnes âgées,
- 1 terrain sur le lotissement Agel au Conseil Général pour la réalisation d'une maison de la solidarité,
- deux terrains au Conseil Général pour l'extension des équipements liés aux collèges Georges Sand et BAUMONT,
- un terrain au Conseil Régional pour la réalisation d'un gymnase rétrocédé à la Ville de Beauvais une fois construit,
- 1 174 m2 de terrains aux riverains,
- 33 m2 de régularisation foncière,
- 1 056 m2 de terrains pour la requalification de la cité des fleurs,
- 2 terrains à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour les projets Maladrerie et aire d'accueil des gens du voyage.

2) BATIS

- le bâtiment dit du « CAEPP » boulevard Saint-Jean, au CCAS
- 2 immeubles (anciens logements de fonction instituteurs) situés rue du Docteur Magnier et rue du Berry à l'OPAC,
- 1 maison sise 26 rue Jean-Baptiste Baillièrre, par adjudication, à M. DUHAIL.

Le bilan détaillé des acquisitions et cessions avec mention des parcelles, surfaces, prix, identité des cédants et cessionnaires, est joint aux présentes.

La Commission «Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement», réunie le 14/04/09, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Ville en 2008.

En annexe le bilan des acquisitions et cessions immobilières 2008.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE AIME BESNARD

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

La Société « Agence Étude Michel » est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée section Q n° 182 de 909 m² acquise en 2004 au prix de 53.357,00 euros, situé rue Aimé Besnard.

La Société a eu plusieurs projets de constructions sur cette parcelle qui n'ont jamais abouti en raison des contraintes liées à la présence de l'église de Marissel.

L'Étude Michel a récemment proposé l'acquisition à la Ville de Beauvais de cette parcelle sachant que la Ville souhaite préserver ce site proche de l'église.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section Q n° 182 de 909 m² au prix de 54.600,00 euros en accord avec le service des domaines,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 14/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

RÉSERVES FONCIÈRES MARISSSEL ACQUISITION DEDREUX

M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL

Les Consorts DEDREUX sont propriétaires d'une parcelle en nature de jardin, sise à Beauvais lieudit « Derrière l'Église » cadastrée section Q n° 191.

Cette parcelle intéresse la Ville dans le cadre d'un projet d'aménagement d'un parking à proximité du cimetière et de l'église de Marissel (elle est d'ailleurs grevée d'un emplacement réservé).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section Q n° 191 pour 130 m² au prix des domaines soit 1.560,00 euros,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 14/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ACQUISITION D'IMMEUBLE RUE DU PONT LAVERDURE ZONE DE RECONVERSION URBAINE

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

La Ville de Beauvais a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux situé 19 rue du Pont Laverdure.

Conformément au PLU adopté en Juillet 2007, il est projeté de reconverter ce secteur (à la base industriel) vers des activités plus tertiaires, voire de l'habitat.

C'est pourquoi, la Ville a saisi l'opportunité de préempter ce bien qui est, par ailleurs, libre de toute occupation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir, auprès de la SCI La Trépinère, la parcelle cadastrée section Q n° 985 d'une superficie de 2163 m² et de 540 m² bâtis environ, au prix de la DIA soit 250.000,00 euros et en accord avec l'estimation des domaines,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 14/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. AURY : J'ai vu que dans cette rue du Pont Laverdure il y avait un projet de construction de 139 logements collectifs, pourriez-vous nous en dire un peu plus ? D'autant que c'est en pleine zone d'activités, en face des citernes de produits pétroliers d'Esso. Tout ça me paraît d'une part un projet assez important sur ce site, et dans un environnement peut-être pas idéal pour un tel projet d'habitation.

M. BOURGEOIS : Je ne vous comprends pas du tout, Monsieur AURY. Il y a quand même des intentions qui ont été votées lors du vote sur le PLU, et vous ne semblez pas en désaccord sur certaines de ces zones, notamment du côté du Pont Laverdure, mais je dirais peu importe. Mais il faut bien commencer par un bout. Si on attend que l'activité cesse complètement, dans 50 ans elle sera toujours là. Nous aurons des friches avec des rats, et c'est déjà le cas pour certaines, si c'est ça la vision que vous avez de la ville, ce n'est pas du tout la nôtre. Evidemment on commence à petits pas, il y aura le problème de Descamps Duboscq qui sera réglé à une très prochaine échéance, après la ville préemptera et on pourra faire d'autres projets. Vous avez sur les anciens terrains Lucien cette opportunité, il y a eu un projet qui, malgré les difficultés économiques, et Dieu sait si nous avons lutté pour l'avoir quand même, permettra de construire 146 logements sociaux. Dans la délibération qu'on vient d'évoquer, on a la possibilité d'acquérir un autre bâtiment. Si vous voulez, nous gagnons peu à peu, on ne peut pas faire autrement, une zone de reconversion ça se conquiert à la force du poignet, ça ne se récupère pas par un coup de baguette magique. Nous avons un système de veille pour voir ce qui se passe dans cette rue et à chaque fois qu'il y a une occasion nous préemptons pour faire soit du logement soit de l'activité économique, genre bureaux, pour, à terme, transformer le caractère du quartier de Marissel, c'est ce qu'attendent tous les habitants de ce beau quartier.

Mme ROUBI : Je voulais profiter de cette délibération

qui porte sur les modifications de la destination des zones avec le PLU pour reparler de la motion qui avait été adoptée à l'unanimité au Conseil Municipal du 20 juin 2008 concernant l'entreprise BOSCH. Cette motion nous l'avions votée à l'unanimité parce qu'il avait été rajouté la phrase « Le Conseil Municipal de Beauvais décide d'engager une procédure visant à modifier le Plan Local d'Urbanisme afin de requalifier à nouveau en zone industrielle les terrains où est installée l'usine BOSCH. »

Mme Le MAIRE : La procédure est en cours, Madame ROUBI. Ce sera voté au mois de septembre, ça prend un certain temps, il y a enquête, etc... mais c'est parti.

Mme ROUBI : Voilà c'est ce que je voulais savoir. Je vous remercie

Mme Le MAIRE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

ACQUISITION PARCELLES BOULEVARD DE L'ILE DE FRANCE

Mme PERNIER, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Dans le cadre du projet d'aménagement de places de stationnement boulevard de l'Île de France, la Ville souhaite acquérir les parcelles en nature d'espace vert cadastrées section AB n°s 157, 158 et 159 dont elle assure en fait l'entretien régulier depuis plus de trente ans.

Des recherches ont été entamées pour retrouver les propriétaires et les éventuels héritiers.

Monsieur Jean-Robert DOUBLET, propriétaire des parcelles cadastrées section AB n°s 158 et 159 en a proposé la cession à la ville moyennant l'euro symbolique en compensation de l'entretien qu'elle assure depuis plus de trente ans.

Par contre les recherches entamées auprès d'éventuels héritiers de la parcelle cadastrée section AB n° 157 étant restées vaines, la ville peut devenir propriétaire conformément à la procédure de prescription acquisitive. Elle dispose en effet de la jouissance paisible et ininterrompue de cette parcelle depuis plus de 30 ans.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter le transfert de propriété au profit de la Ville de Beauvais de la parcelle cadastrée section AB n° 157 d'une superficie de 126 m² suivant la procédure de la prescription acquisitive,

- d'acquérir les parcelles cadastrées section AB n°s 158 et 159 d'une superficie respective de 78 et 64 m² moyennant l'euro symbolique,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 14/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CESSION DE PARCELLES AU CONSEIL GÉNÉRAL

M. MAMADOU LY, CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil Général a sollicité la Ville de Beauvais en vue de l'acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section K n° 1319 de 1 967 m² située à l'angle de l'avenue de Flandres Dunkerque.

Il s'agirait pour le Conseil Général de réaliser une extension de la maison de la solidarité et de la famille située sur la parcelle voisine (K 1320).

Compte tenu de l'intérêt collectif de l'équipement envisagé, il est proposé au Conseil Municipal :

- de céder au prix des domaines soit 190.000,00 euros la parcelle de terrain désignée ci-dessus au Conseil Général,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 14/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

RÉVISION SIMPLIFIÉE DU P.L.U. POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INSTITUT LASALLE

BILAN DE LA CONCERTATION AVEC LA POPULATION

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Afin de favoriser le développement de l'Institut LaSalle et donc permettre la réalisation des projets à court et moyen terme (bâtiments à usage d'enseignement et logements), le Conseil Municipal a délibéré favorablement le 30 janvier dernier sur :

- 1) le lancement d'une procédure de révision simplifiée de son document d'urbanisme

- 2) les moyens permettant à la population de faire part de ses observations sur le projet à savoir :

- organisation d'une exposition en mairie du 30 mars au 10 avril 2009 inclus

- à cette occasion, mise à disposition d'un registre d'observations et du projet de dossier de révision

- information dans le bulletin municipal du mois de mars relayée par la presse locale.

À l'issue de cette concertation, dont il convient de tirer le bilan, aucune observation n'a été formulée.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de clore ladite concertation et de ne pas apporter de modification au projet de révision simplifiée du P.L.U. tel qu'il a été mis à la disposition du public permettant d'engager la suite de la procédure (en particulier le lancement de l'enquête publique).

Le dossier de concertation relatif au dossier de révision simplifiée sera tenu à la disposition du public à la mairie (service urbanisme) aux jours et heures d'ouverture du public.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 14/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉNOMINATION DE VOIES LOTISSEMENT 'BEAULIEU'

MONSIEUR CHENU, CONSEILLER MUNICIPAL

La SCI du Parc de Beaulieu a obtenu une autorisation de lotir pour 88 lots le 24 février 2006 dénommé « Parc de Beaulieu ».

Dans le cadre de cet aménagement, la Ville de Beauvais a décidé d'entériner les noms suivants pour les voies de ce lotissement :

- rue Beaulieu
- rue Léopold Sédar Senghor
- rue Aimé Césaire
- allée Georges Simenon
- allée Virgil Gheorghiu
- allée Félix Leclerc
- allée Blaise Cendrars

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de ce rapport.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 02/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. CHENU : Je voudrais juste préciser que Virgil Gheorghiu est un écrivain roumain qui a eu en 1992 le prix royal de poésie, je me suis renseigné parce que je ne le connaissais pas.

AVIS DE LA COMMUNE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU P.L.U. DE BEAUVAIS MISE EN CONFORMITÉ DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION AÉRONAUTIQUE

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Conformément au Code de l'Aviation Civile et afin de maintenir la certification relative à la sûreté des vols et à la sécurité de l'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé, le

syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé a élaboré un dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de mise en conformité de l'aéroport.

Les enquêtes publiques conjointes, organisées par le Préfet, portaient sur :

- l'utilité publique des nouvelles acquisitions et aménagements annexes
- la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Beauvais et de Tillé
- l'enquête parcellaire.

Elles se sont déroulées du mardi 10 mars au vendredi 10 avril 2009.

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur la mise en compatibilité du P.L.U. de Beauvais, aucune observation n'a été formulée.

Les conclusions de l'enquête ne remettent donc pas en cause les éléments de mise en compatibilité du document d'urbanisme, c'est pourquoi un avis favorable a été émis par le commissaire enquêteur (cf. conclusion et rapport ci-joint ainsi que le compte-rendu de la séance d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées).

À son tour, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur la mise en compatibilité du P.L.U.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le projet tel que présenté.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 14/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de la mise en conformité de l'aéroport Beauvais-Tillé.

3742

SÉANCE DU 13 MAI 2009

M. AURY : Pour être cohérent, et je ne veux pas du tout ouvrir le débat autour de l'aéroport, mais avec les positions que j'ai prises tout au long des dernières années, n'étant pas favorable à la poursuite du développement continu d'un aéroport en zone urbaine et en contradiction, et ça a toujours été dit par ailleurs aux riverains, et n'étant pas favorable à la reprise de cet aéroport par les collectivités qui se voient transférer toutes les charges de mise en conformité alors même que Ryanair n'y contribue que très peu, je m'abstiendrai sur ce dossier.

Mme Le MAIRE : J'en prends acte. Nous passons au vote. Le rapport est donc adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention.

CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL

Mme LESURE, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

L'action éducative pour être efficace doit s'inscrire dans un cadre partenarial et contractuel.

Le Contrat Éducatif Local, arrivant à échéance en 2008, permet aux associations, aux collectivités et aux services de l'État de partager des objectifs et un projet communs.

Dans la continuité du précédent contrat, le prochain CEL s'articule autour des projets suivants :

1. Favoriser l'accès des enfants et des jeunes aux loisirs de proximité ;
2. Accompagner la créativité, l'enrichissement culturel, la qualité de l'expression et de la communication ;
3. Inciter à la curiosité, au sens du concret et à l'esprit scientifique ;
4. Développer la citoyenneté chez l'enfant et le jeune ;
5. Aider l'enfant à maîtriser son corps et à acquérir des notions d'hygiène élémentaires.

La programmation 2009 est riche par sa diversité d'approche : ateliers spécifiques de découverte et d'initiation, actions de prévention et d'information, activités scientifiques et ludiques...

Les propositions sont les suivantes :

- École du cirque pratique amateur et baby circus (La Batoude), ateliers du soir, accueil éducatif jeunes et accompagnement scolaire (Utile), Théâtre Forum et groupes de parole de jeunes (Écume du jour), Et maintenant dansons (No made) pour les associations ;
- Prends soin de toi pour le CCAS,
- H2O site d'animation et de découverte sciences et nature, Club sciences et nature, Étoiles des quartiers, ateliers spécialisés, Ciné Sciences, l'été s'anime, ateliers spécifiques Cir'ados pour la Ville.

Le coût de ce programme 2009 s'élèverait à 535 569 euros et la participation demandée à la DDJS de 56 150 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les actions 2009 dans le cadre de ce nouveau contrat ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter la participation de la DDJS ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant à ce dossier et à la conclusion de cette affaire.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 14/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

VILLE DE BEAUVAIS Récapitulatif des actions CEL 2009

N° DE L'ACTION	INTITULÉ DE L'ACTION	ACTION NOUVELLE		COÛT ACTION	SUBVENTION DEMANDÉE
		oui	non		
1	La Batoude - École du cirque pratique amateur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	126277	11 000
2	Utile - Atelier du soir	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	126277	11 000
3	Utile - Accueil éducatif jeunes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	126277	11 000
4	Ville de beauvais - H2O, site animation et découverte science et nature	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	126277	11 000
5	Ville de beauvais - Club science et nature	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	126277	11 000
6	Ville de beauvais - étoiles des quartiers	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	126277	11 000
7	Ville de beauvais - Ateliers spécialisés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	126277	11 000
8	Ville de beauvais - Ciné -sciences	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	126277	11 000
9	Ville de beauvais - L'Été s'anime	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	126277	11 000
10	CCAS - Prend soin de toi...!	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	126277	11 000
11	L'Écume du jour - Théâtre forum et groupes de parole de jeunes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	126277	11 000
12	No-made - Et maintenant dansons	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	126277	11 000
13	Utile - Acompagnement scolaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	126277	11 000
14	Ville de Beauvais - Ateliers spécifiques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	126277	11 000
15	La Batoude - Baby Circus	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	126277	11 000

INDEMNITÉS DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

Mme BOUBEKER, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Les instituteurs ne bénéficiant pas d'un logement de fonction perçoivent une indemnité représentative de logement. À titre d'information, ils étaient au nombre de sept en 2008 et autant peuvent y prétendre en 2009.

En vertu du décret n°83-367 du 2 mai 1983, le montant de l'indemnité représentative de logement est fixé par le Préfet, pour chaque commune, après avis du Conseil Départemental de l'Enseignement Primaire et du Conseil Municipal.

Par courrier en date du 20 mars 2009, le Préfet de l'Oise invite le Conseil Municipal à émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour l'année 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un avis sur l'indexation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs en référence au taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac pour l'année 2009, soit + 2 % ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la conclusion de cette affaire.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 14/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus

CONVENTION E.M.P. VOISINLIEU

Mme LALOI, MAIRE ADJOINT

La Ville de Beauvais a initié une démarche globale de soutien et d'intégration aux personnes à mobilité réduite et/ou handicapées.

Dans la continuité de cette démarche, l'Externat Médico Pédagogique de Voisinlieu, la Ville de Beauvais et l'Inspection d'Académie travaillent conjointement depuis plusieurs années.

Cette collaboration concerne plusieurs secteurs (enfance, restauration scolaire...) et nécessite l'élaboration d'une convention afin de formaliser les engagements de chacun.

La convention ci-jointe présente l'avantage de couvrir en un seul document l'ensemble des actions mises en place et concrétise une étroite collaboration qui sera très certainement amenée à se renforcer avec les années notamment dans les secteurs de l'animation et des loisirs.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes de cette convention,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 14/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONVENTION VILLE DE BEAUVAIS/EMP/ADPEP 60/ INSPECTION ACADÉMIQUE DE L'OISE

ENTRE :

La Ville de Beauvais, représentée par Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
l'autorisant à signer la présente convention

D'une part,

L'externat Médico Pédagogique de Voisinlieu, représenté par Monsieur Frédéric LAGNEAU, agissant en qualité de Directeur,

L'A.D.P.E.P. de l'Oise, représentée par Monsieur Jean-Louis DRI agissant en qualité de Président,

ET :

L'Éducation Nationale représentée par Monsieur Alain CHEVREL, Inspecteur d'Académie
désignée ci-après « L'Association» D'autre part,

PRÉAMBULE

Les services de la Ville de Beauvais, l'Éducation Nationale et l'Externat Médico-Pédagogique de Voisinlieu œuvrent ensemble depuis plusieurs années dans l'intérêt des enfants accueillis par l'établissement. Ces efforts conjoints favorisent l'intégration des enfants et des jeunes dans la cité et dans la vie de tous les jours.

Au regard du travail engagé par chacun au titre de l'accompagnement des enfants et de leurs familles, il est devenu nécessaire de rédiger une convention rappelant les engagements de chacun.

Un comité de pilotage composé des quatre signataires de la présente convention ou de leurs représentants se réunit au moins une fois par an, en fin d'année scolaire, afin de faire le bilan de l'année écoulée et de modifier les termes de la présente convention si besoin.

Article 1 : Contenu

La présente convention a pour objectif de formaliser un partenariat établi et la responsabilité de chacun des signataires.

Article 2 : Durée et clauses résolutoires

La présente convention est signée pour une période de trois ans renouvelable expressément par période annuelle. Elle prendra effet dès sa signature par chacun des partenaires.

Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par courrier recommandé avec accusé de réception trois mois avant la date anniversaire.

Article 3 : Litige

Tout litige pouvant survenir sur l'interprétation ou l'exécution des présentes clauses fera l'objet d'un règlement amiable entre les parties. À défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant la juridiction administrative compétente.

Article 4 : Inscriptions et fréquentation de la restauration scolaire municipale

Deux groupes d'enfants de l'Externat Médico Pédagogique de Voisinlieu sont accueillis dans les écoles de Beauvais : un groupe de l'école élémentaire J.F. Lanfranchi et un groupe à l'école élémentaire J. Prévert.

Ces enfants, accompagnés par des professionnels rattachés à l'Externat Médico Pédagogique de Voisinlieu ont la possibilité de déjeuner sur les sites de restauration.

L'inscription à la restauration est signalée le matin à la direction de l'école comme pour tous les autres élèves des établissements scolaires.

L'accueil de ces enfants se fera dans les mêmes conditions que pour les autres élèves (menus, animations et initiatives thématiques, sites de restauration...).

Les enfants étant sous la responsabilité de l'EMP sur les temps de restauration, les documents demandés (fiches sanitaires) seront renseignés par l'EMP. Pour information, ce règlement sera communiqué aux familles.

En cas de comportement inapproprié d'enfant de l'EMP, de professionnels de l'EMP ou de la restauration, une information sera automatiquement faite aux parties et donnera si nécessaire lieu à un temps de réunion.

Article 5 : Personnel d'encadrement

Les enfants dans le cadre de la restauration scolaire sont sous la responsabilité de l'Externat Médico Pédagogique dès 11h30 et jusque 13h20. Dans la mesure du possible, les enfants de l'EMP seront intégrés aux autres groupes d'enfants, sous la responsabilité pleine et entière des professionnels de l'EMP.

Le personnel d'encadrement de l'EMP exerce son activité éducative dans le respect du règlement de restauration des animateurs de restauration.

Les équipes de la Ville peuvent être renforcées lors d'activités spécifiques ou lors de la participation aux activités requérant une attention particulière (par exemple menus à thème).

Article 6 : Accueils spécifiques : les Projets d'Accueil individualisés (P.A.I.)

Les P.A.I. sont des documents obligatoires quant à l'accueil des enfants souffrant d'allergies alimentaires.

L'Externat Médico Pédagogique de Voisinlieu bénéficiant d'une relation privilégiée avec les familles et étant responsable des jeunes sur les temps de restauration, le P.A.I. sera transmis à la médecine scolaire par la Ville puis dirigé pour signature à l'Externat Médico Pédagogique de Voisinlieu qui se chargera de prendre contact avec la famille.

Un enfant sans P.A.I. souffrant d'allergie alimentaire connue ne pourra déjeuner sur une site de restauration municipal.

En cas de nécessité, et à la demande de l'EMP en concertation avec la famille, un plateau repas "type Natamaa" pourra être servi à l'enfant et au tarif en vigueur.

Article 7 : Restauration et livraison de repas à l'Externat Médico Pédagogique

L'Externat Médico Pédagogique de Voisinlieu bénéficie également de livraisons de repas fabriqués par l'Unité de Production Culinaire (U.P.C.).

Les quantités prévisionnelles demandées seront transmises par l'Externat Médico Pédagogique de Voisinlieu par fax ou par courriel à l'U.P.C. un mois à l'avance. Elles peuvent être modifiées jusqu'à J-15.

Le transport des repas est de la responsabilité de la Ville dans le respect des normes sanitaires en vigueur.

Le stockage et le service des repas une fois livrés sont à la charge de l'Externat Médico Pédagogique de Voisinlieu qui devra s'assurer que les conditions et le matériel sont appropriés aux normes en vigueur (démarches HACCP et liaison froide...).

Article 8 : Facturation

Les enfants déjeunant dans les terminaux de restauration municipaux sont inscrits par l'Externat Médico Pédagogique de Voisinlieu qui reçoit et règle la facture émise par la Ville.

Une facturation est également adressée mensuellement à l'Externat Médico Pédagogique de Voisinlieu par les services de la Ville pour la livraison des repas commandés et éventuellement les repas supplémentaires des adultes et des enfants.

Les repas commandés seront facturés en fonction de la grille des tarifs votés par le Conseil Municipal :

- pour les enfants, le tarif maximum Beauvaisien ;
- pour les adultes encadrant les enfants, le tarif commensal ;
- pour les convives souffrant d'allergie alimentaire et sollicitant un plateau repas adapté, le tarif "PAI complet".

L'Externat Médico Pédagogique de Voisinlieu sera informé des éventuels changements de tarifs.

Article 9 : Transport

La Ville de Beauvais peut fournir une Carte Beauvais Jeunesse aux élèves de l'Externat Médico Pédagogique de

Voisinlieu lorsque les déplacements intra-muros sont nécessaires à leur scolarisation ou à leur insertion sociale, professionnelle et culturelle.

Fait à Beauvais en quatre exemplaires, le

Pour la Ville de Beauvais

Caroline CAYEUX
Maire de Beauvais
Conseillère régionale de Picardie

Pour l'ADPEP de l'Oise

Jean-Louis DRI
Président

Pour l'Externat Médico Pédagogique

Frédéric LAGNEAU
Directeur

Pour l'Éducation Nationale

Alain CHEVREL
Inspecteur d'Académie

MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ACCUEIL DU MATIN DES ALSH**Mme LEROY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Pour répondre aux besoins et attentes des parents travaillant, la Ville de Beauvais propose depuis le 07 janvier 2002, un accueil le matin aux enfants scolarisés dans les écoles primaires de Beauvais et depuis le 19 décembre 2005, cet accueil a été étendu aux mercredis et aux vacances scolaires.

La délibération du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2001, précise les conditions d'accès ainsi que les modalités d'inscription, à savoir :

- travail des deux parents, ou d'un parent en cas de famille monoparentale, avec production de justificatifs ;
- enfants âgés d'au minimum deux ans et demi et scolarisés ;
- inscription préalable en Mairie au Service des Affaires Scolaires suivant les modalités applicables au Service Enfance de la Ville de Beauvais.

Il est proposé au Conseil Municipal d'élargir l'amplitude horaire et d'accueillir les enfants à 7h30 (au lieu de 7h45) à partir de la rentrée des classes 2009/2010.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Péricolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 20/02/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme ROUBI : Il n'y a pas de souci, c'est un vote favorable pour cette délibération. Mais je voulais juste faire une remarque car j'ai lu dans la presse hier matin qu'il y avait déjà une information pour les familles sur cette extension de l'horaire d'accueil. Je pense qu'il est souhaitable d'attendre que la décision soit votée en Conseil Municipal avant de faire la publicité dans les journaux.

Mme Le MAIRE : Ce n'est pas une fuite de notre part, c'est un sondage qui avait été fait par les agents.

Mme ROUBI : Dans le Parisien d'hier matin, il y a un petit encart avec les nouveaux horaires des accueils de loisirs, sur le côté. J'aurais dû le ramener.

Mme Le MAIRE : C'est parce que le lundi qui précède le Conseil Municipal, je fais un point presse, je présente un certain nombre de délibérations que j'ai soulignées, ça n'était pas avec le vote, ce n'est pas comme cela que je les présente. C'est pour cela que c'est passé dans la presse.

Mme ROUBI : Oui, mais je trouve désagréable en tant qu'assemblée délibérante qui doit prendre la décision du vote...

Mme Le MAIRE : Je leur dis toujours que l'on proposera au Conseil tel ou tel rapport... Les journalistes ont un peu interprété le vote favorable sur cette délibération. Nous passons au vote. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport et de la convention ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que toutes pièces complémentaires afférentes à ce dossier.

La Commission «Sécurité, Prévention de la Délinquance», réunie le 27/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention de partenariat entre la Direction Départementale de Protection Judiciaire de la Jeunesse de l'Oise et la Ville de Beauvais.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE L'OISE ET LA VILLE DE BEAUVAIS

MONSIEUR GAIRIN, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre du développement du partenariat entre la Protection Judiciaire de la Jeunesse et la ville de Beauvais, une convention a été signée en 2003 visant à mettre à disposition du Centre Éducatif Fermé des créneaux horaires au sein d'équipements sportifs de la ville.

Cette première convention a été réactualisée et renforcée en 2006 pour y intégrer le champ de l'insertion du public confié au Centre Éducatif Fermé, au travers :

- de stages de découverte des métiers et d'approfondissement au sein des services municipaux ;
- de chantiers éducatifs liés à l'environnement, la citoyenneté ou toute autre activité d'utilité sociale.

Plusieurs jeunes, pris en charge par le Centre Éducatif Fermé, ont été accueillis dans le cadre de ces stages et ont participé à un chantier d'utilité sociale, en juillet 2008, au cours duquel ils ont procédé au nettoyage de la coulée verte (ruisseau menant au plan d'eau du Canada).

Ces actions se sont révélées très positives pour la majorité des jeunes participants. Ils ont pu, dans le cadre des stages et du chantier, appréhender le travail en équipe, le respect du cadre (horaires, code du travail), réfléchir au sens de l'intérêt général par le biais d'un travail réalisé au profit de la collectivité.

Forts de ces résultats, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et la ville de Beauvais souhaitent poursuivre et élargir ce partenariat.

La nouvelle convention prévoit, en ce sens :

- une extension des actions menées avec le Centre éducatif Fermé à l'ensemble des services éducatifs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse présents sur le territoire de la ville.
- un nouvel article consacré aux chantiers éducatifs décrivant les modalités d'organisation de ces derniers.

Cet élargissement de la convention fait également suite à la venue de Madame Rachida DATI, Garde des Sceaux, le 25 septembre 2008, qui a souhaité, au vu de l'impact de ces actions d'insertion sur le public adolescent et les services de la ville, les généraliser à l'ensemble des services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse implantés sur le territoire de la Ville de Beauvais.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2009

ASSOCIATION I.F.E.P.

MONSIEUR GAIRIN, MAIRE ADJOINT

Depuis 2003, le Conseil Général de l'Oise et la ville de Beauvais ont missionné, par le biais d'une convention tripartite, l'association I.F.E.P. (Insertion Formation Éducation Prévention) afin de mettre en place sur le territoire de la ville, une équipe de prévention spécialisée.

Les éducateurs de rue interviennent principalement auprès du public 11 – 15 ans au moyen du travail de rue et des accompagnements individuels ou collectifs en lien avec les familles et en complémentarité avec les services sociaux.

Au titre du budget de fonctionnement pour l'année 2009, le Conseil Général a fixé la dotation financière de la structure IFEP à 580 503,00 euros dont :

- 521 248,00 euros en dotation nouvelle ;
- 59 255,00 euros en reprise de résultats excédentaires du compte administratif 2007.

Conformément à la clé de répartition des financements prévue par la convention du 10 juin 2003, la dotation nouvelle se répartit comme suit :

- 364 874,00 euros à la charge du Conseil Général (70%) ;
- 156 374,00 euros à la charge de la ville de Beauvais (30%).

La fiche action relative à l'équipe de prévention spécialisée (E13), présentée dans la programmation 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale est modifiée en ce qui concerne le plan de financement.

Par ailleurs, au vu du travail de qualité réalisé par l'ensemble de l'équipe de l'I.F.E.P. depuis 5 ans et dans la perspective de fidéliser cette dernière, la ville de Beauvais souhaite attribuer une prime exceptionnelle à chaque membre de l'équipe conformément à la demande écrite formulée par l'association lors de la procédure budgétaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport et le plan de financement établi dans la fiche action E13 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2009 ;
- d'attribuer une subvention de 156 374,00 euros à l'association I.F.E.P., conformément à l'arrêté départemental ;
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 7505 euros à l'association I.F.E.P. correspondant au montant total des primes pour l'ensemble de l'équipe.
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce complémentaire afférente à ce dossier.

La Commission «Sécurité, Prévention de la Délinquance», réunie le 27/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ORGANISATION D'UN RAID NATURE

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

Un « Raid Nature » est organisé par les services Animations Sportive et Jeunesse. Après avoir mis en place en avril 2006 un premier Raid Aventure destiné aux amateurs de

performances et d'efforts physiques, une version plus ludique composée d'épreuves de plein air, de randonnée, de jeux aquatiques et de découverte de la forêt est organisée à destination des jeunes âgés de 14 à 20 ans réunis en équipe de trois. Aucune activité motorisée ne sera programmée.

Cette première édition se déroulera durant la journée du 6 juin prochain, au plan d'eau du Canada, elle est composée de huit épreuves (jeux nautiques, VTT, arbo-escalade, parcours d'obstacles...) chacune donnant lieu à un chronométrage, l'équipe gagnante sera celle totalisant le temps le plus court. Les résultats seront communiqués en fin de journée et la remise des récompenses se terminera par un repas festif et un mini concert.

Le respect de l'environnement et de la nature est au cœur du dispositif, les participants devront respecter les consignes mais également les lieux empruntés et la nature, toute dégradation entraînera des pénalités, et notamment la majoration de 30 minutes pour les raideurs qui ne rapporteraient pas tous leurs déchets.

Les inscriptions sont faites au service Animation Sportive du bâtiment Malherbe ou dans les Citados jusqu'au 27 mai. Faute d'au moins 10 équipes, les épreuves seront annulées. Les raideurs doivent être assurés, titulaires d'un brevet de natation de 50 mètres, d'une autorisation parentale pour les mineurs et s'acquitteront de la somme de 5 euros.

Toutes les informations concernant la manifestation sont diffusées par les services de la collectivité dont le service Animation sportive, les Citados, le Blog 46, les clubs sportifs, les collèges et les lycées et la radio NRJ.

Afin de respecter les obligations de chacun en matière d'animation, des conventions interviendront entre la ville de Beauvais et les partenaires.

Afin de mettre en œuvre ce dispositif, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la mise en œuvre de cette animation dans les conditions définies,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 29/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

TRANSPORTS DES ÉLÈVES DU 1^{ER} DEGRÉ VERS LES INSTALLATIONS SPORTIVES

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

MONSIEUR HIBERTY, CONSEILLER MUNICIPAL

Afin d'alléger les charges qui résultent des transports des élèves, le Conseil Général de l'Oise accorde chaque année aux collectivités locales, une allocation départementale au titre des transports des élèves du 1er degré vers les installations sportives pendant le temps scolaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter l'octroi de cette aide pour le transport de ces élèves durant l'année scolaire 2008-2009 ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 16/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

FRÉQUENTATION DES PISCINES COUVERTES

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

MONSIEUR VIBERT, CONSEILLER MUNICIPAL

Afin d'alléger les charges qui résultent de l'exploitation des piscines couvertes, le Conseil Général de l'Oise accorde chaque année aux collectivités locales gestionnaires d'installations aquatiques une allocation départementale au titre de la fréquentation des piscines par les scolaires et les clubs sportifs affiliés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter l'octroi de cette aide qui porte sur la fréquentation des installations durant l'année scolaire 2008-2009 ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 16/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

MISE A DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

AVENANT N°1 A LA CONVENTION SIGNÉE AVEC LES DIVERS UTILISATEURS

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

La Ville de Beauvais met à disposition gracieusement ses équipements sportifs au profit des Associations, Clubs et Groupements divers qui, par leur activité, participent à une mission d'intérêt général et contribuent à l'animation locale.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance en date du 20 juin 2008, a approuvé les termes de la convention portant définition des droits et devoirs de chacun qui est établie pour déterminer les conditions d'utilisation des équipements sportifs lors des mises à disposition.

Il s'avère à ce jour nécessaire de compléter les dispositions de cette convention notamment en matière de couverture des risques liés à l'utilisation des locaux mis à disposition mais aussi en ce qui concerne le matériel appartenant à l'utilisateur.

C'est ainsi que par avenant ci-annexé, la convention initiale est modifiée en son article N° 3, alinéa 2 en faisant obligation aux utilisateurs de souscrire une garantie Responsabilité Civile Générale et si le matériel appartenant à l'utilisateur est entreposé au sein des locaux mis à disposition, une garantie portant sur le dit matériel.

Lors de l'acceptation du planning annuel des créneaux utilisés, l'utilisateur devra obligatoirement joindre les justificatifs de cette ou ces assurances, à défaut les équipements ne seront pas mis à disposition.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes de l'avenant N°1 ci-annexé qui s'imposera à l'ensemble des utilisateurs des équipements sportifs ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 16/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

ENTRE :

La Ville de Beauvais, représentée par son Maire, Caroline CAYEUX, dûment habilitée à cet effet par une délibération du Conseil Municipal en date du 13 mai 2009 ;

Ci-après désignée "LA VILLE DE BEAUVAIS"

D'une part,

ET :

L'Association.....dont le siège est..... représentée par son Président en exercice, dûment autorisé ;

Ci-après désignée "L'UTILISATEUR"

D'autre part,

IL EST TOUT D'ABORD RAPPELÉ CI-DESSOUS QUE :

Le Conseil Municipal en sa séance du 20 juin 2008 a autorisé la signature d'une convention entre la Ville et l'ensemble des associations bénéficiaires de mises à disposition d'équipements sportifs municipaux. Cette convention portant définition des droits et devoirs de chacun a été établie pour déterminer les conditions d'utilisation des équipements.

IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Depuis la mise en place de ce conventionnement, un certain nombre de sinistres au sein des locaux mis à disposition des associations ont été enregistrés et il a été constaté que les associations ne possédaient pas systématiquement de garantie tant en Responsabilité Civile qu'en garantie du matériel entreposé au sein des locaux mis à disposition.

Par conséquent, la Ville de Beauvais, par le présent avenant est amenée à modifier la convention initiale en son article 3 intitulé : CONDITIONS D'ACCÈS alinéa 2 qui sti-

pule que : L'UTILISATEUR est tenu de souscrire une garantie quant à l'occupation des locaux et quant aux activités pratiquées et devra être en mesure de justifier de cette (ou ces) assurance(s) à toute demande de la Ville de Beauvais.

CECI ÉTANT DIT, IL EST FAIT ET CONVENU CE QUI SUIT :

L'article 3 intitulé "CONDITIONS D'ACCÈS", alinéa 2 de la convention initiale est modifié comme suit : L'UTILISATEUR est tenu de souscrire une garantie en Responsabilité Civile Générale quant à l'occupation des locaux mis à disposition, quant aux activités pratiquées, et devra également souscrire une garantie quant au matériel lui appartenant. Les attestations d'assurances devront obligatoirement être produites à la Ville de Beauvais lors de l'acceptation du planning annuel des créneaux affectés au titre de l'année sportive à venir. À défaut de production des dites attestations L'UTILISATEUR ne pourra bénéficier de l'accès aux équipements.

Fait à Beauvais en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Beauvais

Pour l'UTILISATEUR

Caroline CAYEUX

Le (la) Président(e)

*Maire de Beauvais
Conseillère régionale de Picardie*

ORGANISATION DE L'OPÉRATION 'L'ÉTÉ S'ANIME 2009'

Mme CHAMORIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

« L'ÉTÉ S'ANIME 2009 » sera comme chaque année marqué par l'organisation, durant les mois de juillet et août, d'une palette d'activités à caractère culturel et sportif mais aussi par le déroulement de minis camps organisés soit à l'initiative des A.L.S.H. soit à l'initiative des CIT'ADO.

À l'ensemble de ces activités viendra s'ajouter la traditionnelle Fête de l'Enfance qui se déroulera le 29 août 2009 ;

Cette période d'intenses activités pour certaines très spécifiques ou techniques, comme la danse, les arts du cirque ou encore le théâtre nous conduit à faire appel à des prestataires chargés des animations, il en est de même en ce qui concerne les hébergements des mini camps et la Fête de l'Enfance ;

Afin de respecter les obligations de chacun en matière d'animations ou de conditions d'accueil, des conventions interviendront entre la ville de BEAUVAIS et différents prestataires ;

Afin de conclure les différentes conventions, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes à intervenir avec les différents prestataires sollicités dans le cadre de l'opération « L'Eté S'anime 2009 » ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 16/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE 'VILLE VIE VACANCES'

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

Le programme Ville Vie Vacances (V.V.V.) est destiné à permettre aux jeunes de 11 à 18 ans, notamment issus des quartiers d'habitat social, de bénéficier d'un accès facilité à des activités culturelles, sportives, de loisirs et d'un accompagnement durant le temps des vacances scolaires (petites et grandes).

La Caisse d'Allocations Familiales, l'A.N.C.S.E. (Agence Nationale de Cohésion Sociale et d'Egalité des Chances) et le Conseil Général sont partenaires de cette action.

La cellule V.V.V. étudie plusieurs fois par an les projets émanants de divers opérateurs (associations, collectivités) et peut participer à leurs financements via une subvention versée à l'opérateur à posteriori de l'action.

La Ville de Beauvais initie des animations durant les vacances scolaires dont certaines sont susceptibles d'entrer dans le cadre V.V.V.

Afin de pouvoir disposer de ce dispositif, il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter les aides financières de ce programme ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la conclusion de cette affaire.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 16/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

OPÉRATION "COUP DE POUCE VACANCES 2009"

MONSIEUR DORIDAM, MAIRE ADJOINT

Les chèques vacances ont été mis en place pour faciliter les départs en vacances des salariés. Ils sont devenus un outil efficace d'action en direction des jeunes.

Afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes beauvaisiens de partir en vacances, il est proposé de recourir à ces titres émis par l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (A.N.C.V.) et de reconduire ainsi notre action « Coup de Pouce Vacances » en faveur des jeunes qui ont besoin d'une aide pour réaliser un projet de vacances.

Les modalités de l'intervention de la Ville de Beauvais seront les suivantes :

1) Pourront bénéficier d'une aide de 120 Euros de Chèques Vacances, les Beauvaisiens âgés de 16 à 20 ans répondant aux critères cumulatifs suivants :

- être collégien, lycéen, étudiant ou demandeur d'emploi ;
- avoir bâti et déposé auprès du « BLOG 46 » un projet de vacances individuelles ou collectives (dans la limite de quatre personnes, hors famille et hors voyage organisé) ;

- avoir réfléchi et accompli en contrepartie et en faveur de la collectivité ou d'une association, une mission d'intérêt général de 35 heures.

2) Un responsable du « BLOG 46 » vérifiera si les demandeurs remplissent les critères sus mentionnés et examinera la teneur du projet de vacances déposé.

Après vérification des critères le dossier présenté sera validé par l'Adjoint au Maire chargé de la Jeunesse et des Sports ;

3) Après avis favorable le « Coup de Pouce Vacances » sera attribué dans la limite d'une aide par année et par adolescent.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'opération « Coup de Pouce Vacances » selon les modalités ci-dessus exposées ;
- de charger Madame le Maire ou l'Adjoint délégué de l'exécution de ce dispositif en l'autorisant notamment à acquérir auprès de l'A.N.C.V. des chèques vacances dans la limite d'un montant annuel de 12.000 Euros. Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 16/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

RÈGLEMENT D'UNE COTISATION ANNUELLE À LA LIGUE DE PICARDIE DE VOILE

MONSIEUR HIBERTY, CONSEILLER MUNICIPAL

La Ville de Beauvais, en 2002, a obtenu de la Fédération Française de Voile un agrément de son École Municipale de Voile.

Dans le cadre de cet agrément, notre collectivité est tenue de régler une cotisation à la Ligue de Picardie de Voile.

Le montant de cette cotisation est fixé annuellement, à titre indicatif cette cotisation s'élève à 43,20 Euros pour l'année 2009.

Afin de continuer à bénéficier de l'agrément attribué à notre École de Voile, il est proposé au Conseil Municipal :

- de régler chaque année auprès de Ligue de Picardie de Voile cette cotisation liée à l'agrément et dont le montant est fixé annuellement ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 16/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

La Ville de Beauvais a reçu des demandes de subventions exceptionnelles de la part d'associations à vocation sportive.

L'intérêt des projets, leur ponctualité et leur attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder les subventions suivantes :

- LES FOULÉES DE LA RUE 500,00 Euros
- LE RING BEAUVAISIEN 1 000,00 Euros
- BEAUVAIS SAINT-LUCIEN 2 800,00 Euros
ESPACE TENNIS

- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 16/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

AIDE À LA FORMATION B.A.F.A./B.A.F.D.

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

Les qualifications BAFA et BAFD sont indispensables pour l'encadrement des mineurs.

En fonction des périodes et des besoins, les services de la Ville (Périscolaire, Sports / Jeunesse) sont amenés à recruter de nombreux vacataires.

Les services rencontrent des difficultés pour recruter des gens formés (la législation impose plus de 50% de personnel diplômé).

* Certains jeunes ne peuvent prétendre à ces formations pour des raisons financières.

* Certains jeunes ne bénéficient pas de l'accompagnement éducatif nécessaire au suivi des dispositifs de formation.

Afin de réaliser un accompagnement éducatif et social et de fidéliser nos personnels vacataires, d'optimiser les chances de trouver un travail saisonnier pour les jeunes Beauvaisiens de plus de 17 ans, de rendre accessible les formations d'encadrement de l'animation volontaire (BAFA / BAFD) pour les jeunes Beauvaisiens de 17 à 25 ans, il est proposé de faire bénéficier à ces jeunes d'une aide financière dans le cadre de leurs projets de formations B.A.F.A. et ou B.A.F.D. dans les conditions suivantes :

L'aide financière de la Ville de Beauvais sera accordée en faveur des Jeunes Beauvaisiens âgés de 17 à 25 ans.

Les publics entrant dans les dispositifs Mission Locale et ANPE ne seront pas prioritaires.

Suite à un dossier de candidature, un jury déterminera les motivations et le sérieux du candidat.

Méthodes :

- * Authentifier les besoins en animation et l'offre de formation volontaire.
- * Proposer une convention de coopération entre le jeune et la ville de Beauvais.
- * Officialiser la démarche de projet.

Moyens :

- * Organisation d'un jury de décision sur la motivation du jeune composé de :
 - un animateur du BLOG 46 référent du dispositif
 - le responsable du Service Jeunesse
 - * Officialiser la démarche du projet
- Par la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des jeunes qui comprendra :
- un dossier de candidature
 - un plan de financement
 - la validation du candidat par un jury
 - le suivi du candidat et de sa formation

Financement :

Le jeune devra financer obligatoirement 10% du coût du stage. Après déduction des différentes aides financières extérieures (CAF / DDJS / Conseil Général), la ville de Beauvais pourra attribuer une aide financière plafonnée à 400 euros par jeune, sans condition de ressource.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur ce dispositif selon les modalités ci-dessus exposées ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à ce dispositif ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 16/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme ROUBI : Je voudrais intervenir sur les délégations.

Mme Le MAIRE : On va voter d'abord la délibération.

Mme ROUBI : Mais tout le monde part, c'est pour cela.

Mme Le MAIRE : Non, parce que j'ai oublié à l'introduction du Conseil Municipal de faire voter le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2008. Donc nous passons au vote de la délibération n°47, il y a donc unanimité. Ensuite on passe au compte rendu du 19 décembre 2008, est-ce qu'il y a des remarques ?

M. VIGUIER : J'avais une remarque, j'avais imaginé en effet qu'on allait plutôt l'adopter aujourd'hui. Je voudrais juste signaler à l'assemblée qu'il y avait 34 rapports soumis au vote lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2008 et que l'opposition municipale, pas toujours systématique, en a approuvé 24 sur 34, soit 71 % des rapports, s'est abstenue sur 7 autres rapports, soit 20 %, qui sont les budgets annexes, et a voté contre 3 rapports, et nous sommes tout à fait fiers de

l'avoir fait, il s'agissait du budget primitif, des taux d'imposition et de la surtaxe sur l'eau. Nous avons été positifs à 71 % et sommes très fiers d'avoir refusé la surtaxe des Beauvaisiens.

Mme Le MAIRE : Dans d'autres enceintes, vous les votez et êtes très fiers de les voter. Alors en d'autres lieux d'autres mœurs.

M. VIGUIER : Mais nous sommes positifs, nous l'adoptons ce procès-verbal.

Mme ROUBI : Je souhaitais poser une question sur les délégations données au Maire, la numéro 21 du 4 mars 2009 : «Passation d'un marché avec le Cabinet AUBRY et GUICHET, d'un montant de 14.175 euros HT, concernant l'étude préalable à la construction d'un théâtre à Beauvais». J'aurais voulu savoir si c'était possible d'avoir quelques précisions, car c'est un dossier qui devrait nous intéresser sûrement bientôt d'assez près, est-il possible d'avoir des éléments sur le cahier des charges ou s'il y a des axes importants qui avaient été donnés au cabinet ou s'il a tout à fait la liberté de faire les propositions qu'il veut ou s'il y avait déjà des exigences pour cette étude préalable.

Mme Le MAIRE : Le premier lancement d'étude avait été fait en janvier ou février 2008, avant la fin du mandat précédent, où nous avons lancé l'opération de faisabilité. Là, nous avons passé un marché mais nous ferons une séance plénière pour faire le point sur le projet de théâtre et les conclusions de ce rapport. Mais c'est préparatoire, ce n'est pas maintenant.

M. VIGUIER : Ce n'est pas une question sur les décisions. Pourriez-vous nous confirmer ou donner les dates des deux prochains conseils municipaux ?

Mme Le MAIRE : Ce n'est pas ce qu'elle demande quand même ?

M. VIGUIER : Non, je voudrais juste une précision sur les dates des prochains conseils municipaux.

Mme Le MAIRE : Les prochains conseils municipaux sont les 19 juin et 10 juillet. BONSOIR A TOUS

La séance est levée à 00h15.

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES**

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a donnée par délibération en date du 4 Avril 2008.

- **23 janvier 2009 :** Passation d'une convention de location à Monsieur Grégory SARRAUTE, d'une parcelle de terre sise sur Beauvais cadastrée section AP n° 268 d'une surface de 568 m2 afin de l'entretenir et d'y exposer occasionnellement des véhicules d'occasion.

- **9 février 2009 :** Mise à disposition à titre gratuit du Théâtre du Beauvaisis, Place Georges Brassens, le vendredi 19 juin 2009, pour le Collège Jules Michelet, afin d'organiser une fête de fin d'année scolaire.

- **9 février 2009 :** Mise à disposition à titre gratuit du

Théâtre du Beauvaisis, Place Georges Brassens à Beauvais, le dimanche 14 juin 2009, pour l'organisation d'un gala de danse, de l'association Danse et Spectacle.

- **9 février 2009** : Mise à disposition à titre gratuit des locaux sis 2 square Bellot Quartier Saint Lucien à Beauvais, à la D. D. S. P. de l'Oise pour l'hébergement d'élèves gardiens de la paix.

- **10 février 2009** : Passation d'un contrat de prestation de service avec le groupe « TRIOD'VIE » dans le cadre de la fête de la musique le 21 juin 2009. Les frais correspondants s'élèvent à 1999,22 euros TTC, ainsi que les frais d'accueil des artistes qui sont de 100 euros TTC.

- **17 février 2009** : Passation d'une convention entre L'Association Départementale de Protection Civile de l'Oise, et la Ville de Beauvais, dans le cadre de l'organisation du triathlon de l'Argentine. La Ville de Beauvais a demandé à (L.A.D. P. C 60) d'organiser la mise en place d'un dispositif de secours sur le site de la piscine Marcel Dassault à Beauvais.

- **18 février 2009** : Passation d'un marché de mission d'assistance pour la création d'une chaufferie bois, Quartier Saint Jean, option « suivi technique et financier des deux premières années d'exploitation » (première année de fonctionnement du réseau) avec la Société CEDEN pour un montant de 17 500,00 euros HT.

- **19 février 2009** : Passation d'une convention de stage avec CIRIL, à Villeurbanne, pour la participation d'un agent à la formation « CIVIL NET ENFANCE : nouveautés de la V° 2.2.3 » Les frais correspondants s'élèvent à 375,00 euros Net.

- **19 février 2009** : Mise à disposition, pour un loyer annuel symbolique de 7,62 euros, des locaux au 1er étage de l'Espace Pré Martinet au profit de l'association PK 60.

- **20 février 2009** : Passation d'une convention de stage avec Les FRANCAS NORD PAS DE CALAIS PICARDIE, concernant la participation d'un agent à la formation « BAFD BASE » Les frais correspondants à 683,00 euros Net.

- **20 février 2009** : Passation d'une convention de stage avec l'UFCV, à Paris, concernant la participation de deux agents, à la formation « BAFD BASE » Les frais correspondants s'élèvent à 1 304,00 euros Net.

- **25 février 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de l'Auditorium Rostropovitch, le samedi 30 mai 2009, à l'Association Théâtre de l'Orage, pour la présentation des travaux de leurs ateliers théâtrales.

- **25 février 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de l'Auditorium Rostropovitch, à l'Association le Théâtre du Moulin à Paroles, pour un spectacle d'improvisation théâtrale et pour la présentation de leurs travaux de fin d'année.

- **25 février 2009** : Modification des dépenses au service archéologie, la régie paie les dépenses suivantes : acquisition de matériel photographique, travaux de photographie, et petites fournitures permettant l'organisation des expositions.

- **27 février 2009** : Passation d'un marché avec l'entreprise EOS CONSTRUCTION, pour procéder à des travaux de cloisonnement coupe-feu du sous-sol annexe Desgroux, pour un montant de 24 207,00 euros HT.

- **27 février 2009** : Passation d'une convention de formation avec Le Domaine Régional de Chaumont sur Loire, concernant la participation de 3 agents à la formation « la décoration éphémère intérieure – session 1 » du 10 au 12 mars 2009 à Chaumont-sur-Loire, les frais sont de 1 453,50 euros Net.

- **27 février 2009** : Passation d'une convention pour la participation à un séminaire de 2 agents, à la journée tech-

nique « Générateurs Photovoltaïques » organisé par l'APAVE. Les frais sont de 741,52 euros TTC.

- **2 mars 2009** : Passation d'un contrat d'assurance avec le cabinet HUMBERT (M. M. A.) pour une exposition de manga de Nicolas HITORIDE, dans les locaux municipaux BLOG 46, pour un montant de 80 euros.

- **2 mars 2009** : Passation d'un marché avec l'entreprise SEVOISE, pour la réalisation de travaux d'aménagement d'une aire de jeux et d'espaces verts rue des primevères, pour un montant de 27 500,37 euros HT.

- **3 mars 2009** : Mise à disposition pour un loyer annuel symbolique de 7,62 euros, du logement sis 11 rue du Roussillon au profit de l'association APCSO, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **4 mars 2009** : Passation d'un marché avec le Cabinet AUBRY et GUICHET, d'un montant de 14 175,00 euros HT, concernant l'étude préalable à la construction d'un théâtre à Beauvais.

- **4 mars 2009** : Passation d'un contrat de maintenance matériel et logiciel « gestion de file d'attente », nécessaire au bon fonctionnement du service Etat-Civil Elections CI et Passeport. La dépense est de 587,88 euros TTC la première année et les années suivantes de 1 567,15 euros TTC.

- **5 mars 2009** : Mise à disposition, à titre gratuit, d'une partie des locaux sis 9 allée Johann Strauss, au profit de l'Association La Batoude, pour leur permettre de réaliser leurs missions.

- **6 mars 2009** : Passation d'une convention avec France Télécom, fixant les modalités d'enfouissement du réseau aérien au droit du tronçon en cours de travaux Boulevard Saint Jean, concernant les travaux d'aménagement des berges du Thérain.

- **9 mars 2009** : Passation d'un contrat avec l'association Musique Expression Animation, concernant l'accueil de la fanfare « OPUS 2 BRASS BAND » dans le cadre de la fête de la musique le 21 juin 2009. Les frais correspondants s'élèvent à 2 211,00 euros TTC, plus les frais d'accueil des artistes de 400 euros TTC.

- **10 mars 2009** : Mission de prestation de service avec la société Eliaz Editions pour la réservation d'espace publicitaire, afin de promouvoir la manifestation « Pianoscope ». Les frais correspondants s'élèvent à 3 468, 40 euros TTC.

- **11 mars 2009** : Passation d'une convention avec l'association l'Octuor de Violoncelles, pour la mise à disposition à titre gratuit de l'Auditorium Rostropovitch, pour l'organisation d'une conférence de presse dans le cadre du festival de violoncelle de Beauvais.

- **11 mars 2009** : Passation d'une convention avec l'association le Théâtre des Poissons, pour la mise à disposition à titre gratuit de l'Auditorium Rostropovitch, pour l'organisation d'une représentation théâtrale.

- **11 mars 2009** : Passation d'une convention avec l'Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance, pour la mise à disposition à titre gratuit de l'Auditorium Rostropovitch, pour l'organisation d'une projection de films suivie d'un débat.

- **13 mars 2009** : Passation d'un marché avec la société GPAC Grand Ouest, pour une mission d'assistance relative à l'application des taxes locales sur la publicité, pour un montant de 67 600,00 euros HT sur la base d'un montant annuel de recettes fiscales de 230 000,00 euros HT.

- **13 mars 2009** : Passation d'un marché avec la société ONET, afin de procéder aux prestations de nettoyage de la salle de spectacles et de sports ELISPACE, pour un montant annuel des prestations compris entre 13 00,00 euros et 39 000,00 euros TTC.

- **13 mars 2009** : Passation d'un marché avec la société PGM, afin de procéder à la sécurité incendie et au gardiennage de la salle de spectacles et de sports ELISPACE, pour un montant annuel des prestations compris entre 24 000, 00 euros et 48 000,00 euros TTC.

- **13 mars 2009** : Passation d'un marché complémentaire avec la société ESII, pour les prestations de migration du système EGESTAT vers ESIRIUS pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'une gestion d'accueil au sein de la Direction Générale de l'Hôtel de Ville, les prestations sont d'un montant de 2.023,92 euros HT.

- **16 mars 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de l'Auditorium Rostropovitch, à l'Association HIKTHEB, pour l'organisation d'un concert dans le cadre de la commémoration de l'abolition de l'esclavage.

- **16 mars 2009** : Passation d'un contrat de prestation avec l'association Musiq'associées, afin qu'elle organise une animation carnavalesque avec le « samba chocalho » à l'occasion du Carnaval des quartiers, la prestation est d'un montant de 790 euros.

- **17 mars 2009** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Media Transports pour une campagne d'affichage du 28 septembre au 4 octobre 2009 afin de promouvoir Pianoscope, la prestation est d'un montant de 3.000 euros TTC.

- **17 mars 2009** : Passation d'un marché avec la société ECOGOM, pour la fourniture de matériaux pour la réalisation de sols coulés pour les aires de jeux, pour un montant annuel maximum de 30.000 euros TTC.

- **17 mars 2009** : Passation d'un contrat avec l'association « Artisan Du Son » afin d'accueillir le groupe « MAGIC DUB SKATOLOG ALL STARS » dans le cadre de la Fête de la Musique. Les frais correspondants s'élèvent à 1.200 euros TTC et les frais d'accueil et déplacement des artistes à 800 euros TTC.

- **18 mars 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition des installations sportives du plan d'eau du Canada, au profit de l'EREA. Cette mise à disposition est consentie au tarif de 63 euros la séance pour un maximum de 12 enfants encadrés par les moniteurs de la base de loisirs du plan d'eau du Canada.

- **19 mars 2009** : Passation d'un contrat de maintenance du système de sécurité incendie à l'ELISPACE entre la Ville de Beauvais et la Société SIEMENS, pour un montant annuel de base de 5 905,00 euros HT.

- **23 mars 2009** : Passation d'un contrat avec l'Office Culturel Régional de Picardie - Fonds Régional d'Art Contemporain, pour l'exposition organisée à la Galerie Nationale de la Tapisserie, pour la mise en œuvre d'actions de médiation et de sensibilisation en direction des publics. La dépense correspondante s'élève à 2.000 euros TTC.

- **23 mars 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du Théâtre du Beauvais au profit de la Compagnie Marie Devillers, pour l'organisation d'un spectacle de danse.

- **23 mars 2009** : Passation d'un contrat avec l'association « Les Marchepieds » afin d'assurer la représentation d'un spectacle intitulé « Cirque hybride & ses petites formes » dans le cadre des Scènes d'été. La dépense correspondante s'élève à 4.800 € TTC.

- **23 mars 2009** : Passation d'un contrat avec l'association « Compagnie Tête à l'envers » afin d'assurer la représentation d'un spectacle intitulé « Lembayoung » dans le cadre des scènes d'été. La dépense correspondante s'élève à 1.600 euros TTC.

- **25 mars 2009** : Passation d'une convention de mise à

disposition à titre gratuit du théâtre du Beauvais au profit de l'école Jean Macé, pour l'organisation de rencontres de chorales interdégradées.

- **26 mars 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de l'Auditorium Rostropovitch au profit de l'association LEAVE, pour l'organisation d'un concert.

- **26 mars 2009** : Passation d'un marché avec l'entreprise AXIMUM produits électroniques, suite à la fusion – absorption de la société El-SI, pour la fourniture de pièces détachées pour passage piétons.

- **26 mars 2009** : Passation d'un marché avec la société TAG, afin d'effectuer des travaux de remplacement de châssis façade ouest au château d'eau Argentine, pour un montant de 18 270, 00 euros HT.

- **30 mars 2009** : Passation d'une convention avec l'association « La Péna récréative » afin de participer à l'animation du Carnaval des quartiers avec des magiciens et des clowns. La prestation est d'un montant de 500 euros TTC.

- **30 mars 2009** : Passation d'un contrat avec la compagnie « De Mars » afin d'accueillir le groupe « French Kiss » dans le cadre des Scènes d'été. La dépense correspondante s'élève à 600 euros TTC.

- **30 mars 2009** : Passation d'un contrat avec la compagnie « Le Son du Maquis » afin d'accueillir le groupe « Jake Ziah » dans le cadre des Scènes d'été. La dépense correspondante s'élève à 2.610 euros TTC.

- **30 mars 2009** : Passation d'un contrat avec « Arsenal productions » afin d'accueillir le groupe « Rotor Jambreks » dans le cadre des Scènes d'été. La dépense correspondante s'élève à 888,50 euros TTC.

- **30 mars 2009** : Passation d'un contrat avec l'Association « Chamboule Touchéâtre » pour la représentation du spectacle « Les Tamalouch' » dans le cadre des Scènes d'été. La dépense correspondante s'élève à 2.550 euros TTC.

- **30 mars 2009** : Passation d'un contrat avec l'Association « No Mad » pour la représentation du spectacle « Nino Costrini » dans le cadre des Scènes d'été. La dépense correspondante s'élève à 2.600 euros TTC.

- **30 mars 2009** : Passation d'un contrat avec l'Association « No Mad » pour la représentation d'un spectacle « quand le jour s'est levé je me suis endormie » dans le cadre des Scènes d'été. La dépense correspondante s'élève 1.800 euros TTC.

- **30 mars 2009** : Passation d'un contrat avec « Arsenal Productions » pour la représentation d'un concert avec le groupe « DOMB » dans le cadre des Scènes d'été. La dépense correspondante s'élève à 2.455 euros TTC.

- **30 mars 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du Théâtre du Beauvais, au profit de l'Union des Mutilés Réformés et Anciens Combattants, pour l'organisation d'une assemblée générale.

- **30 mars 2009** : Passation d'un contrat avec l'association « Compagnie Tête à l'Envers » pour la représentation du spectacle « La parade koukla » dans le cadre des Scènes d'été en partenariat avec l'ASCA. La dépense correspondante s'élève à 5.597,50 euros TTC.

- **30 mars 2009** : Passation d'un marché avec l'entreprise SIGNATURE, pour des travaux de dépose et pose de mâts et caissons directionnels sur divers sites, pour un montant de 16 814,63 euros HT.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations.

3754

SÉANCE DU 13 MAI 2009